

The image is a cover for the Esso S.A.F. 2020 annual report. It features a background of an industrial refinery with tall distillation columns and a network of pipes under a clear blue sky. In the foreground, two workers are engaged in a conversation. The worker on the left is a man wearing a white hard hat with the Esso logo, safety glasses, a white face mask, and a dark blue zip-up jacket with the Esso logo on the chest. The worker on the right is a woman wearing a white hard hat, safety glasses, a white face mask, and a high-visibility yellow safety vest over a dark blue long-sleeved shirt. She is also wearing yellow work gloves. The overall scene conveys a sense of safety and professional collaboration in an industrial setting.

Esso S.A.F.
Rapport annuel
2020



04

**Entretien avec
le président
Antoine du Guerny**

06

**Des produits
essentiels
à la continuité
de l'économie**

08

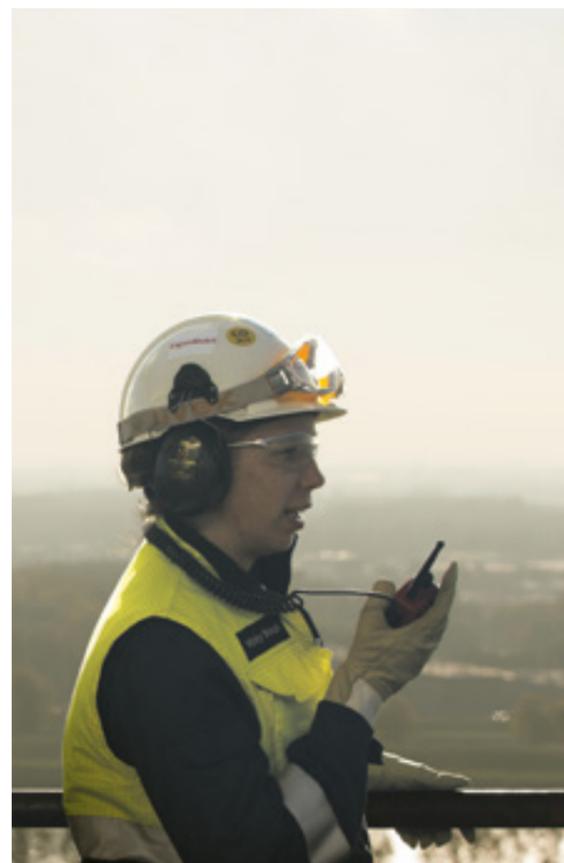
**Modèle
d'affaires
du groupe**



10

Rapport d'activité

- Conjoncture et contexte pétrolier
- Carburants & combustibles
- Lubrifiants & spécialités
- Principaux facteurs de risques et principes de contrôle
- Gouvernance



52

Rapport RSE

- Enjeux sociaux et sociétaux : sécurité, santé et social, sociétal
- Enjeux environnementaux
- Tableau de synthèse des indicateurs clés de performance extra-financière

Le rapport RSE du groupe Esso constitue sa déclaration de performance extra-financière. Elle expose ses politiques et présente ses performances déclinées par indicateurs clés.



78

Rapport financier

- Résultats et données financières du groupe Esso S.A.F.
- Résultats et données financières de la société Esso S.A.F.
- Événements significatifs de l'année 2020 et perspectives
- Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.
- Comptes annuels de la société Esso S.A.F.

Entretien avec le président

Antoine du Guerny

Président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F.



Quels ont été pour le groupe Esso S.A.F. les effets directs de la crise sanitaire, dans ses opérations comme sur le plan financier ?

Cette pandémie restera le fait marquant de l'année 2020, avec la crise économique qui s'est ensuivie. Elle a conduit à une baisse mondiale de la demande en produits pétroliers de l'ordre de 9 %. Le déséquilibre entre l'offre et la demande a entraîné une chute vertigineuse des prix du pétrole brut qui en moyenne a été de 35 %. À l'échelle française, le marché a été touché de façon considérable, avec une demande de produits pétroliers en baisse de 15 %* qui a conduit à un effondrement des marges brutes de raffinage. Ces marges sont même restées négatives une partie du second semestre et ont été en moyenne de 11 euros par tonne sur l'année**. Cette situation a entraîné de lourdes pertes opérationnelles et nous avons dû engager un programme très important de réduction des coûts, accompagné de réorganisations qui sont en cours.

Comment le groupe s'est-il adapté dans ses opérations comme dans les fonctions support pour assurer la continuité de ses activités ?

La mobilisation et l'implication de toutes les équipes du groupe Esso ainsi que celle de nos prestataires doit être saluée. Malgré les contraintes liées à la Covid-19, nous avons maintenu la continuité de nos activités et notre performance opérationnelle a été dans l'ensemble remarquable. La protection de la santé des personnes est restée notre priorité avec la fiabilité de nos opérations. Nous avons réussi à adapter en permanence le fonctionnement de nos unités de production

dans un marché très volatil en répondant aux besoins de nos clients. Les taux d'utilisation de nos raffineries sont logiquement plus bas que les années précédentes, contraints par la demande et les capacités de stockage. Cette crise a rappelé que les produits que nous fabriquons sont essentiels au fonctionnement de nos économies, même lorsqu'elles tournent au ralenti.

La crise vous contraint-elle à revoir vos futurs projets ?

La pandémie et ses conséquences sur notre industrie ont rebattu complètement les cartes. Des projets prévus à l'horizon 2021-2022 ont été reportés et leur pertinence devra être évaluée à la lumière du nouveau contexte de nos marchés, marqué par des surcapacités de production, mais aussi des nouvelles ambitions de transition énergétique qui vont nous conduire à atténuer l'empreinte carbone de nos procédés industriels et des produits que nous commercialisons. Nous nous positionnons résolument vers un avenir bas carbone autour de quatre objectifs clairs. Tout d'abord, atténuer les émissions liées à nos opérations en renforçant encore davantage l'efficacité énergétique de nos unités. Ensuite, accompagner nos clients pour leur permettre de limiter leurs émissions en commercialisant des produits plus performants permettant de réduire leur consommation et en incorporant des biocomposants à nos produits. Nous nous mobilisons également pour progresser vers de nouvelles solutions en nous appuyant sur notre intégration au groupe ExxonMobil, que ce soit pour de futurs développements de biocarburants, l'utilisation potentielle d'hydrogène vert ou encore autour des opportunités qui pourraient être offertes par le captage et le stockage de carbone. Enfin, nous nous impliquons de façon constructive et rationnelle dans le débat sur le climat, de façon à éclairer toutes les parties prenantes sur les enjeux de cette transition.

Diriez-vous que la crise que nous traversons est un accélérateur de cette transition énergétique ?

La crise n'est pas un accélérateur de la transition énergétique. Elle a renforcé les objectifs déjà ambitieux de la transition énergétique qui sont autant de défis pour notre industrie et pour la société au sens large. De façon compréhensible, les pouvoirs publics en France et en Europe font de cette transition un levier de relance économique avec le plan

La protection
de la santé des personnes
et la fiabilité de nos opérations
ont été nos priorités.»

de relance et le plan hydrogène dévoilés en 2020. Sans parler du cadre réglementaire qui va évoluer dès 2021 pour prendre en compte les nouveaux objectifs européens du Pacte Vert Européen à l'horizon 2030. Cette mutation qui est en cours nous offre des opportunités pour affirmer notre positionnement bas carbone et continuer de fournir, à un coût acceptable par la société, les produits dont nos économies ont besoin.

Comment le secteur du raffinage, affaibli par la crise, envisage-t-il l'avenir ?

Je suis convaincu que notre industrie est porteuse de solutions pour accompagner la neutralité carbone prévue à l'horizon 2050. Esso entend rester un fournisseur de carburants liquides durant la période de transition et se prépare d'ores et déjà aux exigences d'incorporation de biocarburants qui vont résulter du Pacte Vert Européen. À plus long terme, c'est la production de carburants liquides bas carbone avancés qui constitue la voie de transition vers laquelle le raffinage européen se projette, comme le souligne FuelsEurope, l'association européenne des raffineurs. Pour réussir dans cette évolution, notre industrie devra être accompagnée par une stratégie ambitieuse de soutien à l'investissement, mais aussi par la mise en place d'un environnement réglementaire favorable. Un tel environnement devra promouvoir la neutralité technologique et de justes conditions économiques, clairement établies dans le temps. Un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, équitable et transparent, et ne pénalisant pas les exportations, devra être mis en place afin de préserver la compétitivité de nos industries. Je me réjouis que la Commission européenne et la France en soutiennent déjà le principe.

* Source : Comité Professionnel du Pétrole (CPDP).

** Source : Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC).

+ Retrouvez l'intégralité de cet entretien en vidéo sur : <https://corporate.esso.fr/Actionnaires/Votre-societe/Entretien-avec-le-president-Antoine-du-Guerny>

Rapport financier - Événements significatifs de l'année 2020 et perspectives (voir page 86)

Crise Covid-19

Des produits essentiels à la continuité de l'économie

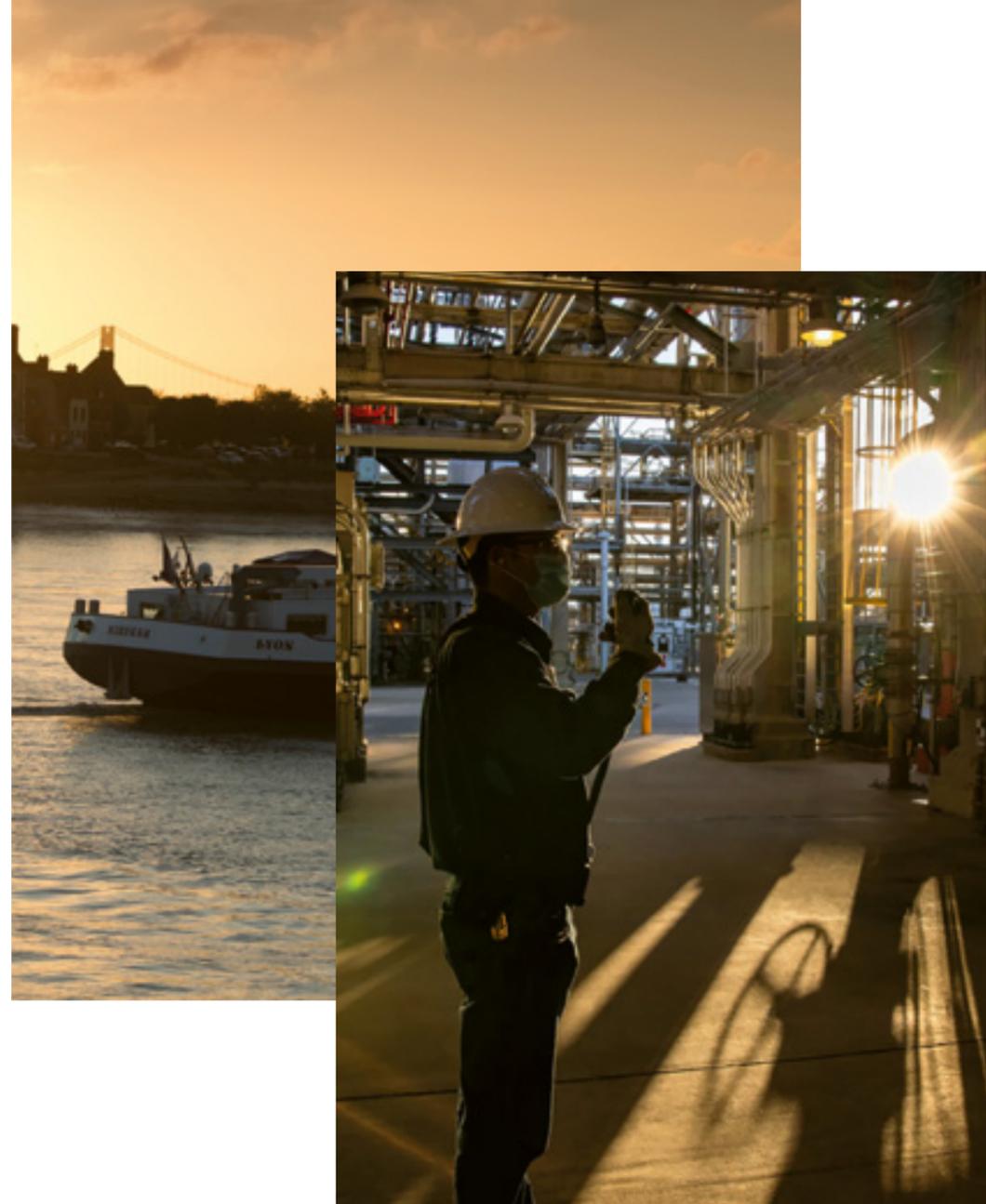
Dans la période si particulière de crise sanitaire qui aura marqué l'année 2020, les produits pétroliers issus de nos sites de raffinage ont aidé à maintenir une partie de l'économie à flot. Qu'il s'agisse du transport de marchandises, de la mobilité des personnels soignants en première ligne ou encore du fonctionnement des industries, nos produits se sont révélés essentiels pour assurer la continuité des opérations critiques. Ils ont également permis d'alimenter en matières premières toute l'économie de l'hygiène et de la santé pour la fabrication de blouses, masques, gel hydroalcoolique, etc.

Grâce à la rigueur des plans de continuité mis en place au sein de notre groupe, carburants et lubrifiants, gaz et bitumes n'ont jamais manqué pour toutes les applications du quotidien : mobilité et transport de marchandises, fonctionnement des industries, emballages alimentaires et industriels, besoins en énergie des foyers... L'implication de l'ensemble des équipes du groupe est à saluer durant cette période si singulière.



La crise Covid-19 a démontré la robustesse de nos plans de continuité et l'importance de nos produits dans le quotidien de chacun. »

Antoine du Guerny



Assurer

la continuité de nos opérations de production

- La résilience de l'organisation a été mise à l'épreuve, avec des plans de continuité immédiatement mis en place et qui ont démontré toute leur pertinence.
- Grâce à la réactivité de nos services informatiques, un dispositif adapté de télétravail a été rapidement déployé pour permettre notamment aux équipes support de continuer leurs différentes missions en situation de crise sanitaire.



Garantir

la sécurité des personnes

- En interne comme avec nos partenaires et clients, les mesures sanitaires ont été renforcées pour empêcher la propagation du virus et limiter au maximum les contaminations.
- Une assistance médicale et des conseils d'adaptation et d'organisation ont été proposés aux collaborateurs dans leur nouveau quotidien.



Assister

les acteurs en première ligne et encourager la solidarité

- Un élan de solidarité pour le secteur de la santé s'est mis en place autour de nos sites industriels dans les premiers temps de la pandémie pour distribuer des masques, des blouses et des produits de première nécessité pour le personnel soignant.
- 90 ordinateurs portables ont été mis à la disposition des agents territoriaux à proximité de notre raffinerie de Gravenchon, en Normandie, pour contribuer au maintien à distance du service public sur le territoire et une quinzaine d'ordinateurs portables ont été prêtés à des familles de Port-Jérôme-sur-Seine pour les enfants qui ne pouvaient pas suivre la classe à domicile faute de matériel.

Modèle d'affaires du groupe Esso S.A.F. en 2020

Nous positionner pour un avenir bas carbone



Atténuer les émissions de nos opérations



Fournir des produits qui permettent à nos clients de réduire leurs émissions



Développer des solutions énergétiques bas carbone



Nous impliquer dans le débat sur le climat

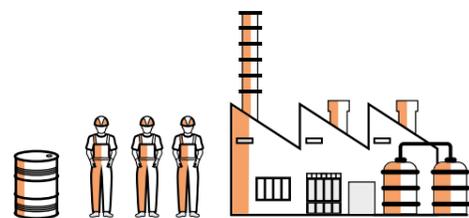
En nous appuyant sur notre intégration au groupe ExxonMobil

Les 4 piliers de notre stratégie (voir page 66)



ACQUISITION DE PÉTROLE BRUT

Sites de production



≈ 15,2 millions de tonnes de pétrole brut traité (sur ≈ 19 millions de tonnes de capacité de traitement)

RAFFINERIE DE GRAVENCHON

≈ 1 150 personnes (Haute-Normandie)

≈ 9,8



millions de tonnes de pétrole brut traité

RAFFINERIE DE FOS-SUR-MER

≈ 300 personnes (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

≈ 5,4

VENTES DE CARBURANTS ET COMBUSTIBLES

23 millions de m³ → 14 millions de m³ pour le marché intérieur 9 millions de m³ pour le marché export

Achat de produits finis Logistique

Ventes B2B

Carburants et combustibles ≈ 200 personnes

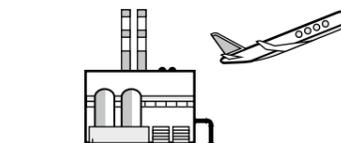


Lubrifiants et spécialités ≈ 110 personnes



Production huiles de base (Gravenchon) Usine de mélange (Gravenchon) Lubrifiants finis (Gravenchon)

PRODUCTION DE LUBRIFIANTS ET SPÉCIALITÉS
543 milliers de tonnes d'huiles de base et de spécialités | 110 milliers de tonnes de lubrifiants finis | EXPORTATIONS 80 % des productions de lubrifiants finis



CENTRALES D'ACHAT



REVENDEURS À LA MARQUE



CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES
POIDS LOURDS
BTP



DISTRIBUTEURS STRATÉGIQUES



GRANDS GROUPES INDUSTRIELS

Valeur ajoutée en matière d'emploi et de développement régional*

€ 351 millions d'euros

* Somme des investissements + taxes et impôts + salaires + dividendes.

Nos fondamentaux



Sécurité et excellence opérationnelle

0 Taux de fréquence des accidents avec arrêt pour le groupe Esso
Pages 56 et 57



Rigueur de gestion

Système de contrôle CIMS (Controls Integrity Management System)
Pages 36 à 38



Innovation et technologie

Retrouvez des exemples d'innovation dans la rubrique environnement du rapport RSE
Page 70



Efficacité énergétique

-2,5 % de consommation d'énergie des raffineries en milliers de gigajoules/kilotonne de pétrole brut traité par rapport à 2019
Pages 72 et 73



Engagement du personnel

≈ 1 760 salariés
Pages 60 et 61



Éthique des affaires

Le système de contrôle interne et la gestion interne reposent sur 18 politiques
Page 64



Intégration au sein du groupe ExxonMobil

Retrouvez le positionnement bas carbone du groupe Esso dans le rapport RSE
Pages 66 à 73



Le rapport RSE du groupe Esso constitue sa déclaration de performance extra-financière. Elle expose ses politiques et présente ses performances déclinées par indicateurs clés.
Pages 52 à 77

Activité

Produire l'énergie dont le monde a besoin, dans le respect des personnes et de l'environnement.
Renforcer notre efficacité énergétique et accompagner nos clients avec des produits de haute performance qui répondent à leurs demandes.





Continuité des opérations

2020 restera marquée par les effets de la crise de la Covid-19. Grâce à la rigueur des plans de continuité mis en place par le groupe Esso, carburants et lubrifiants, bitumes et matières premières pour la pétrochimie n'ont jamais manqué pour toutes les applications du quotidien. Ainsi, la mobilité et le transport des marchandises, le fonctionnement des industries, la fabrication du matériel médical et des emballages alimentaires et les besoins en énergie des foyers... ont été assurés. L'implication de l'ensemble des équipes du groupe durant cette période difficile est à saluer.



15,2 millions de tonnes

de pétrole brut traité (contre 15,9 millions en 2019). Les deux raffineries du groupe ont baissé logiquement les productions pour s'adapter à la demande mais sont parvenues à assurer la poursuite de leurs activités et la continuité des approvisionnements de nos clients.



-15,1 %

La chute de la demande en produits pétroliers sur le marché intérieur français et les surcapacités ont conduit à une baisse historique des marges (à 11 euros par tonne en 2020), entraînant de lourdes pertes opérationnelles, avec des conséquences sur l'organisation et les investissements.



Une logistique et des ventes à toute épreuve

En période de crise sanitaire, la robustesse de la chaîne logistique et la réactivité des équipes commerciales ont aussi été éprouvées. Leur grande fiabilité et leur professionnalisme ont été mis en évidence.

Conjoncture et contexte pétrolier



Pétrole brut et marché pétrolier

La pandémie de Covid-19 qui a sévi en 2020 s'est accompagnée d'une crise économique d'une ampleur considérable. Les mesures sanitaires mises en œuvre pour lutter contre la propagation du virus ont très fortement pesé sur l'activité mondiale. Selon le Fonds Monétaire International (FMI), le PIB mondial a reculé de 3,5 % sur l'ensemble de l'année par rapport à 2019. La zone euro a enregistré un repli encore plus prononcé, se contractant de 6,8 %. Cette crise, sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale, a durement affecté l'industrie pétrolière. La chute de la demande a été spectaculaire, dépassant 20 %, à 78 millions de barils par jour en avril 2020 contre 101 millions en décembre 2019. Pour l'ensemble de l'année 2020, la demande se réduit à 90,2 millions de barils par jour contre plus de 100 millions l'année précédente, soit une baisse de 9,8 % alors que la production mondiale à 93,94 millions de barils par jour en 2020 est en repli de 6,6 % par rapport à l'année 2019, selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE).

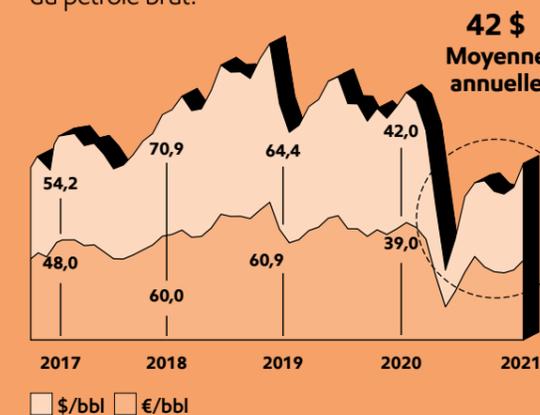
Le déséquilibre entre l'offre et la demande a entraîné une chute vertigineuse des prix du pétrole brut début 2020, d'abord déclenchée par l'annonce de la nouvelle politique de prix adoptée à compter du 8 mars 2020 par l'Arabie saoudite, et qui s'est ensuite poursuivie avec la baisse brutale de la demande mondiale résultant de la pandémie de Covid-19. Cette chute des prix a été par la suite contenue par l'entrée en vigueur le 1^{er} mai

d'un accord de réduction de la production de 10 millions de barils par jour par les pays membres de l'OPEP+. Cette baisse de la production a conduit à une progressive remontée des cours observée dès le mois de mai 2020 avant une hausse plus sensible sur la fin de l'année.

Le prix moyen du pétrole brut a été de 42 \$ (37 €) par baril de Brent en 2020 contre 64 \$ (57 €) en 2019, soit une chute de 35 % par rapport à 2019. La parité moyenne euro-dollar s'est établie en 2020 à 1,14 \$/€ contre 1,12 \$/€ en 2019.

Le cours du brut

Source : UFIP
Chute de 35 % du prix moyen du pétrole brut.

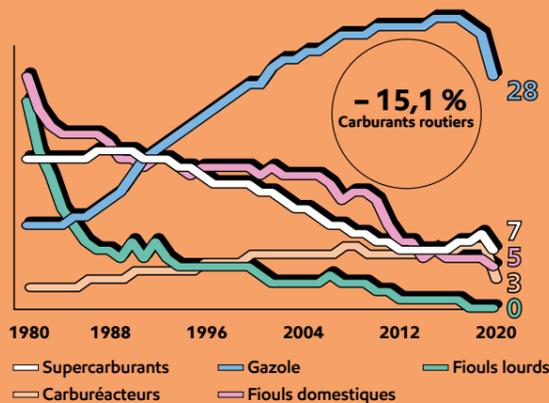


Évolution du marché français

En France, l'économie aura également connu en 2020 sa plus forte récession depuis la Seconde Guerre mondiale, avec une chute du PIB de 8,3 % sur l'ensemble de l'année. La consommation pétrolière, touchée de plein fouet par la pandémie de Covid-19, a ainsi reculé de plus de 15 %, à 62 millions de tonnes, retombant au niveau de l'année 1968. Les livraisons de carburants routiers se sont repliées de 15 %, avec - 13,7 % pour les supercarburants et à - 15,4 % pour les gazoles routiers. Les livraisons de carburateurs ont été les plus impactées, enregistrant une chute de près de 56 %, qui résulte de la très forte baisse du transport aérien de passagers à la suite de la mise en place des mesures sanitaires. Sur le marché automobile, la baisse des immatriculations de voitures particulières s'établit à - 25,5 % en comparaison avec 2019. Dans le même temps, les motorisations diesel continuent de diminuer. Elles représentent moins de 31 % des immatriculations totales en 2020 contre 34 % en 2019.

Évolution de la demande du marché français

Source : CPDP - Bulletin mensuel du 19 février 2021 (en milliers de tonnes)



À retenir

Une chute historique de la demande

La demande française a baissé d'environ 15 % en moyenne sur l'année en raison de la baisse de la consommation et des déplacements à travers le monde. La crise du secteur aérien est particulièrement sévère.

Raffinage : vers la neutralité carbone

En 2020, la crise sanitaire aura rappelé à quel point les produits pétroliers issus du raffinage restent essentiels à la bonne marche de l'économie, en France comme partout dans le monde. Ainsi, le pétrole continuera certainement à jouer un rôle de premier plan dans le mix énergétique des prochaines décennies, en particulier pour les usages où il représente l'énergie et la matière première les mieux adaptées (comme les transports et la pétrochimie). Le secteur est aujourd'hui fortement mobilisé pour s'inscrire dans une trajectoire possible vers la neutralité carbone d'ici 2050, en cohérence avec l'ambition européenne et les objectifs de l'Accord de Paris.

L'industrie du raffinage sous pression

La pandémie a entraîné une baisse importante de la demande en produits pétroliers, de l'ordre de 15 % sur le marché français. En surcapacité, le secteur du raffinage a vu ses marges s'effondrer dans des proportions historiques. Les marges brutes de raffinage, publiées par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), sont même restées négatives une partie du second semestre, en moyenne à 2 euros par tonne de mai à décembre et à 11 euros par tonne en moyenne sur l'ensemble de l'année 2020. Les taux d'utilisation des raffineries ont été logiquement au plus bas, contraints par la demande et les capacités de stockage. Les incertitudes sur la reprise de la demande, variable selon les produits, laissent présager des restructurations du secteur avec de possibles fermetures de capacités en Europe et dans le monde pour que la production s'adapte à la demande.

Incertitudes et opportunités pour le raffinage

L'industrie du raffinage doit être porteuse de solutions pour accompagner la neutralité carbone visée à l'horizon 2050. La façon dont la transition énergétique s'organise au niveau de l'Europe et de ses États membres (Accord de Paris, Pacte Vert Européen) conduit à des ambitions renforcées et à une pression réglementaire croissante. L'industrie du raffinage doit naviguer entre incertitudes et opportunités pour faire évoluer ses procédés industriels tout en restant compétitive et pouvoir proposer à ses clients des produits toujours plus respectueux de l'environnement. Elle fait de la baisse de l'intensité carbone de ses opérations et de ses produits un objectif prioritaire. Pour cela, elle se projette vers la production de carburants liquides bas carbone (CLBC), en ligne avec la voie



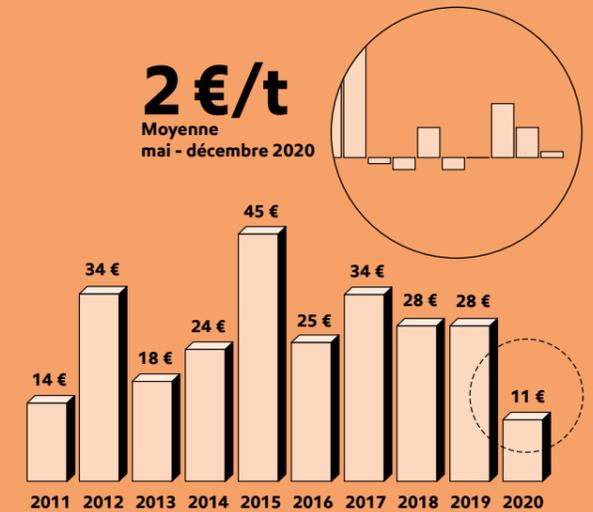
de transition dans laquelle le raffinage européen envisage de s'engager. Cette évolution de l'industrie devra être accompagnée par une stratégie ambitieuse de soutien à l'investissement, ainsi que par la mise en place d'un environnement réglementaire stable et favorable. La neutralité technologique et des conditions économiques justes et clairement établies, sont indispensables pour investir dans des procédés et technologies à plus bas carbone tel l'hydrogène. Par ailleurs, il est souhaitable qu'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, équitable et transparent, dont le principe est déjà soutenu par la Commission européenne et par la France soit mis en place afin de préserver la compétitivité du raffinage européen.

De nouvelles solutions adaptées

L'innovation technologique est essentielle pour accompagner la transformation. Une technologie indispensable est en cours de développement pour en réduire les coûts : le captage et l'utilisation ou le stockage du carbone (CCUS). Elle consiste à capter le CO₂ des industries dont le processus de fabrication est émetteur avant qu'il n'atteigne l'atmosphère et à le réutiliser ou le stocker en toute sécurité sous terre. Le groupe ExxonMobil est leader dans le domaine du CCUS et capte déjà environ 7 millions de tonnes de CO₂ par an. Le groupe Esso pourrait profiter de son intégration au sein du groupe ExxonMobil pour bénéficier des avancées technologiques en cours dans le domaine.

Marges brutes de raffinage

Source : DGEC et Ministère de la Transition écologique



Une chute historique des marges brutes de raffinage en moyenne à 2 euros par tonne* de mai à décembre 2020 et une surcapacité mondiale des capacités de production*.

* Marges brutes de raffinage publiées par l'UFIP selon le mode de calcul de la DGEC.

À retenir

La mobilisation de l'industrie du raffinage en Europe

Une trajectoire est possible pour la neutralité carbone d'ici 2050, dans un scénario où les carburants liquides bas carbone (CLBC) ainsi que le captage et le stockage du CO₂ sont autant d'innovations majeures à développer.

+ Les produits pétroliers issus du raffinage sont essentiels (voir pages 6 et 7)



Perspectives et enjeux du raffinage

Le groupe entend prendre en compte les enjeux de la transition énergétique en restant concentré sur ses grands objectifs stratégiques : opérer à un niveau d'excellence; sauvegarder et renforcer la compétitivité de l'outil industriel; poursuivre le développement de ventes profitables; se positionner pour un avenir bas carbone; et, enfin, transformer sa culture d'entreprise.

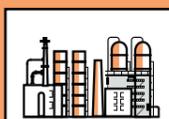
Comme d'autres secteurs, le raffinage évolue aujourd'hui entre incertitudes et opportunités. La transition énergétique telle qu'envisagée par la Stratégie Nationale Bas Carbone pour la croissance verte, la Programmation pluriannuelle

de l'énergie (PPE) et par le Pacte Vert Européen, avec l'objectif de neutralité carbone en 2050, va conduire à une baisse de la consommation d'énergies fossiles et à une évolution significative des marchés de produits pétroliers, dont l'ampleur et le rythme de transition sont encore incertains.

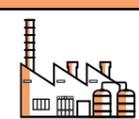
Esso S.A.F. tient à rappeler qu'un environnement réglementaire stable, respectant la neutralité technologique, avec des conditions économiques et fiscales prévisibles est essentiel pour lui permettre d'apporter dans le futur, en s'appuyant sur les solutions technologiques du groupe ExxonMobil, sa contribution aux objectifs de réduction des émissions et au développement de carburants liquides bas carbone (CLBC) facilitant une mobilité durable à un coût abordable.

Les priorités stratégiques

Les modes de production et de consommation de l'énergie se transforment et nous devons toujours répondre au double défi de produire et distribuer une énergie bon marché pour soutenir la prospérité, en nous engageant dans la transition énergétique. En 2021, nous garderons notre cap fixé sur cinq priorités stratégiques.



Opérer à un niveau d'excellence



Renforcer notre compétitivité



Poursuivre le développement des ventes



Se positionner pour un avenir bas carbone



Transformer notre culture d'entreprise



Carburants & combustibles

Dans une période marquée par la crise sanitaire, le groupe Esso s'est organisé dans la résilience pour assurer la continuité de ses opérations et permettre à l'économie française de continuer de fonctionner et aux activités essentielles d'être assurées. Ses unités se sont adaptées en permanence afin de pouvoir répondre à la demande tout en protégeant la santé et la sécurité de chacun.



Des sites résilients

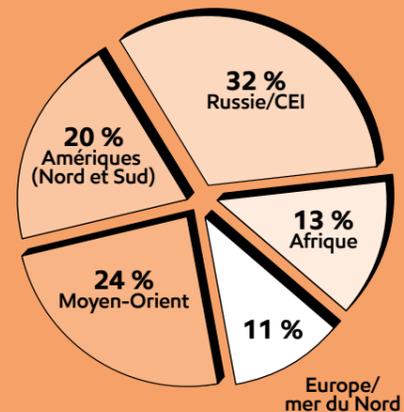
Pour les deux raffineries du groupe Esso, le principal défi en 2020 aura été d'assurer la continuité des opérations de production malgré la crise sanitaire. La baisse de la demande liée aux impacts de la pandémie a toutefois demandé un ajustement des débits des unités de distillation (voir les chiffres ci-contre). Malgré tout, les deux sites continuent à diversifier leurs approvisionnements en brut afin de mieux utiliser l'outil de raffinage et proposer des produits performants permettant à nos clients de limiter leur consommation.

À retenir



Face à la baisse de la demande en période de crise sanitaire, la production des deux raffineries du groupe a dû s'adapter : 15,2 millions de tonnes de brut ont été traitées en 2020 (contre 15,9 millions de tonnes en 2019).

Origine du pétrole brut traité par Esso Raffinage en 2020



Dans un marché très ouvert, les deux raffineries doivent composer avec la forte concurrence internationale. Dans les pays émergents, en particulier, des contraintes environnementales et sociales moins encadrées qu'en Europe, combinées à l'accès à une énergie bon marché et à la modernisation des outils industriels, permettent aux raffineurs d'exporter (vers la France comme ailleurs) des produits finis à moindre coût, en concurrence avec la production nationale. Pour rester compétitives, ces raffineries doivent donc s'adapter, la stratégie du groupe Esso consistant à privilégier les ventes sur le marché français.

Accompagner un marché en évolution

Si le rééquilibrage entre les véhicules essence et diesel est une réalité, la production nationale actuelle de gazole ne suffit toujours pas à répondre à la demande du transport commercial et des voitures diesel. Ces dernières représentent toujours près de 65 % de la flotte automobile française. La demande en gazole, en baisse de 15 % en 2020 par rapport à l'année précédente du fait de la crise sanitaire, s'est élevée à 27 millions de tonnes. Les raffineries françaises ne peuvent répondre qu'aux deux tiers de cette demande, le tiers restant devant être importé. In fine, la situation est plutôt favorable au raffinage national. En effet, elle incite notre groupe à poursuivre ses efforts sur le long terme afin d'augmenter sa production de distillats de qualité (gazole et fioul domestique).

Dans ce domaine, Esso peut bénéficier du savoir-faire et des innovations du groupe ExxonMobil et des synergies entre les équipes au sein du groupe.

Des sites pour répondre au marché national

Entre le site de Gravenchon, en Normandie, pour servir le marché région parisienne/nord de la France et celui de Fos-sur-Mer, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour le marché du Grand Sud, nos raffineries assurent un approvisionnement géographiquement équilibré. Elles sont organisées pour répondre à la demande du marché national avant tout, avec des produits de qualité et une logistique fiable, comme l'année 2020 et ses nombreuses contraintes l'auront démontré, et avec une stratégie commerciale en cohérence avec les attentes des clients. Deuxième raffineur de France, le groupe Esso assure à ce titre un rôle clé pour l'activité économique, la sécurité et l'autonomie énergétiques. Il produit sur le territoire des carburants et combustibles répondant aux spécifications nationales et européennes les plus rigoureuses. En 2020, sa fiabilité auprès de ses clients, grâce à la mobilisation de toutes ses équipes, a permis à l'économie de résister et aux services essentiels (hôpitaux, services de secours, sécurité, etc.) de fonctionner dans les moments les plus critiques.

Investissements

La crise économique actuelle, qui a entraîné de lourdes pertes opérationnelles pour la société, nous pousse à engager un plan de réduction des coûts sans précédent. Des projets d'investissement prévus à l'horizon 2021-2022 ont été reportés et leur pertinence devra être évaluée à la lumière du nouveau contexte de nos marchés. Les investissements du groupe ont été de 38 millions d'euros en 2020 dont 32 millions d'euros dans les raffineries du groupe incluant 6 millions d'euros en capitalisation de coûts des grands arrêts pour entretien. Pour 2021, le groupe a prévu de limiter ses investissements à environ 40 millions d'euros.

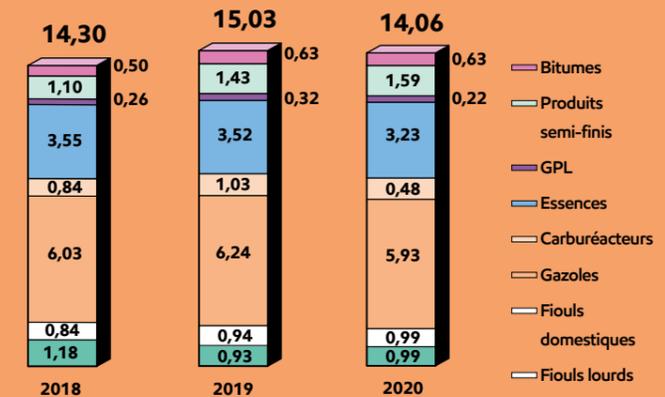


À retenir

Malgré les tendances du marché vers toujours moins de véhicules diesel, la production de gazole des raffineries françaises reste insuffisante pour répondre à la demande. En 2020, cette dernière s'élève à environ 27 millions de tonnes, une baisse de - 15 % par rapport à 2019, en raison de la crise sanitaire.

Production* d'Esso Raffinage en carburants, combustibles, bitumes et produits semi-finis hors lubrifiants

(en millions de tonnes)



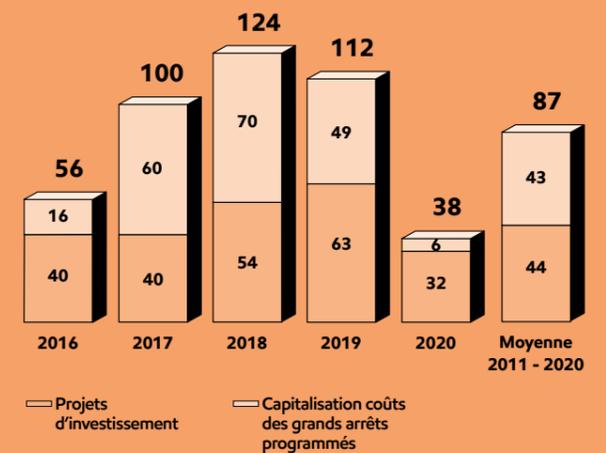
* Par production, il faut entendre les productions sorties des deux raffineries du groupe.

Trois objectifs prioritaires pour nos raffineries

- **Optimiser** la valorisation de chaque molécule pour proposer plus de produits à forte valeur ajoutée, en réduisant la production de fiouls lourds et en proposant, à des prix abordables, des produits performants permettant à nos clients de réduire leurs émissions.
- **Maximiser** la production de distillats (gazole, en particulier) afin de répondre à une demande toujours importante et de réduire ainsi les importations.
- **Continuer d'améliorer** l'efficacité énergétique des sites industriels et optimiser les procédés pour réduire les coûts totaux d'exploitation et les émissions liées à nos opérations.

Des investissements sélectifs

(en millions d'euros)





Gravenchon

S'adapter pour assurer la continuité des opérations

En Haute-Normandie, la raffinerie de Gravenchon fait partie de la plus importante plateforme intégrée européenne du groupe ExxonMobil. Celle-ci comprend aussi une usine de lubrifiants (appartenant à Esso) ainsi que plusieurs unités pétrochimiques rattachées à la société ExxonMobil Chemical France.

La capacité de traitement de 12 millions de tonnes de pétrole brut par an de la raffinerie de Gravenchon représente 20 % de la capacité nationale. C'est pourquoi le maintien de son activité a été vital en 2020 durant la crise sanitaire. Ses équipes ont fait preuve d'une grande agilité dans leur organisation, s'adaptant en permanence pour continuer à fournir les produits dont le pays avait crucialement besoin. Tout au long de l'année, les protocoles sanitaires ont été ajustés pour assurer la sécurité de tous. Dans le même temps, les approvisionnements en pétrole brut tout comme les plannings de production ont été redéfinis pour s'adapter à la demande. À titre d'exemple, la production de diesel s'est maintenue alors que le marché des carburateurs s'est effondré, la plupart des avions étant immobilisés. Après la période du premier confinement, l'activité a progressivement redémarré, avec de très bons résultats opérationnels confirmés au second semestre.



Peter Vandeborne

Directeur de la raffinerie Esso de Gravenchon

« Grâce à l'engagement sans faille des équipes et à la transformation de notre culture d'entreprise, nous avons réussi à maintenir un bon niveau de fiabilité de nos opérations en 2020. »

À retenir

→ Durant l'année 2020, le site de Gravenchon s'est adapté en permanence à la situation sanitaire. Son taux d'utilisation a enregistré un recul à 73,6 %, lié à la baisse de la demande et aux limitations de stockage pendant la crise.

Maintenir la compétitivité du site

Le site de Gravenchon dispose de nombreux avantages pour rester une raffinerie clé en France. Tous les efforts sont déployés pour maintenir sa compétitivité, notamment grâce aux synergies au sein de la plateforme avec l'activité pétrochimique d'ExxonMobil Chemical France, sa production de lubrifiants ainsi qu'avec les actions mises en place avec les autres industriels autour du site. Chaque molécule issue du raffinage est valorisée pour concevoir et développer des produits adaptés au marché. Le site bénéficie aussi d'importantes capacités de stockage dans le port du Havre lui permettant de diversifier son alimentation avec des matières premières plus délicates à traiter mais aussi à plus forte valeur ajoutée.

De nouveaux défis à relever

Sont à noter aussi toutes les initiatives déployées pour maîtriser l'empreinte environnementale du site et réduire ses émissions. À ce titre, le renouvellement de la certification ISO 50001 est une reconnaissance des efforts engagés pour l'efficacité énergétique et l'amélioration continue. En 2020, un groupe de travail a été constitué pour évaluer les moyens d'atteindre la neutralité carbone en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris. Une équipe pluridisciplinaire réunissant des experts issus des activités chimie et raffinage est déjà à l'œuvre pour établir le diagnostic des sources d'émissions, prendre en compte l'impact des projets en cours et identifier les pistes d'amélioration qui seront intégrées dans les plans à venir.

Dans son organisation, le site est engagé dans une transformation culturelle à travers de nombreuses initiatives d'engagement de son personnel que l'on retrouve dans la partie sociale du RSE.

Dans ses opérations, le site est aussi engagé dans une transformation numérique qui vise à simplifier et fluidifier les processus de travail tout en renforçant la sécurité et l'efficacité. Ainsi, le programme de « digital manufacturing » annoncé en 2018 avec l'installation du WiFi sur les unités a été poursuivi.

+ La production de lubrifiants du site (voir page 28)

Rapport RSE (voir page 52)

Rapport RSE - Santé et Social (voir page 58)



Des caméras ultrasoniques pour repérer les fuites

Une nouvelle technologie d'identification et qualification de fuites de gaz a été mise en place. En superposant l'information acoustique à l'information optique en temps réel, une caméra ultrasonique permet la localisation précise et claire d'une fuite éventuelle. Cette caméra de dernière génération enregistre les ultrasons et le vide provoqué par des fuites de tous types de gaz : CO₂, méthane, hydrogène, hélium, azote, vapeur, etc. Ce type d'innovation renforce la sécurité et la performance environnementale de la plateforme.

À retenir

→ La plateforme de Gravenchon est fortement mobilisée pour réduire son empreinte carbone et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Une équipe pluridisciplinaire réunissant des experts des activités chimie et raffinage travaille à une feuille de route CO₂.

→ En matière de sécurité des procédés, le site de Gravenchon enregistre en 2020 de très bons résultats opérationnels, sans aucun incident. Le groupe se réjouit d'avoir atteint en 2020 le seuil de 1 000 jours sans incident de process safety.



Fos-sur-Mer

Dans le contexte très perturbé de la pandémie, la raffinerie de Fos-sur-Mer, qui représente 10 % de la capacité française de raffinage, a démontré en 2020 une forte capacité de résilience et de flexibilité pour continuer ses activités et sécuriser les approvisionnements de ses clients.

À retenir



Dans un environnement économique difficile avec des marges du raffinage très réduites, Fos-sur-Mer a fait preuve de fiabilité pour continuer à approvisionner ses clients.

Les équipes de la raffinerie ont été mobilisées tout au long de l'année pour permettre à l'économie française de fonctionner en temps de crise, en adaptant les débits à la demande et en ajustant en permanence les plannings de production. Il est à souligner que l'intégralité de la production d'essence et de diesel du site a été commercialisée sur le territoire français. Malgré les difficultés, son taux d'utilisation enregistre une baisse en passant à 76 % contre 84,2 % en 2019, ce qui représente néanmoins une performance opérationnelle supérieure à celle du marché et de la zone Méditerranée en particulier.

Une production adaptée

Fos-sur-Mer se positionne comme une raffinerie fiable de la zone méditerranéenne. Le site continue d'ajuster son outil industriel pour adapter sa production à la demande tout en préservant sa compétitivité. Il travaille constamment pour raffiner de nouveaux pétroles bruts difficiles à traiter et minimiser ses coûts de production et de logistique. La réalisation du projet E85 au rack est un autre fait marquant de l'année. Ce biocarburant superéthanol est désormais mis à disposition au poste de chargement du dépôt de la raffinerie. La compétitivité de Fos-sur-Mer a été pénalisée par les difficultés persistantes de logistique portuaire. Les navires pétroliers ont été parfois contraints d'attendre plusieurs jours, voire des semaines au large, avant de pouvoir décharger leur cargaison de brut. Les surcoûts ont été très importants en 2020 pour le site de Fos-sur-Mer, impactant les résultats et les projets d'investissement du site.

L'efficacité énergétique, une priorité

Le site de Fos-sur-Mer a obtenu la recertification ISO 50001, attestant l'engagement de l'entreprise et son efficacité en matière d'amélioration continue de sa gestion de l'énergie.

Dialogue avec les riverains

En 2020, la raffinerie de Fos-sur-Mer a poursuivi ses actions d'information auprès des riverains. Elle est partie prenante de l'initiative RÉPONSES (Réduire les POLLUTIONS en Santé Environnement) qui réunit les acteurs du territoire de l'étang de Berre pour apporter des réponses aux habitants. Cette initiative implique l'État, les collectivités, les industriels, les salariés, les associations, les experts, etc. Elle est portée par le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le dispositif Allo Industrie mis en place en concertation avec le Groupement Maritime et Industriel de Fos (GMIF) permet aussi aux riverains d'être informés en temps réel des opérations ou incidents provoquant une nuisance potentielle (bruits, odeurs, fumées...). Un important travail d'anticipation des opérations a été mené par les équipes. Les procédures de redémarrage, notamment, ont été révisées de façon à réduire les impacts potentiels sur les riverains.

+ Pour en savoir plus sur l'initiative RÉPONSES, consultez le site internet www.dispositif-reponses.org

Travailler en toute sécurité

En fin d'année 2020 et tout début d'année 2021, des travaux de préparation et de maintenance planifiée ont été réalisés en toute sécurité sur le site. Malgré la complexité des opérations réalisées, aucun accident pour le personnel Esso et des entreprises intervenantes n'est à déplorer, ni aucun incident de sécurité des procédés. Sur l'ensemble de l'année, la raffinerie déplore deux incidents Esso et intervenants à faible gravité qui ont donné lieu à des actions correctives. Les résultats sécurité des procédés sont à la hauteur de l'engagement des équipes et de l'attention constante pour la prévention et l'anticipation des risques à tous les niveaux.

+ Sécurité des procédés (voir page 56)



Stefaan Van Severen

Directeur de la raffinerie Esso de Fos-sur-Mer

« Dans le contexte difficile que l'on connaît, notre site a confirmé en 2020 sa grande fiabilité. Grâce à la mobilisation exemplaire des équipes, nous avons été en mesure de sécuriser l'approvisionnement de nos clients. »

À retenir



Dans une démarche de dialogue permanent avec les riverains, la raffinerie de Fos-sur-Mer contribue à l'initiative RÉPONSES pour mieux les informer et développer des solutions concrètes. En 2020, une attention particulière a été portée à la réduction des épisodes de torches.



Logistique & ventes

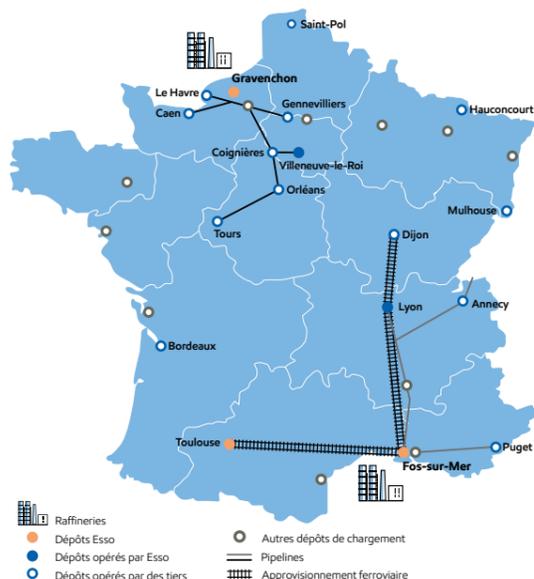
En 2020, la fiabilité de l'ensemble du dispositif logistique d'Esso et la mobilisation des équipes ont été autant d'éléments déterminants de la continuité des approvisionnements et des opérations, contribuant au maintien de l'activité économique en France. Dans le contexte de la crise sanitaire et avec la protection des personnes toujours au premier plan, les services se sont organisés pour maintenir l'excellence opérationnelle et assurer la distribution des produits. Par ailleurs, l'écoute des clients et la flexibilité ont été essentielles pour s'adapter aux besoins des clients pendant la période.

Logistique : fiabilité affirmée

La raison d'être du réseau logistique utilisé par le groupe s'organise autour du principe suivant : apporter les carburants et combustibles Esso au plus près des clients, en limitant de fait l'impact environnemental et en offrant le meilleur service. L'effort porte sur l'amélioration permanente du maillage et la disponibilité des produits. L'approvisionnement s'aligne sur les réseaux de pipelines et les infrastructures connectées aux raffineries ainsi qu'aux dépôts opérés par le groupe. Cette chaîne logistique parfaitement intégrée est adaptée à la demande du marché. À ce titre, les deux dépôts de Gravenchon et de Fos-sur-Mer intégrés aux raffineries du groupe ont été particulièrement performants en 2020, tout comme celui de Toulouse. Les investissements réalisés ces dernières années dans les dépôts (notamment ceux portant sur la modernisation des automates de chargement ainsi que la distribution du superéthanol E85) ont permis la bonne conduite des opérations durant la période, malgré les contraintes liées aux mesures sanitaires et la grande fluctuation de la demande.

Un marché impacté par la crise

De façon prévisible, l'impact de la pandémie, comme pour l'économie en général, a été majeur avec une baisse de 15 % du marché intérieur. Sur le marché des produits pétroliers, la consommation a chuté de façon drastique au mois d'avril. Le secteur de l'aéronautique a été particulièrement touché, avec une baisse de 70 % des vols commerciaux et un impact direct sur les commandes de carburants.



Notre stratégie commerciale

Pour la commercialisation de ses produits pétroliers, le groupe travaille avec des professionnels de la distribution, de fait très exigeants en ce qui concerne la fiabilité des approvisionnements. Ce sont des centrales d'achats de la grande distribution, des revendeurs indépendants et des revendeurs à la marque. En complément, notre filiale Worex, spécialiste des fiouls domestiques et gazoles avec une activité recentrée sur le négoce, gère les ventes auprès de revendeurs spécialisés et de transporteurs.

La fidélité des clients confirmée

Le groupe améliore sans cesse la qualité de ses carburants pour les rendre plus performants et réduire les émissions et les consommations des clients finaux. Il développe des additifs qui limitent la formation des dépôts et améliorent ainsi la performance des moteurs. La qualité des produits, associée à la fiabilité de la chaîne logistique, a permis au service des ventes de carburants et combustibles de fidéliser et augmenter les engagements de volumes de certaines centrales d'achat de carburants. Par ailleurs, la stratégie de reconquête des revendeurs à la marque engagée depuis 2015 s'est révélée gagnante. Un réseau de près de 550 stations-service aux couleurs Esso et Esso Express couvre l'ensemble du territoire français, une très grande majorité commercialisant les nouveaux carburants Esso Synergy. C'est dans cette dynamique qu'ont été renouvelés en 2020 les contrats d'approvisionnement de nos revendeurs. Le contrat d'approvisionnement avec Certas Energy France, principal revendeur à la marque du groupe, a été renouvelé pour les dix prochaines années. Cette société dispose d'un réseau de plus de 450 sites répartis sur tout le territoire français. Ces succès témoignent une nouvelle fois de la confiance et de la fidélité de nos clients.

À propos du marché automobile

Il a été lui aussi extrêmement touché par la crise sanitaire, à l'exemple de la baisse spectaculaire des immatriculations de voitures particulières (-25 %). Dans le même temps, les motorisations diesel continuent de diminuer, dans une tendance plus sectorielle pour ce type de véhicules avec une part de marché des nouvelles immatriculations de 15,1 % pour les voitures hybrides et 6,6 % pour les voitures électriques.

La bonne performance de la filiale Worex, qui a continué à faire progresser son offre de vente directe aux sociétés de transport dans un marché pourtant orienté à la baisse, est également à souligner.

Une offre toujours plus diversifiée

- **Carburants.** Dans une logique d'adaptation aux demandes des clients et de réduction des émissions des consommateurs, de nouveaux produits ont été mis à disposition tels que les biocarburants superéthanol E85 ou encore le gazole B10. Par ailleurs, Esso S.A.F. est un acteur engagé dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Le groupe a diversifié sa production de CEE et a ainsi diminué sa dépendance vis-à-vis du marché secondaire. Dans le cadre de ce dispositif, Esso S.A.F. participe à de nombreuses opérations mises en place par le Ministère de la Transition écologique comme « Coup de pouce ». Ces opérations ont pour objectif d'inciter financièrement les consommateurs finaux d'énergie à réaliser des travaux de rénovation énergétique. Afin de proposer ces primes incitatives et de faciliter l'accession à des travaux ou des équipements performants, le groupe a conclu en 2020 des accords avec deux nouveaux mandataires. Enfin, le groupe a été retenu pour le financement de quelques programmes permettant entre autres de promouvoir la rénovation énergétique et la mobilité active.

- **Bitumes.** La pandémie a impacté l'activité des travaux routiers de manière brutale au premier semestre 2020. Les chantiers se sont en effet arrêtés mi-mars, pour reprendre progressivement à partir de la fin du mois d'avril avec la mise en place de mesures sanitaires. Sur le reste de la saison, de mai à octobre, l'activité de nos clients a été soutenue. Cela permet à Esso d'atteindre en fin d'année un volume de ventes annuel cumulé sur le marché intérieur très proche de celui de l'année précédente.

- **Carburéacteurs.** L'aéronautique est le secteur le plus affecté par la crise sanitaire. Esso s'est adapté en 2020 à la baisse de la demande de carburéacteurs qui a été de 55,5 %.

- **Carburants marine.** En 2020, les équipes de vente ont commercialisé le nouveau fioul marine EMF.5™ qui permet au secteur maritime de réduire ses émissions, en respectant les contraintes réglementaires définies par l'Organisation maritime internationale (OMI)*. En région Méditerranée, une nouvelle barge dédiée a été affrétée pour mieux servir les clients marine, par exemple les porte-conteneurs et les ferrys.

* Depuis le 1^{er} janvier 2020, un nouveau plafond de la teneur en soufre des carburants marine utilisés à bord des navires a fait passer la limite jusqu'alors de 3,50 % m/m (masse par masse) à 0,50 % m/m.



Lubrifiants & spécialités

La raffinerie de Gravenchon reste en 2020 une référence nationale dans la fabrication d'huiles de base ainsi que dans la production et le mélange de lubrifiants finis. Le groupe enregistre de bonnes performances globales grâce à ses produits innovants, l'ouverture à de nouveaux secteurs comme l'éolien, ainsi qu'au dynamisme de son réseau de distribution.



Bénédicte Imbert

Directrice de l'usine de mélange de lubrifiants finis de Gravenchon

Des produits de haute performance

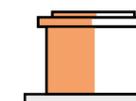
La raffinerie de Gravenchon, un site de référence dans la production d'huiles de base et de spécialités

▪ **Les huiles de base** issues du processus de raffinage sont obtenues par distillation et traitement spécifique de certains pétroles bruts. Ce sont des produits minéraux plus ou moins fluides à température ambiante qui entrent dans la composition de lubrifiants finis pour différents marchés : automobile, transport, BTP, engins marins, industrie. Les ventes de ces huiles de base ont enregistré une progression globale de 30 % sur l'année.

▪ **Les spécialités**

- **Les huiles blanches** : destinées entre autres à des usages pharmaceutiques ou de contact alimentaire, ces huiles très pures sont obtenues par hydrogénation.
- **Les paraffines** : ce sont des produits minéraux qui proviennent de la distillation de pétrole brut et dont la caractéristique est d'être solides à température ambiante et liquides entre 40 et 100 °C. Ces deux catégories de produits ont connu une baisse de 9 % des ventes.

« En 2020, les équipes ont fait preuve d'une grande résilience avec une approche sur mesure pour répondre aux attentes de nos clients malgré une très forte variabilité de la demande. »



543

kilotonnes d'huiles de base et spécialités produites à la raffinerie de Gravenchon versus 530 kt en 2019.

Une usine de mélange de lubrifiants finis qui s'adapte à la demande

L'usine de mélange de lubrifiants finis, conditionnés ou en vrac, de Gravenchon est spécialisée dans la fabrication de lubrifiants synthétiques haute performance : Mobil 1™, Mobil Delvac 1™ et Mobil SHC™. Impactée en 2019 par l'incendie de l'usine de son fournisseur d'additifs, puis par la baisse d'activité liée à la Covid-19, la fabrication de lubrifiants finis a pu retrouver à partir de mi-2020 ses niveaux habituels de production et a même légèrement augmenté sa production grâce à la grande capacité d'adaptation des équipes opérationnelles.

Notre site est inscrit dans la démarche d'excellence opérationnelle portée par le groupe. Il poursuit ses développements pour répondre aux exigences de ses clients; à titre d'exemple, les méthodes de vérification spécifiques mises en place pour le marché des éoliennes et le lubrifiant Mobil SHC™ Gear 320 WT mis au point pour ce type d'équipements. Cette approche sur mesure porte ses fruits avec l'obtention d'une nouvelle homologation et la signature de contrats avec de nouveaux clients dans ce secteur. À noter aussi, au premier trimestre, l'installation de la nouvelle chaîne de conditionnement en bouteilles d'un litre et le succès de sa mise en service au troisième trimestre. Cette nouvelle chaîne de conditionnement permettra, de par sa flexibilité, de mieux répondre aux attentes du marché.

La gamme Mobil, des lubrifiants de haute technologie

- Mobil 1™ est la première marque mondiale d'huile moteur synthétique, recommandée par de nombreux constructeurs automobiles de référence.
- Mobil Super™ est formulée pour répondre aux nouvelles exigences du marché des huiles moteur pour les professionnels comme les particuliers, notamment pour conserver l'efficacité des systèmes de réduction d'émissions d'échappement des voitures diesel et essence.
- Mobil Delvac™ est l'une des marques d'huile moteur à usage intensif les plus utilisées au monde. Elle est réputée pour prolonger la durée de vie et accroître les performances des moteurs et des trains de transmission des poids lourds partout dans le monde et dans tous les types d'environnement.



À retenir

→ Ambassadeurs de la marque sur le terrain, les distributeurs ont un rôle stratégique pour approvisionner les différents secteurs d'activité et accompagner le déploiement de la marque Mobil. Un partenariat tripartite inédit a été mis en place en 2020 impliquant Esso avec TTA Lubrifiants (groupe Moove) et Autodistribution (AD).

Ventes : la performance remarquable des distributeurs

Dans une démarche d'innovation permanente

Le groupe ExxonMobil consacre des efforts importants en R&D à l'activité lubrifiants et spécialités pour que la marque Mobil reste une référence de performance. Les produits innovants que le groupe Esso met sur le marché améliorent l'efficacité et le rendement, réduisent les coûts d'entretien et prolongent les intervalles entre deux vidanges, tout en limitant l'impact environnemental. La gamme très large de lubrifiants Mobil intéresse de nombreux secteurs : les particuliers avec les véhicules individuels mais aussi les secteurs du transport, de l'industrie, des travaux publics, de l'agriculture, la marine ou encore l'éolien. En 2020, sur un marché en tendance baissière de 9%* et impacté comme toute l'économie par la crise sanitaire, le groupe Esso résiste bien, en particulier en augmentant ses ventes de lubrifiants finis automobiles. Ces derniers compensent la baisse dans le secteur de l'industrie, fortement affecté par la pandémie.

Distributeurs : une stratégie commerciale gagnante

Les résultats du réseau des distributeurs sont à saluer, portés par un modèle gagnant qui vise à développer les ventes dans le secteur des garages indépendants, livrés principalement par les distributeurs de pièces détachées. À l'échelle nationale et européenne, ces derniers sont en pleine croissance, à l'exemple du leader français Autodistribution (AD), fort de ses 500 commerciaux itinérants, 380 magasins et 65 000 clients. Esso a mis en place avec ce partenaire une collaboration tripartite inédite impliquant aussi notre distributeur stratégique TTA Lubrifiants (groupe Moove).

Solidarité

L'élan national de solidarité durant la pandémie s'est manifesté par une mobilisation de toutes les équipes et de nos partenaires pour assurer la continuité des opérations. La direction lubrifiants d'Esso a voulu également marquer son soutien en offrant plus de 500 bidons de lubrifiant Mobil 1™ à l'intention des personnels de santé en première ligne dont les déplacements étaient indispensables.

* Source : Centre Professionnel des Lubrifiants (CPL).



110

kilotonnes de lubrifiants finis produites en 2020 par l'usine de mélange de lubrifiants, contre 108 kt en 2019.



20 %

Part de l'usine de lubrifiants finis de Gravenchon dans la fabrication d'ExxonMobil en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient.



80 %

des productions sont exportées en Europe et à travers le monde.



Risques

Qu'il s'agisse du domaine opérationnel, environnemental et industriel ou bien de l'aspect social et sociétal, réglementaire ou encore financier, le groupe Esso S.A.F. est exposé à certains facteurs de risques. Il s'appuie sur le suivi d'indicateurs clés de performance destinés à évaluer la pertinence des politiques et des actions mises en œuvre pour optimiser la gestion de ces risques.

Principaux facteurs de risques et principes de contrôle du groupe Esso S.A.F.

Principaux facteurs de risques financiers et extra-financiers

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à certains facteurs de risques qui sont liés tant à l'exercice de ses activités de raffinage et de distribution des produits pétroliers qu'à l'environnement réglementaire, commercial et financier des marchés dans lesquels il opère. Dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière (DPEF), le groupe Esso S.A.F. a réalisé une cartographie de ses risques financiers et extra-financiers. Pour cela, il s'est inspiré des bonnes pratiques du groupe ExxonMobil en matière de gestion des opérations et de contrôle interne, en particulier les systèmes *Controls Integrity Management System* (CIMS) et *Operations Integrity Management System* (OIMS). Des experts de chaque fonction (juridique, ventes, finance, affaires générales, protection des données personnelles, achats, environnement) ont contribué à la réalisation de cette cartographie à travers l'évaluation et la hiérarchisation de ces risques.

Ces risques peuvent principalement être classés selon les quatre macro-catégories suivantes, tout en sachant que leurs conséquences peuvent être transversales.

Les risques opérationnels, environnementaux et industriels résultent des dangers potentiels inhérents, d'une part, aux opérations de sites industriels répondant aux critères de la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 dite « directive Seveso III » et, d'autre part, à la nature des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques, etc.).

Les risques réglementaires résulteraient d'une non-conformité aux lois et règlements applicables qui serait de nature à exposer le groupe Esso S.A.F. à des sanctions civiles ou pénales et/ou à porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, de ses fournisseurs ou des communautés environnantes.

Les risques sociaux et sociétaux concernent les enjeux relatifs aux parties prenantes internes (telles que les salariés du groupe et des entreprises intervenantes) et externes (telles que les riverains de ses sites industriels ou ses clients/fournisseurs), et la façon dont leurs attentes sont prises en compte.

Les risques financiers regroupent les risques de perte à la suite d'une opération financière (sur un actif financier) ou d'une opération économique ayant une incidence financière.

Les objectifs de développement durable

La gestion optimale de ces risques principaux permet au groupe Esso d'atteindre la performance attendue pour la mise en œuvre de sa stratégie. Le résultat des politiques qu'il applique et des actions qu'il mène en ce sens est traduit par ses indicateurs clés de performance. Le groupe Esso S.A.F., tout comme le groupe ExxonMobil, soutient activement les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le double défi que le groupe doit relever au quotidien (produire et distribuer une énergie bon marché pour soutenir la prospérité tout en réduisant les impacts sur l'environnement) l'amène à jouer un rôle particulièrement actif vis-à-vis de huit d'entre eux.





Risques opérationnels, environnementaux et industriels

La performance du groupe Esso vis-à-vis de ces enjeux opérationnels, environnementaux et industriels est guidée plus particulièrement par la politique de protection de l'environnement. Adoptée par le groupe ExxonMobil, elle s'applique à tous les sites Esso en France et elle définit un cadre exigeant dont l'axe principal est la conformité réglementaire en matière environnementale.

Impact potentiel

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Impact sur l'environnement



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 74 et 75

Le groupe Esso opère des sites industriels classés Seveso seuil haut. La nature de ses activités l'expose à des risques accidentels et chroniques d'atteinte des milieux (air, eau, sol). La consommation des matières premières, sous forme d'énergie nécessaire au raffinage du pétrole brut, est également susceptible d'affecter le milieu naturel.

Le groupe Esso utilise des outils performants pour analyser ces risques environnementaux qu'il maîtrise au travers d'actions planifiées à court et moyen termes. Son exigence prioritaire de conformité réglementaire le conduit à mesurer les paramètres environnementaux au même titre que les paramètres techniques de ses opérations.

Risque industriel



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 74 et 75

Conséquences d'un accident industriel et/ou environnemental majeur qui pourraient entraîner un défaut de protection des personnes et/ou des biens, une interruption d'activité.

La sécurité est une valeur fondamentale d'Esso. Elle est intégrée à tous les stades de l'activité courante et des projets futurs avec la mise en œuvre du système de management de la sécurité OIMS (qui remplit les exigences de la norme ISO 14001 dont l'équivalence est reconnue annuellement par la Lloyd's). La réponse aux situations d'urgence est anticipée, préparée et donne lieu à de fréquents exercices.

Risque lié aux événements météorologiques « hors-norme »



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 74 et 75

Un événement météorologique « hors-norme » (ouragan, tornade, épisode « cévenol », etc.) pourrait entraîner une interruption majeure d'activité en cas de dommages aux infrastructures. Le bon fonctionnement des opérations pourrait être significativement altéré et ainsi impacter la performance du groupe. La fréquence et l'intensité de ces épisodes naturels pourraient augmenter sous l'effet du changement climatique. Ce dernier pourrait être impacté par les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités du groupe Esso si elles n'étaient pas maîtrisées.

Les phénomènes naturels exceptionnels sont anticipés dans les plans de réponse à l'urgence et les plans de continuité des activités. Le groupe Esso œuvre également pour limiter les émissions de gaz à effet de serre de ses installations et investit dans les technologies et l'innovation pour renforcer son efficacité énergétique. Ses deux raffineries sont certifiées ISO 50001.

Rupture technologique



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 74 et 75

En cas de survenue brusque d'une technologie de remplacement des produits actuellement commercialisés par le groupe Esso, son outil de raffinage risquerait de devenir obsolète.

Pour répondre au double défi de produire et distribuer une énergie bon marché pour soutenir la prospérité tout en réduisant les impacts sur l'environnement, le groupe Esso bénéficie de son intégration au sein du groupe ExxonMobil, qui consacre de nombreux efforts à la recherche, à l'innovation et au développement technologique. Il déploie des partenariats avec des universités (80 dans le monde) et a mis en place un programme de recherche avancée sur les biocarburants à base d'algues et sur la production de biodiesel.



Risques sociaux et sociétaux

La performance du groupe Esso vis-à-vis de ses enjeux sociaux et sociétaux est guidée par ses politiques :

- d'équité dans l'emploi, de communication ouverte sur le harcèlement, la sécurité, la santé au travail, l'environnement ;
- anticorruption, activité politique, conflits d'intérêts, éthique des affaires.

Adoptées par le groupe ExxonMobil et en vigueur sur tous les sites Esso en France, elles apportent un cadre exigeant, une référence commune, connue et appliquée par tous.

Impact potentiel

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Atteinte à l'intégrité et à la confidentialité des données



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 74 et 75

L'usage des technologies numériques, la détention d'informations sensibles et de données personnelles exposent le groupe Esso, comme la majorité des entreprises, à des risques concurrentiels ou des actes malveillants. Le non-respect de la réglementation sur la protection des données personnelles ou une cyberattaque porteraient significativement atteinte à sa réputation et à sa performance économique.

Les risques informatiques sont évalués et gérés avec une extrême précaution proportionnelle aux enjeux. Le groupe Esso, en plus de ses infrastructures techniques, forme et sensibilise régulièrement tous ses collaborateurs à la cybersécurité. Le groupe s'assure également de la protection des données personnelles par une parfaite conformité à la réglementation et en dédiant à la coordination des actions un délégué à la protection des données personnelles.

Maintien des compétences et développement de carrière



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 74 et 75

Une gestion insuffisante ou inappropriée des compétences et des carrières de ses salariés exposerait le groupe Esso à une perte ou une diminution des compétences dommageables pour l'activité du groupe et sa performance.

Le groupe Esso met en œuvre un accompagnement des talents et un suivi de carrière adapté (avec un outil de gestion intégré), des comités de gestion et de développement de carrière, des formations et des moyens favorisant le développement professionnel des salariés et leur montée en compétence. Des discussions sont également engagées autour du transfert de compétences pour anticiper les départs et favoriser le tutorat.

Atteinte aux règles éthiques (fraude, corruption)



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 74 et 75

Des mesures insuffisantes de lutte contre la corruption, comme tout autre manquement à l'éthique, entraîneraient une atteinte grave à la notoriété du groupe et à sa réputation.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques du groupe repose sur des politiques dont l'objectif est de satisfaire aux plus hautes exigences en matière d'intégrité. Les salariés ainsi que les sous-traitants sont informés des valeurs éthiques du groupe. Des formations dédiées sont organisées et suivies par tous les salariés. Ces règles internes contribuent au respect de la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique (dite loi « Sapin 2 »).

Acceptabilité et inclusion dans les territoires



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 74 et 75

Défiance vis-à-vis des sites Seveso et besoin de transparence accrue. La communication peut être perçue comme insuffisante par les territoires en matière d'impact économique local, d'environnement et de risques industriels. Le groupe s'exposerait à une atteinte à son image, avec des répercussions possibles sur l'activité, le permis d'opérer et l'emploi.

Esso place l'éthique et le dialogue au cœur de ses relations avec les communautés environnantes. Des enquêtes de perception autour des sites industriels sont réalisées, des réunions d'information avec les parties prenantes sont menées. Esso est attachée à réduire les impacts de ses opérations et a engagé une revue de ses procédures pour minimiser leurs conséquences potentielles sur les riverains. Des initiatives impliquant l'État, les collectivités et les industriels ont été mises en place. Les actions citoyennes des salariés sont encouragées auprès des associations locales. Un dialogue de qualité est mené avec les acteurs locaux dans le cadre de la préparation à la réponse à l'urgence. L'ancrage territorial du groupe s'exprime également avec sa participation à l'activité économique (investissements, taxes, salaires, dividendes).

Santé et sécurité au travail



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 74 et 75

Le groupe Esso opère des sites industriels, notamment classés Seveso III. La nature de ses activités expose ses salariés, et entreprises sous-traitantes, à des risques professionnels pouvant porter atteinte à leur sécurité et/ou leur santé. Dans un contexte d'intégration croissante des réseaux et des flux de biens et de personnes, la propagation d'une pandémie pourrait impacter l'entreprise dans la mesure où son personnel et ses sous-traitants seraient touchés ou confinés. Le groupe Esso a intégré le risque pandémique dans ses plans de continuité d'activité. Ces plans sont conçus pour interagir de façon fluide avec les consignes qui seraient données par les autorités et ils ont été mis en œuvre dans l'objectif de limiter les impacts sur les opérations tout en déployant les barrières destinées à limiter les risques de contamination.

La sécurité, au-delà d'être une nécessité dans l'industrie pétrolière, est d'abord une valeur fondamentale du groupe. Ainsi, Esso s'appuie sur deux outils performants de gestion et de prévention des risques propres au groupe : le système OIMS (Operations Integrity Management System) et le système de gestion de la sécurité LPS (Loss Prevention System).

Diversité, inclusion et égalité au travail



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 74 et 75

Avec près de 1 800 emplois directs, Esso s'expose à divers risques concernant les principes de diversité et d'inclusion ou de non-respect de l'égalité salariale.

La politique d'Esso consiste à offrir une chance égale en matière d'emploi, dans le respect des lois et règlements en vigueur, aux personnes possédant les qualifications et compétences requises. Toute forme de discrimination est proscrite. Des accords salariaux existent sur l'égalité professionnelle, l'insertion et l'emploi des personnes en situation de handicap. De nombreuses initiatives sont déployées dans l'entreprise en faveur des femmes, de l'intégration des nouveaux employés ou de la prise en considération du handicap.

Droits de l'homme



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 74 et 75

Dans les activités du groupe, comme dans ses relations avec ses fournisseurs en France ou à l'international, un manque de vigilance ou de respect des lois et réglementations pourrait porter directement atteinte aux droits des personnes.

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et celle du pacte mondial de l'ONU sont les références du groupe en matière de droits de l'homme. Réalisant la totalité de ses activités en France avec une grande majorité de sous-traitants nationaux, Esso peut gérer plus facilement ces questions. D'autre part, les achats sont encadrés par des conditions générales rigoureuses en la matière et ces pratiques sont régulièrement auditées.

Évasion fiscale

Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 74 et 75

En ne se conformant pas strictement aux lois en vigueur ou en s'affranchissant des standards d'éthique qui sont les siens, le groupe s'exposerait à des sanctions et à une dégradation de son image.

Enregistrés en France, Esso S.A.F. et ses filiales s'acquittent de l'intégralité de leurs impôts en France. Le groupe estime qu'une réputation bien établie est un actif inestimable de la société et sa culture prône le strict respect des lois et règlements en vigueur.

Dialogue social



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 74 et 75

La pérennité des activités de la société repose en grande partie sur ses salariés. Une dégradation du dialogue social entraverait l'activité de l'ensemble du groupe.

Esso privilégie un dialogue social ouvert, constructif et responsable pour accompagner la transformation de l'entreprise. Les organisations syndicales représentatives et la direction se rencontrent très régulièrement pour discuter et négocier en CSEC (comité social et économique central). Grâce à des outils de questions/réponses sur une plateforme collaborative, les représentants du personnel peuvent poser des questions facilement et obtenir des réponses de la direction sans passer par le formalisme des réunions du CSEC. Entre les différents niveaux de supervision, l'effort est porté sur la fluidité de la communication.



Risques réglementaires

La performance du groupe Esso vis-à-vis de ses enjeux réglementaires est guidée par ses deux politiques : sécurité des produits ; relation clientèle et qualité des produits. Adoptées par tout le groupe ExxonMobil et en vigueur sur tous les sites Esso en France, elles apportent un cadre exigeant dont l'axe principal est la conformité réglementaire et la qualité.

Impact potentiel

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Évolution réglementaire de la politique énergétique et du changement climatique



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 74 et 75

La compétitivité des activités du groupe Esso pourrait être affectée par une accélération de la législation et de la réglementation européenne, ou française, dans le cadre des politiques énergétiques et de la transition vers des carburants moins carbonés.

Engagée dans l'accompagnement de la transition énergétique, Esso étudie de façon approfondie l'évolution de la demande en énergie, et la capacité d'adaptation de son outil industriel vers des carburants liquides et des procédés moins carbonés.

Sécurité des produits



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 74 et 75

La non-conformité d'un produit (liée à ses spécifications d'entrée) ou l'absence d'informations sur sa fiche de données sécurité seraient susceptibles d'impacter la sécurité du transport ou la santé de l'utilisateur final.

Le groupe s'engage à assurer la fiabilité de ses produits : en respectant la réglementation européenne REACH (enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques) relative aux substances chimiques et en gérant proactivement ses fiches de données sécurité associées. Le groupe a pour cela mis en place des équipes de spécialistes dans chaque activité concernée, notamment sur ses sites industriels.



Risques financiers

Impact potentiel

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Risque de marché

Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Ces fluctuations sont dictées par l'évolution de l'offre et de la demande des marchés, qui peuvent être affectés par de nombreux facteurs (environnement économique, situation géopolitique et conflits, météorologie, pandémies, etc.). Les variations de prix des produits pétroliers affectent directement, à la hausse comme à la baisse, la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (First In, First Out). Ces variations ont un impact important sur les résultats et la structure du bilan comptable du groupe. Le déséquilibre entre la demande en produits raffinés et les capacités de production en Europe s'est fortement accentué dans le contexte de la crise pandémique de Covid-19 qui perdure et pèse fortement sur la demande en produits finis, et donc sur les marges de raffinage. Le groupe anticipe une reprise très progressive de la demande. L'impact des mutations structurelles à venir des marchés de produits pétroliers liées à la transition énergétique va amplifier cette situation conjoncturelle.

Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni n'utilise de produit dérivé dans ce domaine. Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Plus de détails sont disponibles dans le rapport financier annuel (note 9.1.2). En réponse à la crise pandémique, le groupe Esso S.A.F. poursuit ses efforts d'amélioration de ses opérations, continue à réduire de façon vigoureuse ses coûts d'exploitation, notamment à travers un plan de compétitivité, et redimensionne ses investissements de façon sélective.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.

Le groupe est mécaniquement exposé au risque de crédit clients dans le cadre de ses activités opérationnelles. Il couvre sélectivement une partie de ses en-cours clients, hors groupe ExxonMobil, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. Plus de détails sont disponibles dans le rapport financier annuel (note 9.1.4.). KPI : en 2020, les pertes de crédit clients du groupe consolidé Esso S.A.F. s'élevaient à 47 milliers d'euros, non significatives par rapport au chiffre d'affaires hors taxe.

Risque de liquidités

Le risque de liquidités se rapporte à une situation dans laquelle la société manquerait de liquidités disponibles pour faire face à ses engagements immédiats.

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financement annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Plus de détails sont disponibles dans le rapport financier annuel (note 9.1.5.).

Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêt

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars et au risque de taux d'intérêt pour ses placements et emprunts à taux variable.

Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce, d'une part, d'amortir les variations de cours de change en étalant ses achats de dollars dans le temps et, d'autre part, de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix. En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant. Les emprunts et placements sont pour l'essentiel contractés vis-à-vis de sociétés du groupe ExxonMobil. Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à celle d'Esso S.A.F. Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêt.

Principes de contrôle du groupe Esso S.A.F.

Les **principes de contrôle** permettant de gérer les risques auxquels est exposé le groupe Esso S.A.F. reposent sur plusieurs éléments fondamentaux : des politiques de conduite des affaires, des standards de contrôle, un système de pouvoirs délégués, un système de management et de contrôle déclinant l'application des standards et, enfin, des évaluations internes périodiques de l'efficacité et de la pertinence des contrôles en place. La responsabilité d'assurer le bon fonctionnement du groupe, à travers le respect des politiques, standards et procédures prescrites par la Direction Générale, repose sur la hiérarchie à tous échelons.

Les **politiques de conduite des affaires** énoncent les valeurs du groupe Esso S.A.F. en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts comme en matière de sécurité des personnes et des biens ou encore de protection de l'environnement. Les règles de la société sont d'adhérer aux valeurs éthiques les plus élevées et d'être en conformité avec l'ensemble des lois (notamment celles concernant le respect de la concurrence et la lutte contre la corruption). La société attend de ses employés qu'ils respectent les valeurs d'honnêteté, d'intégrité et de strict respect des lois. Des formations fréquentes du personnel et des vérifications régulières des activités du groupe sont effectuées pour assurer leur conformité avec ces principes. Un dispositif d'alerte professionnelle permet de rapporter des malversations potentielles dans la conduite des affaires, les domaines comptables ou financiers. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

Les **standards de contrôle** adoptés par la société et nécessaires à son bon fonctionnement sont répertoriés au sein d'un manuel compilant également les standards en matière de contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Ce manuel est mis à la disposition de l'ensemble du personnel.

Un **système de pouvoirs internes** a été défini pour l'ensemble des salariés de l'entreprise, en fonction de leur activité et du type de transaction concerné (organisation, budget, contrats d'achat ou de vente, paiements, passage en pertes/dévaluation d'actifs, transactions clients, litiges et réclamations, diffusion d'informations aux tiers). Des pouvoirs bancaires et externes sont également en place.

Ces politiques, standards de contrôle et délégations de pouvoirs sont mis en œuvre à travers un **système de management et de contrôle** (CIMS – *Controls Integrity Management System*), appliqué dans toutes

les sociétés du groupe ExxonMobil et en ligne avec la norme américaine de contrôle interne préconisée par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). CIMS fournit à l'ensemble des salariés de la société une référence commune pour l'application effective du système de contrôle et des règles du groupe. Il intègre une méthode d'évaluation des risques inhérents aux différentes activités de l'entreprise et aux différents aspects de ses activités que ce soit au niveau des opérations des sites industriels, de la qualité des produits, de la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

Ce système se décompose en sept éléments autour desquels est organisée la gestion contrôlée de la société :

- implication, engagement et responsabilité de la hiérarchie;
- évaluation et gestion du risque;
- développement, gestion et amélioration des processus opérationnels;
- gestion du personnel et formation;
- gestion du changement;
- identification et résolution des faiblesses de contrôle;
- évaluation du système de contrôle.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques en place au sein de la société s'applique également dans les autres sociétés du groupe ExxonMobil auprès desquelles plusieurs activités sont sous-traitées (centres de services, centres de coordination, agent commercial). Sont notamment centralisés dans des centres de services partagés le paiement des fournisseurs, la tenue des comptes clients et la comptabilité générale. De la même façon, ce système de contrôle est appliqué au sein des filiales de la société en France ainsi qu'au sein des entités dans lesquelles la société détient une participation dès lors qu'elle a la charge de les opérer. Les aspects financiers représentent une partie centrale de l'activité de contrôle interne. À ce titre, les standards en matière de contrôles financiers couvrent les domaines suivants :

- **comptabilité financière;**
- **comptes bancaires;**
- **paiements;**
- **comptabilité matière;**
- **facturation et encaissements;**
- **crédit et recouvrement des créances;**
- **immobilisations;**
- **paye et avantages sociaux.**

Des procédures internes spécifiques reprennent de manière plus détaillée l'application de l'ensemble des standards de contrôle applicables à chaque processus opérationnel ou de gestion. Une dimension essentielle de ces standards est l'analyse de risque et l'élaboration de mesures de contrôle proportionnées aux risques encourus. Les procédures budgétaires

applicables au sein du groupe couvrent l'établissement des propositions de budgets d'investissement, l'approbation des investissements et des dépenses non capitalisables associées, l'examen et le suivi de l'état d'avancement des dépenses par rapport au budget approuvé. Ces procédures budgétaires couvrent également la clôture des lignes budgétaires dans un délai approprié ainsi que l'annulation des lignes budgétaires non utilisées.

Les exigences de base pour l'établissement de contrôles efficaces en matière de sécurité informatique sont répertoriées dans des instructions à disposition de l'ensemble des fonctions de l'entreprise. Leur objectif est de garantir que toute l'information, tous les logiciels et équipements de l'entreprise sont correctement protégés et disponibles. Les principes de gestion des accès aux systèmes d'information, couvrant l'intégralité des systèmes, permettent d'une part de garantir la ségrégation des tâches dans tous les processus où celle-ci est nécessaire, et d'autre part de prévenir tout accès non autorisé aux informations stockées par la société. En outre, des procédures précises encadrent la collecte et la durée de conservation des informations personnelles dans le strict respect de la législation. Les rôles et responsabilités en matière de gestion du risque client, l'utilisation du crédit, les règles en matière d'évaluation du risque, détermination de crédit-limite, suivi des en-cours, facturation, termes de paiement, collecte des fonds, créances douteuses... sont détaillés pour chaque ligne de vente concernée. Dans le domaine des achats, un ensemble de procédures couvre l'ensemble du processus depuis la demande d'achat émise par un utilisateur jusqu'au paiement du fournisseur. Ces procédures s'étendent également à la réconciliation des comptes fournisseurs et des comptes de provisions pour factures à payer.

Des instructions relatives à l'approvisionnement et à la gestion des stocks de pièces détachées, pour les magasins des raffineries, notamment, viennent compléter ces procédures. Les organisations opérationnelles disposent de règles et procédures détaillées à appliquer en matière de comptage de produits et de comptabilité matière. D'autres systèmes de management similaires couvrent la gestion des risques dans le domaine des opérations, de la qualité des produits, de la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

En particulier, afin de gérer les risques et de prévenir tous les types d'incidents, le système OIMS (*Operations Integrity Management System*) de gestion de l'intégrité des opérations permet à la société de respecter les normes opérationnelles les plus sévères sur le plan de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement.

Analyse des risques, mesures de contrôle et procédures adaptées

En application du système CIMS évoqué précédemment, des catalogues de mesures de contrôle ont été développés par les différentes fonctions de l'entreprise et les différentes organisations de services partagés du groupe ExxonMobil utilisées par le groupe Esso S.A.F. Ces catalogues de mesures de contrôle couvrent les risques associés aux activités qui présentent des risques financiers significatifs. Ils décrivent les scénarios de risques identifiés et les mesures de contrôle associées pour couvrir ces risques en ligne avec les standards de contrôle adoptés par la société. Ils définissent également les responsabilités de mise en place et d'exécution de ces mesures de contrôle au sein des procédures opérationnelles. Le cadre général des principes comptables, la charte des comptes à utiliser et les procédures comptables à suivre sont documentés ainsi que les rôles et responsabilités et procédures de réconciliation des comptes.

Chacun des comptes de bilan a un « propriétaire » (un poste de l'organisation, non nécessairement au sein de la direction du contrôle financier) qui a la responsabilité d'établir, puis de tenir à jour, un document de synthèse indiquant le fonctionnement du compte, la méthode et la périodicité de réconciliation. La situation des réconciliations de comptes est l'objet d'un rapport périodique au directeur du contrôle financier (ou controller) et d'une vérification indépendante annuelle. Le controller a la responsabilité principale de la mise en place et du fonctionnement du système de collecte et de remontée de l'information financière. Des instructions sont fournies à l'ensemble des directions opérationnelles pour garantir la qualité des informations financières. Ces instructions portent entre autres sur le respect du planning de clôture comptable établi par la direction du contrôle financier afin de permettre la prise en compte en temps et en heure de tous les événements significatifs et sur la revue périodique des différentes provisions. Les informations financières périodiques sont issues directement des livres comptables sur la base des transactions comptabilisées par les systèmes opérationnels et des saisies effectuées dans les livres par les différentes fonctions de l'entreprise, dont les provisions. L'analyse détaillée des résultats financiers (sociaux et consolidés) est coordonnée par la direction du contrôle financier avec l'assistance d'organisations dédiées aux analyses de résultats sous un angle plus opérationnel. Cette approche constitue un moyen de contrôle supplémentaire et contribue à la qualité des données issues d'une base financière unique de référence.

Différents états et rapports sont à disposition pour synthétiser les informations nécessaires à la conduite des affaires et à la prise de décisions par la Direction Générale et les différentes directions. L'information ainsi remontée concerne la performance opérationnelle, l'analyse financière des résultats, les incidents en matière de sécurité des biens et des personnes ou liés à l'environnement,

ou encore éventuellement les fraudes. Le groupe Esso S.A.F. a depuis très longtemps pris l'engagement de conduire ses affaires dans le respect des standards d'éthique les plus élevés. Cette exigence passe par la conformité aux lois de lutte contre la corruption en place en France (en particulier la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 ») et dans tous les pays avec lesquels la société a des courants d'affaires. À cet effet, la cartographie des risques de corruption est périodiquement mise à jour pour tenir compte des évolutions des activités. La méthodologie utilisée couvre l'évaluation et la hiérarchisation des risques bruts et le niveau de vulnérabilité résiduel de l'entreprise une fois prises en compte les mesures de contrôle mises en place pour réduire ces risques.

Suivi et évaluation du système de contrôle

L'évaluation de l'efficacité des contrôles en place repose sur des audits internes et externes couvrant l'ensemble des activités et s'appuyant sur les exigences de la loi fédérale des États-Unis, dite « Sarbanes-Oxley ». S'ajoutent à ces audits un processus d'autoévaluation périodique conduit par l'ensemble des directions de la société ainsi que des contrôles spécifiques de validation et d'analyse des flux de données financières coordonnés par la direction du contrôle financier.

Plus précisément, la Direction Générale de la société est responsable du suivi de l'efficacité du système de contrôle et s'appuie en particulier sur les équipes d'audit interne. Ces équipes établissent un plan d'audit pluriannuel couvrant sur un cycle d'environ trois ans toutes les activités opérationnelles et financières de l'entreprise. L'audit interne fournit une appréciation indépendante du degré de conformité avec les politiques, standards et procédures de la société. Cette mission s'étend également aux filiales ainsi qu'aux participations significatives du groupe Esso S.A.F. (dans le cadre d'audits interprofessionnels réalisés en commun par les équipes d'audit des sociétés pétrolières participantes). L'indépendance organique de l'audit interne au sein du groupe ExxonMobil permet de garantir son objectivité dans le choix des activités à auditer ou dans l'évaluation du système de contrôle en place. Les auditeurs ont accès à toute opération, tout document, tout bien qu'ils considèrent d'importance ou toute personne qu'ils jugent nécessaire d'interroger pour conduire leur mission. Les directions de l'entreprise ont ensuite l'obligation de prendre en considération l'ensemble des observations de l'audit interne en prenant les actions appropriées dans des délais convenus en fonction des risques à couvrir et des contraintes de mise en œuvre. Les audits internes menés en 2020 ont couvert le négoce de produits pétroliers, les activités commerciales lubrifiants, les services clientèles

et de comptabilité matière, les achats usine, les fonctions en charge de la fiscalité et de la gestion de trésorerie et les infrastructures informatiques. La conduite de ces activités a été jugée par l'audit interne satisfaisante d'un point de vue contrôle et gestion des risques.

En parallèle, des spécialistes du contrôle interne fournissent, de façon continue, formation et conseils sur la mise en œuvre des politiques de l'entreprise et les standards de contrôle. Ce support est apporté soit de manière centralisée au sein de la direction du contrôle financier, soit de manière décentralisée au sein de chaque fonction de l'entreprise tout au long de la chaîne de valeur ou dans les fonctions de support. Les spécialistes aident également la direction de ces fonctions à évaluer périodiquement et sélectivement la bonne application des procédures et des contrôles en ligne par les différents niveaux de hiérarchie. En général, cette autoévaluation a lieu entre les missions de contrôle indépendant conduites par l'audit interne. Chaque dirigeant de l'entreprise doit chaque année, dans le cadre du processus annuel de clôture et de publication des comptes, certifier qu'à sa connaissance, les activités dont il est responsable ont été exécutées dans le respect des politiques et standards de l'entreprise et ont été correctement reflétées dans les livres comptables. Cette certification reprend explicitement un certain nombre de points clés du système de contrôle en place tel qu'évoqué ci-dessus. Elle doit identifier les éventuelles déviations par rapport aux standards de l'entreprise.

Enfin, les politiques de l'entreprise en matière de conduite des affaires sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel. Une revue de pratique des affaires, au cours de laquelle la totalité des salariés, à tous les niveaux, se voient rappeler dans le détail l'ensemble des politiques en matière de conduite des affaires, se déroule tous les quatre ans par groupes de petite taille. Cette revue quadriennale, au même titre que la certification annuelle, permet à chacun d'obtenir toute clarification qu'il jugerait nécessaire auprès de sa hiérarchie, de la direction du contrôle financier ou de la direction juridique. Une revue de pratique des affaires a été lancée sur le second semestre 2020 et aura couvert l'ensemble des employés des sociétés du groupe en juin 2021.

Délais de paiement

(en millions d'euros)

Au 31/12/2020

Fournisseurs

Clients

Article D. 441-6 I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Article D. 441-6 I.-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		32	10	3	3	48		150	25	15	32	222
Montant total TTC des factures concernées		0,40	0,20	0,01	0,01	0,62		4,72	0,26	0,02	0,20	5,20
% du montant total des achats TTC de l'exercice		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								0,05 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,05 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						Néant						Néant
Montant total TTC des factures exclues						Néant						Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						60 jours date de facture						60 jours date de facture

(en millions d'euros)

Au 31/12/2019

Fournisseurs

Clients

Article D. 441-6 I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Article D. 441-6 I.-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		32	4	3	7	46		216	45	26	99	386
Montant total TTC des factures concernées		8,27	0,03	0,03	0,62	8,95		5,46	3,39	2,68	1,63	13,16
% du montant total des achats TTC de l'exercice		0,06 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,06 %						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								0,04 %	0,02 %	0,02 %	0,01 %	0,09 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						Néant						Néant
Montant total TTC des factures exclues						Néant						Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						60 jours date de facture						60 jours date de facture

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social d'Esso Société Anonyme Française durant l'exercice 2020

Gouvernance

Le groupe Esso affirme une détermination sans faille à conduire ses affaires en toute honnêteté et dans le respect des standards d'éthique les plus élevés. Pour cela, il s'appuie sur des politiques et pratiques rigoureuses en matière d'intégrité et de respect des lois, des règles de gouvernance et des systèmes de contrôle de gestion. Le conseil d'administration détermine les orientations des activités de la société et veille à leur mise en œuvre.

1 Antoine du Guerny
Président du conseil d'administration et directeur général d'Esso Société Anonyme Française
Président d'Esso Raffinage, ExxonMobil Chemical France, ExxonMobil France Holding S.A.S.
Gérant d'Esso France, Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés
Directeur administratif et financier d'Esso Société Anonyme Française et du groupe ExxonMobil France Holding

7 Odile Rueff
Coordnatrice gestion immobilière sites inactifs d'Esso Société Anonyme Française
Administratrice d'Esso Société Anonyme Française

8 Véronique Saubot
Associée de KAIRN Strategy Consulting
Administratrice d'Esso Société Anonyme Française – depuis le 17 mars 2020, Imerys – depuis le 4 mai 2020, LISI

9 Peter Vandenberghe
Directeur général d'Esso Raffinage
Administrateur d'Esso Société Anonyme Française

10 Marie-Françoise Walbaum
Membre du conseil de surveillance d'Isatis Capital
Administratrice d'Esso Société Anonyme Française – jusqu'au 17 mars 2020, FFP, Imerys, Thales

2 Hélène de Carné Carnavalet
Directrice commerciale FuelsEurope, Afrique, Moyen-Orient d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BV
Administratrice d'Esso Société Anonyme Française – depuis le 17 juin 2020

3 Philippe Ducom
Président d'ExxonMobil Europe
Administrateur d'Esso Société Anonyme Française, ExxonMobil Petroleum & Chemical BV

4 Catherine Dupont Gatelmand
Présidente d'Haeremai
Administratrice d'Esso Société Anonyme Française – depuis le 17 juin 2020, Poclair

5 Jean-Pierre Michel
Président de Mindex S.A.S.
Administrateur d'Esso Société Anonyme Française

6 Marie-Hélène Roncoroni
Administratrice et directrice générale déléguée d'Établissements Peugeot Frères
Vice-présidente du conseil de surveillance et représentante permanente d'Établissements Peugeot Frères au conseil de surveillance de Peugeot S.A.
Vice-présidente et administratrice de FFP
Présidente du conseil d'administration et administratrice de SAPAR
Présidente de Saint-Co S.A.S.
Administratrice d'Esso Société Anonyme Française, LISI, SICAV Armene 2, Maillot 1 – depuis le 16 septembre 2020



Nominations et renouvellement de mandats d'administrateurs proposés à l'assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2021



Charles Amyot

Date de naissance : 14 mai 1968
Formation : École Catholique des Arts et Métiers (ECAM) Lyon
Fonction exercée actuellement : Chef de projet Supply Chain
Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :
 • Directeur des opérations Lubrifiants EAME (2015-2017)
 • Directeur général Chaîne de Valeur Carburants et Combustibles France (2018-2020),
 • Chef de projet Supply Chain
Nombre d'actions de la société détenues : 0



Hélène de Carné Carnavalet

Date de naissance : 27 octobre 1970
Formation : École Centrale de Paris
Fonction exercée actuellement : Directrice commerciale Fuels Europe, Afrique, Moyen-Orient, ExxonMobil Petroleum & Chemical BV, Bruxelles
Activité professionnelle au cours des cinq dernières années : Directrice du développement marketing d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BV, Bruxelles
Nombre d'actions de la société détenues : 5



Philippe Ducom

Date de naissance : 5 janvier 1965
Formation : École Polytechnique, École des Mines de Paris
Fonction exercée actuellement : Président d'ExxonMobil Europe
Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :
 • ExxonMobil Europe Middle-East Africa Chemical Manufacturing Director
 • Directeur général d'ExxonMobil Saudi Arabia Inc.
Nombre d'actions de la société détenues : 5



Catherine Dupont Gatelmand

Date de naissance : 3 avril 1954
Formation : doctorat de mathématiques appliquées de l'Université Paris Dauphine, INSEAD
Fonction exercée actuellement : Présidente de la société de conseil Haeremai
Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :
 • Membre du comité directeur de Bpifrance Investissement
 • Directrice générale du Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles, devenu Fonds Avenir Automobile
Nombre d'actions de la société détenues : 5



Jean-Claude Marcelin

Date de naissance : 12 décembre 1966
Formation : École Supérieure de Commerce de Paris
Fonction exercée actuellement :
 • Trésorier
 • Directeur de la division Études et Opérations Financières Esso S.A.F.
 • Trésorier Esso Exploration & Production Chad Inc
 • Trésorier Tchad Oil Transportation Company
Nombre d'actions de la société détenues : 0



Jean-Pierre Michel

Date de naissance : 17 mai 1955
Formation : École Polytechnique
Fonction exercée actuellement : Président de Mindex S.A.S.
Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :
 • Directeur général en charge des opérations de Vallourec
 • Membre du comité exécutif de Vallourec
Nombre d'actions de la société détenues : 100



Marie-Hélène Roncoroni

Date de naissance : 17 novembre 1960
Formation : IEP Paris
Fonction exercée actuellement :
 • Directrice générale déléguée d'Établissements Peugeot Frères
 • Vice-présidente du conseil de surveillance de Peugeot S.A.
 • Vice-présidente de FFP
 • Présidente du conseil d'administration de SAPAR
 • Présidente de Saint-Co S.A.S.
Nombre d'actions de la société détenues : 5



Véronique Saubot

Date de naissance : 27 décembre 1964
Formation : ESCP Europe, INSEAD, IHEDN
Fonction exercée actuellement : Associée, KAIRN Strategy Consulting
Activité professionnelle au cours des cinq dernières années : Présidente de Coronelli International
Nombre d'actions de la société détenues : 5

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

La politique sur le gouvernement d'entreprise adoptée par le conseil d'administration fixe les règles que la société souhaite suivre en la matière. Elle respecte les codes de bonne conduite existants dont elle adapte les principes à son organisation et son fonctionnement. Le conseil d'administration détermine les orientations des activités de la société et veille à leur mise en œuvre. En accord avec les pouvoirs attribués par les assemblées d'actionnaires et l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et délibère sur les affaires la concernant. Les informations nécessaires au bon accomplissement de leurs missions sont transmises aux administrateurs.

Direction Générale et limitation des pouvoirs du directeur général

Le conseil d'administration a fait le choix de ne pas dissocier la fonction de président du conseil d'administration de celle de directeur général. Le président du conseil d'administration et directeur général ne peut réaliser les opérations suivantes :

- consentir des prêts en nature ou en numéraire d'un montant supérieur à 20 % du capital de la société pour chaque opération ;
- contracter des emprunts à plus d'un an d'un montant supérieur à 50 millions d'euros pour chaque emprunt, cette limitation ne s'appliquant pas à des emprunts remboursables au gré d'Esso S.A.F. sans pénalité ;
- consentir sur les biens immobiliers des hypothèques dont le montant en principal excède 20 % du capital de la société ;
- vendre des immeubles, groupes de parts de sociétés immobilières, fonds de commerce ou concessions, ou tout autre actif immobilisé dont le prix de vente ou la valeur nette comptable à la date du dernier exercice clôturé excède 20 % du capital de la société ; et
- faire à des sociétés constituées ou à constituer des apports d'un montant supérieur à 20 % du capital d'Esso S.A.F.

Dans le cadre de la résolution bancaire adoptée par le conseil d'administration et revue tous les deux ans, le président du conseil d'administration et directeur général, agissant conjointement soit avec le directeur administratif et financier, le contrôleur ou le trésorier, est autorisé à procéder à l'ouverture et à la fermeture de comptes bancaires au nom de la société auprès de banques, établissements financiers ou autres

organismes récepteurs de fonds qui auront été choisis conjointement par au moins deux personnes parmi les personnes mentionnées ci-dessus. Des délégations de pouvoir signées conjointement peuvent être accordées à des personnes désignées pour opérer les comptes de la société sous réserve de l'application du principe de double signature pour toute personne mentionnée ci-dessus et pour toutes les opérations significatives définies dans les procédures internes. Le conseil a autorisé le président du conseil d'administration et directeur général agissant conjointement à conclure au nom de la société, soit avec ExxonMobil Corporation, soit avec l'une de ses affiliées, divisions ou centres de trésorerie régionaux, une convention de services par laquelle une de ces entités assurera la gestion et l'administration opérationnelle des comptes bancaires de la société (à l'exclusion de l'ouverture et de la fermeture des comptes eux-mêmes).

Une telle convention avec l'une de ces entités ne peut être conclue que si cette dernière a elle-même adopté une résolution bancaire revue périodiquement par ses propres instances de direction.

Le conseil a autorisé le président à donner des cautions, avals et garanties au nom de la société dans la limite de 20 millions d'euros, et ce jusqu'au 30 juin 2021. Le président du conseil d'administration et directeur général a également été autorisé par le conseil à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières des cautions, avals et garanties au nom de la société, sans limitation de montant, et à déléguer les pouvoirs définis aux paragraphes précédents.

Adoption de règles de bonne conduite de gouvernement d'entreprise spécifiques à Esso S.A.F.

Esso S.A.F. tient à préciser qu'elle n'a pas choisi d'adopter de code de bonne conduite établi par les organisations représentatives des entreprises, tel que le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré conjointement par l'Afep et le Medef, car il ne lui semble pas adapté compte tenu de la composition de l'actionariat de la société et elle aurait été amenée à en écarter trop de dispositions.

Le conseil d'administration de la société a adopté le 23 mars 2005 une politique sur le gouvernement d'entreprise qui fixe les règles que la société souhaite respecter en la matière. Cette politique sur le gouverne-

ment d'entreprise est disponible sur le site internet de la société. Elle respecte l'esprit des codes de bonne conduite existants et ne s'en éloigne que pour en adapter les principes à son organisation et son fonctionnement (par exemple, la société n'a pas créé de comité de sélection, de nomination ou de rémunération). Elle a été révisée le 23 mars 2011, le 6 novembre 2013 et le 20 mars 2019 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il a adopté un règlement intérieur disponible sur le site internet de la société. Ce règlement a été révisé le 22 mars 2017 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise et de l'entrée en vigueur du règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Lorsque des décisions sont à prendre par le conseil d'administration, les détails nécessaires à la prise de décision sont présentés, soit sous la forme d'un projet de rapport du conseil préparé par les différentes directions concernées, soit par un exposé du président-directeur général.

Les administrateurs non-salariés ont accès à leur demande aux cadres dirigeants de la société et aux autres salariés, pour discuter des activités et de la marche de la société. Une information concernant les affaires de la société est fournie au conseil d'administration par la direction d'Esso S.A.F. en présence des commissaires aux comptes. Par ailleurs, le conseil d'administration a le droit de faire appel à des consultants extérieurs, y compris des experts-comptables, avocats ou autres experts, lorsqu'il l'estime utile. Les honoraires et dépenses de ces consultants sont pris en charge par la société. Le conseil d'administration revoit périodiquement la performance des activités et les objectifs stratégiques de la société, et en particulier les performances en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le conseil arrête les comptes semestriels et annuels et établit le rapport de gestion. Les projets de rapport de gestion, préparés par la direction de la communication et des relations extérieures, les projets de comptes semestriels et annuels, préparés par la direction du

contrôle financier, et les conventions réglementées, rassemblées par le secrétariat général, sont communiqués à tous les administrateurs. En 2020, le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises. Le conseil d'administration a procédé en 2020 à une évaluation de sa mission. Il ressort de cette évaluation que les administrateurs sont satisfaits du fonctionnement actuel du conseil d'administration. Le 6 novembre 2013, le conseil a adopté une charte des conventions réglementées en application de la proposition n° 20 de la recommandation n° 2012-05 de l'AMF. Cette charte a été révisée lors de la réunion du conseil d'administration du 25 mars 2014 et lors de celle du 17 mars 2020.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 11 septembre 2019, le conseil a adopté une procédure d'évaluation des conventions intra-groupe portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, et ce, conformément à l'article L. 22-10-12 du Code de commerce. Dans le cadre de celle-ci, et comme c'est déjà le cas depuis de nombreuses années, les fonctions financières (contrôle, finance, fiscalité) et juridique étudient chaque convention intra-groupe soumise à la revue du conseil afin de déterminer si elle remplit les conditions susmentionnées ou si elle doit être préalablement approuvée par ledit conseil conformément à l'article L. 225-38. Un bilan résumé de ces revues est présenté au comité d'audit à une fréquence qui dépend du nombre de ces conventions ainsi évaluées et qui est au moins annuelle. Par ailleurs, chaque année, le contrôleur rappelle à l'ensemble des directions l'obligation de faire revoir toute convention intra-groupe (en ce inclus tout avenant ou toute autre modification à une convention intra-groupe existante) par les fonctions financière et juridique avant toute signature.

Le conseil peut créer les comités spécialisés qu'il estime nécessaires ou opportuns pour l'assister dans la conduite des affaires de la société. Il a notamment créé un comité d'audit lors de sa séance du 2 avril 2008. Le comité d'audit est actuellement composé de trois administrateurs n'exerçant pas de responsabilité opérationnelle au sein de la société et nommés en conseil d'administration.

Le conseil d'administration comprend quatre administrateurs indépendants selon la définition retenue par Esso S.A.F. Pour être considéré indépendant, un administrateur ne doit avoir aucune relation financière avec Esso S.A.F., directement ou indirectement, excepté en sa qualité d'administrateur, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Son président est également désigné par le conseil d'administration. Ces quatre administrateurs indépendants sont :

- Madame Catherine Dupont Gatelmand;
- Madame Marie-Hélène Roncoroni;
- Madame Véronique Saubot;
- Monsieur Jean-Pierre Michel.

Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration

Bien que la société n'ait pas mis en place de politique spécifique concernant la diversité des membres de son conseil d'administration, elle s'assure que la composition de ce conseil soit aussi équilibrée que possible afin de bénéficier du maximum de compétences. C'est ainsi qu'en plus d'une parité femmes-hommes bien entendu conforme aux dispositions légales avec cinq femmes et quatre hommes au sein de son conseil, la société propose à ses actionnaires des administrateurs aux qualifications professionnelles et à l'expérience variées. La société considère que la composition de son conseil d'administration actuel est satisfaisante au regard des critères de diversité, et n'envisage donc pas de mettre en place de politique formelle en la matière.

Modalités de participation à l'assemblée générale des actionnaires

Les règles en matière de participation des actionnaires sont définies dans l'article 37 des statuts de la société. Les principes sont rappelés ci-après. Pour participer à l'assemblée générale des actionnaires de la société, toute personne doit justifier de son identité lors des formalités d'enregistrement et de sa qualité d'actionnaire deux jours ouvrés au moins avant l'assemblée :

- soit par l'inscription de ses actions en compte courant nominatif auprès de CIC Market Solutions (actions nominatives);
- soit par la remise à CIC Market Solutions - Middle Office Émetteur - 6, avenue de Provence - 75452 PARIS Cedex 09, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier habilité, teneur de son compte (banque, La Poste, société de Bourse, etc.).

Comment participer à l'assemblée ?

Conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, telle que modifiée par l'ordonnance 2020-1497 du 2 décembre 2020 et prorogée par le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, l'assemblée générale ordinaire de la société du 23 juin 2021, sur décision du conseil d'administration, se tiendra sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle. En conséquence, pour participer à l'assemblée, il conviendra de choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au président de l'assemblée générale;
- donner une procuration à la personne de son choix (mandat à un tiers), étant précisé que, dans ce cas, le mandataire devra voter par correspondance au titre de ce pouvoir;
- voter par correspondance.

Comment assister à l'assemblée ?

Il sera possible d'assister à la retransmission en direct de l'assemblée générale selon les modalités déterminées dans la convocation.

Comment participer à l'assemblée par procuration ?

Il convient de faire parvenir à CIC Market Solutions - Middle Office Émetteur - 6, avenue de Provence - 75452 PARIS Cedex 09, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par procuration. Il est possible de se faire représenter par le président de l'assemblée générale ou par une autre personne (conjoint ou partenaire pacsé, un autre actionnaire ou toute autre personne physique ou morale de son choix).

Comment voter à distance ?

Il convient de faire parvenir à CIC Market Solutions - Middle Office Émetteur - 6, avenue de Provence - 75452 PARIS Cedex 09, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par correspondance et en exprimant un vote pour chaque résolution.

Conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société avec une filiale

Aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'Esso S.A.F. et, d'autre part, une autre société contrôlée par Esso S.A.F. au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Tableau des délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires n'a pas accordé de délégations au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Le conseil a décidé d'adopter la plupart des recommandations élaborées par l'Afep et le Medef concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché

réglementé, constatant qu'elles étaient très proches des pratiques d'Esso S.A.F., à l'exception du cumul contrat de travail et mandat social. Sur ce point précis, le conseil d'administration a considéré que ce cumul reste acceptable en son sein compte tenu de la structure de l'actionariat de la société et des politiques de rémunération des mandataires sociaux qui sont établies en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe.

S'inscrivant dans la continuité des pratiques de la société, les politiques de rémunération, développées ci-dessous, ont été établies par le conseil d'administration lors de sa réunion du 23 mars 2021.

▪ **Politique de rémunération des administrateurs**

La politique de rémunération des administrateurs vise à déterminer, dans le cadre de l'enveloppe globale votée par l'assemblée générale, une rémunération qui permet de bénéficier des compétences les meilleures et les plus adaptées aux travaux du conseil. Elle prévoit tout d'abord une rémunération fixe allouée aux administrateurs et une rémunération fixe complémentaire allouée, quant à elle, aux membres et au président du comité d'audit, afin de tenir compte des responsabilités et des travaux liés à ces fonctions. Ainsi, la politique de rémunération concourt à la qualité des travaux du conseil, qui est à même de déterminer les orientations de l'activité de la société et de définir sa stratégie au mieux de son intérêt social, de celui de ses salariés et de l'ensemble des parties prenantes. Il est précisé que les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'administrateur tant qu'ils exercent des fonctions exécutives au sein d'Esso S.A.F. En outre, conformément aux dispositions en vigueur dans le groupe ExxonMobil et applicables à l'ensemble des salariés exerçant un mandat social au sein des sociétés du groupe, les administrateurs salariés ne sont pas bénéficiaires d'une rémunération au titre de leur mandat d'administrateur.

▪ **Politique de rémunération du président-directeur général**

Conformément aux dispositions en vigueur dans le groupe et applicables à l'ensemble des salariés exerçant un mandat social au sein des sociétés du groupe, les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat tant qu'ils sont salariés au sein d'Esso S.A.F.

Les tableaux des rémunérations concernent les membres du conseil d'administration d'Esso S.A.F.

▪ **Mandataire social dirigeant salarié d'Esso S.A.F.**

Monsieur Antoine du Guerny, président du conseil d'administration et directeur général.

▪ **Mandataires sociaux non-dirigeants**

Madame Hélène de Carné Carnavalet, Madame Catherine Dupont Gatelmand, Monsieur Philippe Ducom,

Monsieur Jean-Pierre Michel, Madame Marie-Hélène Roncoroni, Madame Odile Rueff, Madame Véronique Saubot et Monsieur Peter Vandenborne.

1. Tableau de synthèse des rémunérations en euros et actions attribuées au dirigeant mandataire social

Monsieur Antoine du Guerny	2019	2020
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	299 632	270 474
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	187 112	72 823

2. Tableau récapitulatif des rémunérations en euros du dirigeant mandataire social

Monsieur Antoine du Guerny	Montants au titre de 2019		Montants au titre de 2020	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	220 776	220 776	222 204	222 204
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	14 115	23 462	-	-
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾	13 995	13 995	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	-	-
Autres ⁽²⁾	40 371	40 371	40 734	40 734
Avantages en nature, participation et intéressement, ⁽³⁾	10 375	10 375	7 536	7 536
Total en euros	299 632	308 979	270 474	270 474

(1) Rémunérations versées à la discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendant du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné.

La rémunération variable pluriannuelle n'est payée que lorsqu'un montant prédéterminé de bénéfice par action d'Exxon Mobil Corporation a été atteint.

La rémunération exceptionnelle est payée dans l'année d'attribution. Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.

(2) Paiement par Exxon Mobil Corporation de dividendes équivalents sur les actions ou unités d'actions de performance attribuées (voir tableaux 5 et 6) et non encore débouquées et sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.

(3) Ces avantages correspondent à une voiture de fonction, à la participation et intéressement résultant de l'exercice précédent et à l'abondement par l'employeur aux versements sur le plan d'épargne entreprise et Perco. Tous ces avantages découlent de la politique générale de l'emploi en vigueur chez Esso S.A.F.

3. Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles du dirigeant mandataire social

	Année d'attribution	Bénéfice/ action	Unités	Montants versés ⁽¹⁾	Date de versement
Monsieur Antoine du Guerny	2015	6,5 USD	2628	13 985	28/02/2018
	2016	6,5 USD	1805	10 099	02/08/2018
	2017	6,5 USD	4003	23 462	06/11/2019
	2018	6,5 USD	2522	-	-
	2019	6,5 USD	2393	-	-
	2020	-	-	-	-

Rémunérations variables pluriannuelles versées par Exxon Mobil Corporation au cours de l'exercice.

(1) Les rémunérations variables pluriannuelles versées par Exxon Mobil Corporation sont traitées comme des salaires sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales.

Elles sont versées lorsque le montant de bénéfice par action d'Exxon Mobil Corporation fixé au moment de l'attribution est atteint ou au plus tard trois ans après la date d'attribution.

En 2020, aucun versement n'a été effectué au titre des rémunérations pluriannuelles attribuées.

4. Tableau des rémunérations perçues en euros par les mandataires sociaux non dirigeants

	Montants versés en 2019	Montants versés en 2020
Madame Marie-Françoise Walbaum	38 000 ⁽¹⁾	-
Monsieur Jean-Pierre Michel	18 500	22 000
Madame Marie-Hélène Roncoroni	36 500 ⁽¹⁾	38 000⁽¹⁾
Madame Catherine Dupont Gatelmand	-	22 000
Madame Véronique Saubot	-	41 000⁽¹⁾
Madame Hélène de Carné Carnavalet	-	-
Monsieur Philippe Ducom	-	-
Monsieur Peter Vandenborne	-	-
Total des rémunérations en euros	93 000	123 000

Les rémunérations versées par Esso S.A.F. concernent les séances du conseil d'administration et du comité d'audit. Les administrateurs salariés ne touchent pas de rémunérations allouées à raison de leur mandat d'administrateur.

(1) Y compris rémunérations versées au titre du comité d'audit.

5. Actions de performance attribuées au dirigeant mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice au dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	
N° et date du plan	⁽¹⁾
Valeur unitaire	34,68 €
Date d'attribution	24/11/2020
Date de disponibilité des actions ou unités d'actions	50 % le 24/11/2023 50 % le 24/11/2027
Liste nominative	
Monsieur Antoine du Guerny	2 100

(1) Attribution gratuite d'actions ou d'unités d'actions Exxon Mobil Corporation en 2020, à la discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendante du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné. 50 % des actions ou unités d'actions attribuées sont bloquées pendant trois ans, le solde restant bloqué quatre années supplémentaires. Pendant la période de blocage, les attributaires bénéficient du paiement des dividendes (ou de dividendes équivalents pour les unités d'actions) payés par Exxon Mobil Corporation. À titre d'information, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 41,145 \$ pour la date du 24/11/2020, soit 34,68 € (taux de change de 1,18649 \$/€ au 24/11/2020).

Esso S.A.F. n'a pas de plan d'attribution de ses actions.

6. Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour le dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Condi-tions d'acqui-sition	Année d'attri-bution
Actions de performance devenues disponibles pour le dirigeant mandataire social				
	Monsieur Antoine du Guerny ⁽²⁾	⁽¹⁾ 1 050 1 300	33,89 € 34,58 €	2017 2013

Actions ou unités d'actions Exxon Mobil Corporation devenues disponibles à l'issue d'une période de blocage de trois ou sept ans après leur attribution.

(1) Les montants correspondant au déblocage des actions ou unités d'actions attribuées et débouquées par Exxon Mobil Corporation sont traités comme des salaires sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales. À titre d'information, pour les actions attribuées en 2017, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 40,405 \$ correspondant à la date de déblocage du 29/11/2020, soit 33,89 € (taux de change de 1,19219 \$/€ au 29/11/2020). Pour les actions attribuées en 2013, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 41,145 \$ correspondant à la date de déblocage du 26/11/2020 soit 34,58 € (taux de change de 1,18999 \$/€ au 26/11/2020).

(2) Rappel des attributions d'actions ou unités d'actions Exxon Mobil Corporation attribuées au dirigeant mandataire social, au cours des années précédentes et non encore disponibles : Monsieur Antoine du Guerny – année 2014 : 1 500, année 2015 : 1 500, année 2016 : 1 500, année 2017 : 1050, année 2018 : 2 600, année 2019 : 3 000.

7. Information sur les attributions d'options d'actions aux mandataires sociaux et aux dix principaux attributaires salariés du groupe Esso S.A.F. conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce

Au 31/12/2020, il n'y avait aucun programme ouvert d'attribution d'options d'actions au bénéfice du dirigeant mandataire social d'Esso S.A.F., des mandataires sociaux ou salariés d'Esso S.A.F.

8. Autres engagements vis-à-vis du dirigeant mandataire social au 31 décembre 2020

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Monsieur Antoine du Guerny	X ⁽¹⁾		X ⁽²⁾				X ⁽³⁾	X ⁽³⁾

(1) Le conseil d'administration de la société, dans sa séance du 28 novembre 2008, a considéré que le cumul contrat de travail de salarié de la société Esso S.A.F. et mandat social restait acceptable en l'espèce compte tenu de la structure de l'actionariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe.

(2) Un dirigeant mandataire social salarié d'Esso S.A.F. bénéficie des mêmes régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance que ceux applicables à tous les salariés de la société dont le détail est fourni au paragraphe 9 ci-dessous, conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce.

(3) La société n'a aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, dirigeants ou non-dirigeants, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou encore à l'existence d'une clause de non-concurrence, à l'exception des engagements au titre du régime de retraite supplémentaire applicable aux salariés d'Esso S.A.F.

9. Autres éléments de rémunération conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

Engagements de retraite des mandataires sociaux

Pour le mandataire social bénéficiant du plan de retraite d'Esso S.A.F. également applicable à tous les salariés du groupe Esso S.A.F., il est indiqué ci-dessous :

- le montant de l'engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi calculé en fin d'exercice incluant les charges et contributions sociales afférentes : congé de fin de carrière, indemnité de départ à la retraite, participation à la prévoyance santé et rente de retraite supplémentaire article 39 - avec une rente différentielle

crystallisée à la date du 31/12/2015 et une rente additive cristallisée à la date du 31/12/2019;

- la rente annuelle de retraite supplémentaire article 39 qui serait potentiellement versée par Esso S.A.F. à compter de la date anticipée de liquidation sans abattement de la pension de vieillesse du régime général de la Sécurité sociale, et constatée sur la base de la rémunération de l'exercice 2020;

(k€)	Engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾		Rente annuelle de retraite supplémentaire article 39	
	31/12/19	31/12/20	31/12/19	31/12/20
Monsieur Antoine du Guerny	2 087	2 213	39	40
Dont taxes et charges sociales	394	464		

(1) Les hypothèses actuarielles utilisées sont détaillées dans la note 4.1. aux comptes consolidés.

- les montants versés en 2020 par Esso S.A.F. dans le cadre d'un plan additionnel de retraite supplémentaire par capitalisation à cotisations définies (article 83). Esso S.A.F. a cotisé 9 382 euros pour Monsieur Antoine du Guerny;
- les montants versés en 2020 par Esso S.A.F. dans le cadre de l'abondement aux versements volontaires à un plan d'épargne retraite collectif (Perco). Esso S.A.F. a versé 1 550 euros pour Monsieur Antoine du Guerny.

Prévoyance

Monsieur Antoine du Guerny bénéficie du régime de prévoyance décès-invalidité également applicable à tous les salariés du groupe Esso S.A.F. et mis en place par un accord collectif du 20 janvier 2017. Ce régime, intégralement financé par l'employeur, prévoit en cas de décès le versement d'un capital aux bénéficiaires et de rentes d'éducation et, en cas d'invalidité, le versement d'une rente complémentaire jusqu'à liquidation de la retraite. Le versement des prestations est assuré par AXA.

Opérations sur les titres de la société par les dirigeants et/ou personnes liées

La société n'a pas été informée de l'existence d'opérations réalisées sur ses titres durant l'exercice 2020 par ses dirigeants et/ou les personnes qui leur sont liées, conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

10. Ratios au titre de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

Ratio entre la rémunération du PDG...	2016	2017	2018	2019	2020
Et la rémunération moyenne des autres salariés	8,7	6,4	6,4	6,5	4,9
Et la rémunération médiane des autres salariés	10	7,3	7,2	7,2	5,5

Ces ratios ont été établis en prenant en compte les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage, sur une base « équivalent temps plein », et présents sur l'ensemble de l'année considérée. Il n'a pas été tenu compte des salariés embauchés ou partis en cours d'année ni des salariés expatriés. Pour les salariés considérés, les éléments de rémunération sont les mêmes que ceux détaillés dans les tableaux 2, 3 et 6 pour les sommes versées au cours de chaque année, en excluant celles versées à l'occasion de la rupture du contrat de travail.

Évolution	2016	2017	2018	2019	2020
Des rémunérations en millions d'euros	109	119	117	115	113
Du résultat net ajusté (voir section Résultats financiers) en millions d'euros	120	139	- 112	- 136	- 221
De la rémunération moyenne sur base équivalent temps plein en milliers d'euros	72,6	73,8	74,9	72,7	71,6

Les rémunérations annuelles et la rémunération moyenne sont celles ayant servi de base au calcul des ratios du tableau précédent.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Au 31 décembre 2020, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, d'un montant nominal de 7,65 euros. Ces actions à droit de vote simple ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière quant à leur exercice ou leur transfert. Au 31 décembre 2020, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89 %. Au 31 décembre 2020, les fonds communs de placement d'entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital social et elle n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

Ses statuts ne peuvent être modifiés que par une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Toutefois, par dérogation à ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire, statuant sur une proposition tendant à augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, est soumise quant au quorum et à la majorité aux mêmes dispositions que les assemblées ordinaires.

Les membres du conseil d'administration sont nommés et remplacés en application des règles du Code de commerce rappelées dans les articles 15 et 16 des statuts de la société. Il n'existe pas d'accord spécifique prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Projet de résolutions

Assemblée générale mixte du 23 juin 2021

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés et les comptes annuels d'Esso S.A.F. de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter les résultats disponibles, à savoir :

Perte de l'exercice 2020	- 634 417 546,43 euros
Report à nouveau avant affectation	4 127 397,86 euros
Soit un total de	- 630 290 148,57 euros

Dont l'affectation suivante est proposée :

Report à nouveau après affectation	- 630 290 148,57 euros
------------------------------------	------------------------

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide de prélever 240 000 000 euros sur la réserve facultative pour fluctuation des cours, et 383 249 314,11 euros sur les autres réserves facultatives constituées au cours des exercices précédents pour les affecter au report à nouveau de la manière suivante :

Report à nouveau avant prélèvement	- 630 290 148,57 euros
Prélèvement sur la réserve facultative pour fluctuation des cours	240 000 000,00 euros
Prélèvement sur les autres réserves facultatives	383 249 314,11 euros
Report à nouveau après prélèvement	- 7 040 834,46 euros

L'assemblée générale constate que la société a distribué un dividende de 1,50 euro pour chacune des 12 854 578 actions composant le capital social et ouvrant droit à dividende au titre de l'exercice 2017 et qu'elle n'a pas distribué de dividende au titre des exercices 2018 et 2019.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cinquième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Hélène de Carné de Carnavalet pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Ducom pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Septième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Catherine Dupont Gatelmand pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Huitième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Michel pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Neuvième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène Roncoroni pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Dixième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Véronique Saubot pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Onzième résolution

L'assemblée générale nomme administrateur Monsieur Charles Amyot pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Douzième résolution

L'assemblée générale nomme administrateur Monsieur Jean-Claude Marcelin pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Treizième résolution

L'assemblée générale, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même Code, telles que présentées dans ce rapport.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération applicable aux administrateurs de la société, telle que présentée dans ce rapport.

Quinzième résolution

L'assemblée générale fixe à 134 000 euros le montant brut de la rémunération globale versée aux administrateurs au titre de leurs fonctions relatives à l'exercice 2021 expirant en juin 2022.

Seizième résolution

L'assemblée générale, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération applicable au président-directeur général de la société, telle que présentée dans ce rapport.

Dix-septième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir les formalités de dépôt et de publication.

RSE

Les actions engagées pour limiter l'impact de nos activités sur l'environnement et atténuer les émissions de nos opérations se poursuivent, soutenues par des systèmes de gestion rigoureux.

Le dialogue avec les riverains s'est maintenu autour de nos sites, avec des opérations de solidarité en période de crise sanitaire.





Préserver la santé des salariés

Durant l'année 2020, les plans de continuité des activités et les cellules de gestion de la crise sanitaire ont toujours placé la sécurité et la santé au cœur des décisions. L'adaptation des protocoles sanitaires a été assurée en permanence pour garantir la sécurité de tous. L'accompagnement individuel par les équipes médicales et sociales a été renforcé, en présentiel ou en distanciel, avec des conseils apportés aux salariés et leurs superviseurs, sur la gestion des équipes en télétravail ou des risques psychosociaux.



1 000

Nombre de jours record sans incident de sécurité des procédés (process safety) atteint en 2020 sur le site de Gravenchon, témoignant de la progression constante de la performance opérationnelle. Aucun accident avec arrêt de travail ne s'est produit en 2020, tant concernant le personnel Esso que le personnel d'entreprises intervenant sur nos sites.



- 23 %

Baisse des opérations de torchage sur le site de Fos-sur-Mer grâce à une meilleure fiabilité des opérations et une anticipation de la gestion des phases d'arrêt. Le site confirme ses bons résultats dans ce domaine et démontre les avancées du groupe dans sa performance environnementale.

La performance environnementale des opérations

Esso poursuit ses efforts pour renforcer la fiabilité de ses opérations, réduire ses émissions et améliorer l'efficacité de son outil industriel. Ainsi, les émissions de CO₂ ont enregistré en 15 ans une baisse de 17 % par tonne de brut traité. En 2020, la réduction des émissions à la torche est en baisse de 9,1 % par rapport à 2019. La baisse des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) est particulièrement marquée, en baisse de 71 % par tonne de brut traité sur la même période de 15 ans. Témoin, également, de ces bonnes performances, le renouvellement de la certification ISO 50001 de nos deux raffineries.



Enjeux sociaux et sociétaux

La sécurité et la santé restent deux valeurs prioritaires du groupe. Dans le contexte de la pandémie, toutes les mesures sanitaires sont prises pour protéger au quotidien nos équipes, nos parties prenantes et nos clients. Le dialogue, l'éthique et la solidarité sont plus que jamais des principes fondamentaux, en interne comme auprès des communautés autour des sites.





Sécurité



Le groupe Esso S.A.F. s'attache à créer un environnement de travail où « personne ne se blesse » et vise l'excellence opérationnelle dans l'exécution de ses différentes activités.

La sécurité est une valeur fondamentale de notre groupe. Elle est envisagée de façon globale en incluant les salariés, les entreprises intervenantes, les riverains autour de nos sites, les clients professionnels et les consommateurs. Notre démarche consiste à identifier les risques possibles, à mettre en place toutes les procédures pour prévenir les incidents potentiels, ainsi qu'à former nos équipes et les parties prenantes à toujours mieux anticiper les risques. Esso s'appuie sur un outil de gestion et de prévention des risques propre au groupe ExxonMobil, *Operations Integrity Management System (OIMS)*, référence internationale dans notre secteur. Toutes nos procédures de travail sont directement liées à l'outil OIMS pour atteindre et maintenir l'excellence en matière de SSHE (sûreté-sécurité hygiène-environnement) à tous les niveaux de notre organisation.

+ Pour en savoir plus, consultez le site internet esso.fr

Sécurité du personnel ^①

Depuis 2019, le groupe Esso publie ses résultats sécurité sur une base proposée par l'agence américaine pour la sécurité et la santé au travail (OSHA - *Occupational Safety and Health Administration*). Les indicateurs de performance OSHA étant largement utilisés internationalement dans la profession, ils permettent la comparaison directe avec d'autres acteurs majeurs du raffinage et de l'industrie pétrolière en général.

Les deux principaux indicateurs de performance sécurité sont :

- **TRIR** (*Total Recordable Injury Rate*). Le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt de travail par 200 000 heures travaillées (personnel Esso et personnel des entreprises intervenantes cumulés);
- **LTIR** (*Lost Time Injury Rate*). Le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail par 200 000 heures travaillées (personnel Esso et personnel des entreprises intervenantes cumulés).

La sécurité est une valeur essentielle qui doit être prise en compte dans chacune de nos décisions. « Personne ne se blesse » est la signature du groupe ExxonMobil en matière de sécurité.

En 2020, aucun accident majeur n'est à signaler selon le référentiel OSHA pour le personnel Esso. Toutefois, quelques incidents mineurs sans arrêt de travail appellent à maintenir une vigilance de tous les instants : sept incidents sont à reporter au total dont deux pour le personnel Esso. L'effort porte sur le partage d'expérience, l'implication de chacun et les façons d'influencer positivement les comportements sur le lieu de travail, afin de mieux anticiper les risques.

À propos de la sécurité des procédés

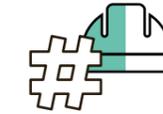
La gestion efficace de la sécurité des procédés permet d'identifier et de gérer de façon proactive les dangers, les scénarios majeurs et les dispositifs de protection dans chaque installation.

Engagé dans une démarche d'amélioration continue en matière de performance sécurité, le groupe Esso a identifié quatre objectifs critiques.

- 1 • Gérer le risque.
- 2 • Gérer proactivement les principaux dangers, scénarios et dispositifs de protection.
- 3 • Former le personnel et accompagner la performance humaine.
- 4 • Apprendre de ses expériences.

Sécurité industrielle et sécurité des riverains

La gestion de la sécurité et son amélioration représentent un défi permanent, avec des procédures spécifiques pour analyser et gérer les risques industriels, former les salariés et impliquer les sous-traitants. L'intégration sur le territoire et la cohabitation avec les zones riveraines sont strictement encadrées par un dispositif particulier, les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), établi à l'issue d'un long processus de concertation avec les parties prenantes (industriels, riverains, élus, services de l'État). Nos relations avec les communautés sont essentielles pour conserver la confiance du public dans l'intégrité de nos opérations. Cette confiance se gagne en communiquant sur nos performances auprès de notre personnel et du public.



0,124

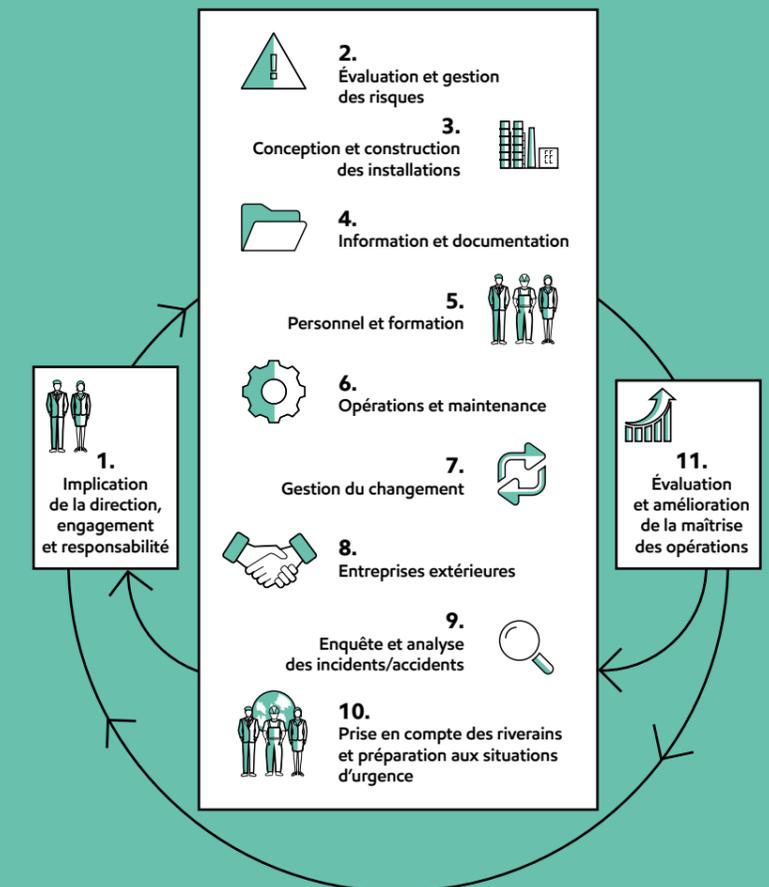
Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt de travail par 200 000 heures travaillées par le personnel Esso.

0

Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail par 200 000 heures travaillées par le personnel Esso.

Système de référence OIMS : des procédures rigoureuses

Déployé à l'échelle du groupe ExxonMobil depuis 1991, il guide au quotidien chaque décision opérationnelle, depuis la recherche jusqu'à la fabrication et la commercialisation des produits.



+ Plus d'informations sur le site corporate.esso.fr, rubrique Développement durable

^① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière dans le tableau de synthèse en pages 74 et 75

Santé et Social



La santé et la qualité de vie au travail sont essentielles pour le bien-être de chacun et la performance du groupe Esso. Les salariés bénéficient d'un suivi médical attentif, de conseils et de formations régulières concernant les risques professionnels. D'autre part, la politique de ressources humaines s'attache à développer une culture du dialogue et de l'accompagnement. En 2020, la crise sanitaire et ses effets multiples, ajoutés aux projets de réorganisations visant à assurer la pérennité des activités du groupe et à sauvegarder la compétitivité de l'entreprise, ont impacté l'organisation et les opérations. Soutenir les salariés du groupe durant cette période a été plus que jamais la priorité du service médical.

La qualité de vie au travail

La direction médicale en première ligne pour protéger la santé des salariés

Dès le début de la crise de la Covid-19 au premier trimestre 2020, la direction médicale a été impliquée dans les plans de continuité de l'activité et les cellules de gestion de la crise. Le défi a été non seulement de maintenir les activités, mais aussi de respecter une qualité de vie au travail pour chacun des salariés, malgré le confinement. Une rotation des équipes médicales sur site a été réalisée afin de préserver la santé des salariés et leur apporter support médical et soutien psychologique. La performance de nos systèmes informatiques et de nos outils de communication a permis d'assurer la continuité des activités, avec le renfort du groupe ExxonMobil en Europe et au niveau de la corporation. Des téléconférences interactives régulières ont été rapidement mises en place. Durant la période de confinement, elles ont permis à l'ensemble des salariés d'échanger avec les médecins sur les avancées des connaissances sur la pandémie. Les équipes médicales et les ressources humaines ont aussi conseillé les salariés et les superviseurs sur des sujets essentiels tels que la gestion des équipes

en télétravail et la gestion des risques psychosociaux (RPS), générés par la pandémie et l'isolement, ou encore l'ergonomie du travail à la maison.

L'accompagnement individuel par les équipes médicales et sociales a été maintenu. Les visites médicales se sont poursuivies, que ce soit en présentiel ou par téléconsultation. Sur les sites industriels et sur nos dépôts dont l'activité est d'importance vitale pour le pays, la direction médicale a pris une part soutenue dans le difficile exercice d'élaboration des plans de continuité d'activité et le traçage des cas et des contacts. À partir du mois de mai, le soutien apporté par les équipes médicales a été fondamental dans l'élaboration et la bonne compréhension des protocoles de «déconfinement».

Au cours du dernier trimestre 2020, outre la poursuite des activités de soutien habituelles des services médicaux, sociaux et d'hygiène industrielle, ainsi que le soutien spécifique lié à la crise sanitaire, il a été nécessaire d'élaborer et de mettre en place un accompagnement des projets de réorganisations. Sous l'impulsion de la direction, un plan de prévention des RPS a été établi, mettant l'accent sur la prévention primaire.

Cultiver la santé de nos salariés

Les améliorations dans le domaine de la santé ont un impact direct sur la qualité de vie et la performance des salariés. Avec la mise en place du programme international « Culture de la Santé », ces derniers peuvent accéder à des conseils et formations santé et sécurité au travail, l'aspect préventif étant toujours privilégié. Des sujets aussi variés que l'ergonomie, l'éducation sportive et le fitness, la nutrition, le sommeil ou les gestes barrières, sont abordés sous un angle ludique. Les animations sont imaginées, proposées et coordonnées par un groupe de volontaires de plusieurs secteurs d'activité. Dans sa démarche d'amélioration continue des procédés, le groupe s'assure que

les équipements de protection individuelle sont régulièrement modernisés. Notre service hygiène industrielle, accrédité par le Cofrac, surveille régulièrement les niveaux d'exposition des salariés aux nuisances physiques et chimiques, afin que les mesures nécessaires soient prises pour qu'ils restent en dessous des valeurs-limites d'exposition.

La santé de nos parties prenantes

Protection de la santé des consommateurs

Dans ce domaine, le groupe Esso applique rigoureusement la réglementation européenne REACH (*Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals*) et son principe de fiches de données de sécurité. Décrivant la nature des produits commercialisés et leurs effets éventuels sur la santé et l'environnement, ces fiches sont accessibles en ligne et régulièrement mises à jour.

Évaluation des risques sanitaires pour les riverains

Lancé par le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI), le projet RÉPONSES (RÉduire les POLLutioNs en Santé Environnement) auquel participe Esso a été particulièrement actif en 2020 dans la zone de l'étang de Berre. Il vise à répondre aux attentes d'informations de la population et à faire connaître les actions des entreprises pour réduire l'exposition des populations. Sur la zone de Fos-sur-Mer, une évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) a été réalisée dans le cadre de l'arrêté préfectoral sur les composés organiques volatils (COV) du 25/06/2018. Cette étude montre que le risque sanitaire de la raffinerie n'est pas significatif.

Maladies professionnelles ^①

Chaque année, le directeur médical établit un bilan des maladies professionnelles déclarées, reconnues et imputées aux sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage. En 2020, trois cas ont été imputés au groupe Esso.

À retenir

→ Culture de Santé

La France compte parmi les 30 pays dans lesquels a été déployé un programme interne entièrement dédié à la santé des salariés. La prévention en est le maître-mot.



Ariane Isnard

Directrice médicale France

« La crise sanitaire et les projets de réorganisations demandent un accompagnement renforcé de tous les salariés. Durant toute l'année, les directions médicales et des ressources humaines sont restées entièrement mobilisées dans une situation sans précédent. »

Notre politique sociale

Accompagner le changement et l'adaptation du groupe Esso

Dans le contexte d'évolution rapide du secteur du raffinage et du secteur de l'énergie en général, le groupe Esso est engagé dans un processus de transformation afin de renforcer sa compétitivité et de continuer à développer les talents. Cet effort en profondeur demande l'implication de tous les salariés du groupe, avec une politique de ressources humaines qui s'adapte et veille à respecter les parcours professionnels et la qualité de vie au travail. En fin d'année 2020, dans le contexte de la crise sanitaire et des projets de réorganisations, les changements ont été nombreux et l'agenda social a été particulièrement dense.

Des conditions de travail améliorées

L'année 2020 a été marquée par le déménagement du siège social du groupe Esso à Nanterre (92). L'installation dans le nouveau bâtiment haute qualité environnementale a été l'opportunité de réinventer l'environnement de travail sur le principe du Flex Office* en favorisant les espaces collaboratifs. En amont du projet, un accompagnement des salariés avait été préparé, avec de nombreux ateliers thématiques pour que chacun puisse s'approprier son nouvel environnement de travail. Pour accompagner ce changement majeur, des groupes dédiés au management, à l'adaptation de l'organisation de l'entreprise et à son environnement ont aussi été mis en place.

Au début de l'année 2020, les dispositions de l'accord « Qualité de vie au travail » ont été mises en œuvre. Dans un premier temps, cela s'est traduit par davantage de flexibilité proposée par l'entreprise à ses collaborateurs dans l'organisation de leur travail. Mais surtout, ces dispositions ont permis l'adaptation rapide aux nouvelles conditions de travail imposées par la crise sanitaire (travail à distance, flexibilité des horaires, ergonomie du poste de travail à domicile, utilisation des nouveaux outils digitaux). Toujours dans le cadre de ce nouvel accord, consciente des difficultés à articuler vie personnelle et vie professionnelle durant la pandémie, la société a aussi proposé un dispositif permettant aux parents d'accéder à des places en crèches interentreprises.

Des métiers variés, des parcours attractifs

En 2020, si les recrutements ont été limités, le groupe a mis l'accent sur les formations internes en adaptant les contenus et les formats aux nouveaux outils de formation en ligne. Le groupe Esso est très attaché au développement des compétences de ses salariés

* Le Flex Office ou bureau flexible, désigne l'absence de poste de travail attribué à chaque salarié et l'absence de bureaux fermés. Dans une organisation Flex Office, les locaux de l'entreprise proposent généralement différents espaces de travail, permettant aux collaborateurs de s'installer là où ils le souhaitent.

et de ses équipes, dès la phase de recrutement et tout au long des parcours professionnels. C'est un élément de fidélisation des jeunes talents, comme en témoignent la forte culture d'entreprise entretenue par les salariés à travers la durée et la grande variété des parcours dans l'entreprise.

Pour contourner les contraintes liées à la crise sanitaire, de nombreux nouveaux modules de formation ont été proposés en distanciel. Ils ont permis de répondre aux besoins de perfectionnement identifiés avec les collaborateurs. En parallèle, la société a également continué à s'appuyer sur les outils numériques disponibles au sein du groupe ExxonMobil pour renforcer les compétences fonctionnelles ou transverses. Ainsi, le salarié dispose d'un environnement stimulant pour évoluer tout au long de sa carrière. En 2020, 94 % des salariés ont suivi une formation. La sécurité, priorité de notre groupe, est restée une des composantes importantes, de même que la santé, l'hygiène et l'environnement. Par ailleurs, l'encadrement a été sensibilisé à l'accompagnement du changement dans tous ses aspects sociaux. Pour cela, des espaces virtuels d'échange et de réflexion spécifiques autour de l'accompagnement des équipes ont été proposés.



Anne Laure Bascoul

Responsable
déménagement siège

« Nous avons travaillé à donner plus de flexibilité aux collaborateurs, afin d'être plus agiles sur le marché. L'accent a été mis aussi sur la convivialité des locaux pour stimuler la créativité des équipes ! »

À propos de la rémunération

Malgré une baisse de la masse salariale, en 2020, l'évolution globale des salaires bruts, incluant la prime d'ancienneté, les augmentations et les promotions, a représenté une augmentation de 3,5 % par rapport à l'année 2019. Évaluant selon la performance individuelle, la rémunération est assortie d'avantages sociaux (dont une participation à la complémentaire santé), un plan d'épargne salariale avec abondement de l'employeur. Les salariés d'Esso S.A.F. et d'Esso Raffinage bénéficient aussi d'un plan de retraite supplémentaire et d'un plan d'épargne retraite collective (Perco).

Dialogue social maintenu

Grâce à une dynamique d'échange avec les organisations syndicales, le dialogue social a été maintenu pour aboutir à la signature de cinq accords en 2020 : quatre pour l'Unité Économique et Sociale et un pour l'établissement Sièges et Territoire ; accords discutés avec les parties prenantes au cours de 12 réunions de négociation. Malgré le confinement et la crise sanitaire, le dialogue a été maintenu tout au long de l'année. Par ailleurs, un protocole a pu être validé avec les organisations syndicales pour offrir aux salariés un environnement de travail sécurisé avec des mesures sanitaires appropriées pour chaque établissement.

Diversité et solidarité

Le groupe a fait de la mixité et de l'égalité des engagements prioritaires, convaincu que ces valeurs sont source d'innovation et de performance. En 2019, l'accord signé avec les organisations syndicales représentatives avait confirmé la volonté du groupe que les femmes puissent exprimer leur plein potentiel et qu'elles soient présentes dans toutes les fonctions et à tous les niveaux de responsabilité. Le groupe Women's Interest Network œuvre au quotidien pour cette cause. La contribution d'Esso au rapport « L'inclusion en entreprise » publié en juillet 2020 par l'American Chamber of Commerce est en cohérence avec cette vision. Au-delà de l'impératif de justice sociale et de lutte contre les discriminations au sein des entreprises, il apparaît nettement que l'inclusion est un prisme important pour une reprise durable et responsable de l'économie en sortie de crise. Elle peut même constituer un avantage concurrentiel pour les entreprises qui savent anticiper. Dans le même esprit, notre accord d'entreprise sur le handicap permet à tout collaborateur en situation de handicap de bénéficier d'une adaptation de son poste ou d'une évolution interne adaptée, avec un accompagnement personnalisé et la prise en compte des besoins des membres de sa famille.

Favoriser la diversité et l'inclusion au sein des équipes permet à chaque salarié de partager son point de vue et de contribuer ainsi à la réussite de l'entreprise.



Près de

1 760

collaborateurs
dont 95 % en CDI.

33 %

du personnel posté.

89/100

Index de l'égalité femmes-hommes
au sein de l'Unité Économique
et Sociale regroupant les sociétés
Esso S.A.F., Esso Raffinage
et ExxonMobil Chemical France.



À retenir



Le groupe Esso envisage les parcours sur le long terme, avec un accompagnement sur mesure des salariés tout au long de leur carrière pour gagner en compétences et responsabilités.



Sociétal



Le développement social et économique des territoires fait partie intégrante du projet d'entreprise du groupe Esso. En 2020, des actions spécifiques ont été lancées, malgré la crise sanitaire, pour non seulement maintenir les relations avec les différentes parties prenantes, mais aussi pour aider les communautés et les professionnels de santé en première ligne, tout en continuant à maintenir nos opérations en toute sécurité. Comme acteur responsable, le groupe place les valeurs d'éthique et d'intégrité au cœur de sa démarche.

En amont et en aval de ses activités, le groupe est devenu au fil de son histoire un partenaire essentiel de nombreuses entreprises. Autour de ses sites, c'est toute l'économie locale et l'emploi qui sont favorablement impactés, avec les emplois directs qu'il peut proposer ainsi que les emplois indirects

des entreprises sous-traitantes. Ces derniers représentent l'équivalent de plus de 600 postes équivalents temps plein en période d'activité normale autour des raffineries. Sans compter les emplois induits, liés aux besoins en services et biens de consommation du groupe et des entreprises partenaires. Ainsi, on estime qu'un emploi en production correspond à deux emplois induits. Selon ce calcul, le groupe a généré en 2020 plus de 2 350 emplois directs et indirects sur ses sites industriels et a donc contribué à maintenir 4 700 emplois induits. Durant l'année, la priorité a été donnée à la continuité des activités, avec des actions de solidarité autour des sites. Ainsi, de nombreuses initiatives citoyennes utiles pour les collectivités ont été entreprises. Des équipes locales de coordination se sont également mobilisées en tout début de pandémie afin d'identifier les dotations de matériel non indispensables pour le fonctionnement de nos activités et pouvant être utiles pour aider les communautés, à savoir des blouses, des surlunettes, des charlottes ou encore des masques qui manquaient alors cruellement à l'ensemble des acteurs en première ligne dans la lutte contre la pandémie.

Dans l'écoute et le dialogue...

La politique sociétale du groupe s'appuie sur les valeurs essentielles de dialogue, d'éthique et de solidarité. L'avis des riverains et la perception qu'ils ont des activités restent des éléments déterminants de la performance du groupe. C'est pourquoi plusieurs outils ont été développés au cours des dernières années pour recueillir les attentes et apporter des réponses concrètes. Ainsi, les enquêtes régulières de perception autour des sites portant sur l'environnement, l'impact

économique, la santé et la sécurité industrielle permettent d'identifier et de mieux comprendre les préoccupations des riverains et d'orienter ensuite les décisions et investissements nécessaires. Les résultats sont présentés lors des Commissions Locales d'Information et d'Échanges (CLIE) à Fos-sur-Mer ou lors d'une réunion publique à Gravenchon. Elles sont ouvertes aux élus, aux collectivités territoriales, aux associations, aux médias locaux et aux riverains qui le souhaitent.

... et dans la transparence

Le groupe veille aussi à améliorer la manière dont les informations concernant les activités de ses deux raffineries peuvent être plus facilement accessibles pour les riverains, via les réseaux sociaux ou des plateformes d'information dédiées. Une communication directe ciblée est en place pour informer les associations locales et les autorités de tout dysfonctionnement ou événement majeur sur les sites. Un service d'information en temps réel en cas d'événement inhabituel est pour cela en place dans les zones de Port-Jérôme et de Fos-sur-Mer. Ce dispositif « Allo Industrie », lancé dans le courant de l'été dans la zone de l'étang de Berre, existe depuis plusieurs années sur la zone de Port-Jérôme. Il permet aux riverains qui le souhaitent d'obtenir des informations en temps réel lors d'événements perceptibles de l'extérieur. Autour de Fos-sur-Mer, le numéro vert ZipCom, mis à disposition par le Grand Port Maritime de Marseille, permet également aux riverains de poser des questions ou de signaler un dysfonctionnement.

Entre 2019 et 2020, le nombre de plaintes enregistrées sur les deux raffineries est passé de 23 à 38. ^① La création d'une application numérique facilitant le partage d'informations en provenance des riverains en Normandie suite à l'incident industriel d'une usine sur Rouen explique l'augmentation du nombre de nuisances potentielles remontées sur le site de Gravenchon – qui passe de neuf en 2019 à 37 en 2020. Le nombre de plaintes sur le site de Fos-sur-Mer a quant à lui été considérablement réduit, passant de 14 plaintes en 2019 à une plainte en 2020 en raison du bon fonctionnement opérationnel du site.

Des actions éducatives et sociales

À l'intention des plus jeunes, le groupe poursuit son engagement en faveur de l'accès à l'éducation scientifique, convaincu que celle-ci aidera demain à résoudre les défis énergétiques et qu'il faut encourager les vocations. En raison de la pandémie, beaucoup de concours scientifiques réalisés habituellement ont malheureusement été annulés. Début 2020, Esso a néanmoins pu participer activement au Prix Pierre Potier des lycéens. Ce prix se fixe l'objectif de faire découvrir aux lycéens les innovations



2 350

emplois directs et indirects
générés par le groupe sur ses sites.

4 700

emplois induits maintenus.

techniques en faveur du développement durable. Par ailleurs, Esso a contribué au concours « Parlons Chimie » qui permet aux jeunes de monter un projet technique concret puis de le défendre devant un jury. L'édition 2020 a été entièrement réalisée en virtuel, les participants créant leur projet à leur domicile avec les moyens disponibles chez eux.

En ces temps de crise sanitaire et de confinement, une attention particulière a été portée au maintien de l'éducation. Ainsi, 14 ordinateurs portables ont été prêtés à des familles de Port-Jérôme pour les enfants qui ne pouvaient pas suivre la classe à domicile, faute de matériel. 20 ordinateurs, reconditionnés gracieusement par une petite entreprise locale, ont été donnés à la maison de l'enfance de Saint-Romain-de-Colbosc pour permettre la continuité de l'enseignement pour les enfants en accueil de jour. Et pour contribuer au maintien à distance du service public sur le territoire, 90 ordinateurs portables reconfigurés ont été prêtés aux agents territoriaux de la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo.

Gouvernance

Une bonne gouvernance d'entreprise crée un environnement propice à un développement long terme et à une bonne conduite des affaires. Le mode de gouvernance du groupe Esso S.A.F. repose sur une organisation à conseil d'administration. Le rapport sur le gouvernement d'entreprise rappelle les règles que la société souhaite respecter en la matière. En accord avec les pouvoirs attribués par l'assemblée des actionnaires et avec l'objet social, le conseil valide les orientations stratégiques de la société et veille à leur mise en œuvre. Il est saisi de toute question significative relative à la bonne marche de la société et délibère sur les affaires importantes la concernant. Les informations nécessaires au bon accomplissement de leur mission sont transmises aux administrateurs. La gestion du groupe Esso s'appuie sur des exigences particulièrement élevées en matière d'intégrité et de respect des lois, des règles de gouvernance et des systèmes de contrôle de gestion. C'est la clé

RÉPONSES

Dans la zone de l'étang de Berre où la raffinerie de Fos-sur-Mer est installée, le groupe Esso est partie prenante du projet RÉPONSES (RÉduire les POLLutioNs en Santé Environnement). Il s'agit d'un collectif qui réunit pouvoirs publics, collectivités, associations et industriels pour apporter des réponses et des solutions concrètes aux préoccupations des populations locales. En 2020, un plan d'action visant à répondre aux attentes et préoccupations des habitants de l'étang de Berre a été présenté.

de voûte d'une performance durable et d'une bonne citoyenneté d'entreprise.

En 2020, le conseil d'administration a été renforcé avec la nomination de trois nouvelles administratrices, Mesdames Hélène de Carné Carnavalet, Catherine Dupont Gatelmand et Véronique Saubot. Avec le renouvellement des mandats d'administrateur de Madame Marie-Hélène Roncoroni et de Messieurs Philippe Ducom, Antoine du Guerny, Jean-Pierre Michel, et Peter Vandeborne, ainsi que la poursuite du mandat de Madame Odile Rueff comme administratrice représentant les salariés, le conseil d'administration de la société Esso S.A.F., sous la présidence d'Antoine du Guerny, passe donc à neuf membres, dont cinq femmes.

Éthique et intégrité

Au sein du groupe, des systèmes de gestion contribuent à mettre en œuvre la démarche RSE de transparence et de bienveillance du groupe : notamment les systèmes de contrôle *Controls Integrity Management System* (CIMS) et *Operations Integrity Management System* (OIMS) et le programme de pratique des relations publiques *Best Practices of External Affairs* (BPEA). Le groupe a également mis en place depuis plus de dix ans un dispositif d'alerte professionnelle (soit bien avant la réglementation sur les lanceurs d'alerte). Il est ouvert aussi bien au personnel qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes. Sa vocation est de remonter d'éventuelles malversations, notamment dans les domaines comptable et financier. En matière de représentation d'intérêts, la même transparence est pratiquée, avec l'activité du groupe dans ce domaine déclarée auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP); le nombre de salariés représentant les intérêts de la société reste à deux personnes ① pour l'année 2020.

L'intégrité de la protection des données est un autre sujet suscitant toute la vigilance du groupe, pour protéger les données personnelles de ses employés, de ses fournisseurs et clients, dans le respect de la réglementation RGPD et avec toutes les mesures technologiques pour assurer la protection de ces données et prévenir les risques liés aux systèmes d'information et à la cybersécurité. L'atteinte aux règles éthiques fait partie des principaux facteurs de risques de la société précisés dans la section spécifique.

Éthique des affaires

Considérant que la manière d'obtenir un résultat est aussi importante que le résultat lui-même, le groupe Esso s'appuie sur un système de contrôle interne et de gestion des risques rigoureux.

Il est constitué de 18 politiques que chaque collaborateur doit connaître et mettre en pratique au quotidien dans leurs principes. À ce propos, une information claire est diffusée régulièrement à l'ensemble des salariés et des sous-traitants et reprise lors de la revue des pratiques des affaires qui a lieu tous les quatre ans. L'éthique des affaires est indispensable pour éviter les principaux facteurs de risques de la société précisés dans la section spécifique.

Évasion fiscale, lutte contre la corruption

Le groupe Esso et ses filiales sont immatriculés en France et s'acquittent de leurs impôts en France. En 2020, le groupe s'est acquitté du versement de ses impôts et taxes. Concernant la lutte contre la corruption et bien avant l'entrée en vigueur de la loi Sapin 2 en la matière, la société et ses filiales ont mis en place un programme ambitieux et détaillé; il se fonde sur les politiques et procédures déjà existantes au sein du groupe ExxonMobil, notamment via un système de contrôles internes, de formations et de responsabilisation de chaque salarié. L'évasion fiscale fait partie des principaux facteurs de risques de la société précisés dans la section spécifique.

Respect des droits de l'homme

Pour clore cette section liée à la responsabilité sociétale du groupe Esso, il convient de rappeler qu'il suit la même philosophie en la matière que celle d'Exxon Mobil Corporation, inspirée des principes fondamentaux de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et de ceux du pacte mondial de l'ONU appliqués au droit du travail. Le non-respect des droits de l'homme fait partie des principaux facteurs de risques de la société précisés dans la section spécifique.

+ Principaux facteurs de risques

Principaux facteurs de risques - Éthique des affaires (voir page 33)

Principaux facteurs de risques - Évasion fiscale (voir page 34)

Principaux facteurs de risques - Non-respect des droits de l'homme (voir page 34)

① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière dans le tableau de synthèse en pages 74 et 75

Enjeux environnementaux

En 2020, malgré la baisse globale de la production, les sites d'Esso ont continué d'adapter leurs activités sans rien concéder pour autant sur les exigences environnementales inscrites dans le projet d'entreprise du groupe, dans le respect d'une réglementation toujours plus exigeante. La fiabilité et la performance environnementale ont ainsi été maintenues à leur meilleur niveau.



Environnement



Le groupe Esso est déterminé à apporter sa contribution sur les enjeux climatiques et environnementaux en maîtrisant ses activités opérationnelles et en réduisant les émissions des produits qu'il fabrique. Tout l'enjeu consiste à satisfaire la demande tout en réduisant les impacts sur l'environnement. En 2020, malgré la baisse globale de la production liée à la crise sanitaire, les sites de production d'Esso ont continué d'adapter leur activité, mobilisés pour assurer la continuité des opérations dans un contexte de ralentissement général de l'économie, sans rien concéder pour autant sur les exigences environnementales inscrites dans le projet d'entreprise du groupe et/ou prescrites légalement. La fiabilité et la performance environnementale ont ainsi été maintenues à leur meilleur niveau.

Les quatre piliers de notre stratégie pour le climat

▪ Atténuer les émissions de nos opérations

Les efforts portent sur la fiabilité des opérations, la réduction des émissions et l'amélioration de l'efficacité énergétique de notre outil industriel. En 2020, le renouvellement de la certification ISO 50001 de Gravenchon et le maintien de cette même certification à Fos-sur-Mer témoignent de l'engagement sans relâche de nos équipes.

▪ Fournir des produits qui permettent à nos clients de réduire leurs émissions

Esso accompagne ses clients en commercialisant une gamme de produits – carburants (Esso Synergy™) et lubrifiants (lubrifiants Mobil 1™ et Mobil Delvac™), biocarburants (E85), fioul marine à basse teneur en soufre (EMF.5™) – toujours plus performants et plus respectueux de l'environnement.

▪ Développer des solutions technologiques bas carbone

Le groupe adapte en permanence ses procédés industriels et bénéficie des recherches et partenariats du groupe ExxonMobil pour réduire l'intensité carbone de ses opérations et de ses produits.

▪ S'impliquer dans le débat sur le climat et les politiques énergétiques

Esso s'implique activement dans un dialogue constructif pour parvenir à une neutralité carbone à l'horizon 2050 et continue à plaider pour des solutions fiables et économiquement abordables permettant de faire face au changement climatique.

+ [Détail des produits Esso \(voir page 28\)](#)



Benoit de Saint Sernin

Directeur des affaires générales

« Nous sommes engagés dans une démarche responsable et portés par une vision à long terme. L'objectif est de fournir des produits de haute qualité permettant à nos clients de réduire leurs émissions et de continuer à travailler pour minimiser les impacts environnementaux. Tout cela en soutenant les communautés autour des sites où nous sommes présents. »

L'EBP, outil dédié à la gestion environnementale et sociale

Dans sa gestion des risques environnementaux, le groupe Esso s'inscrit pleinement dans la dynamique du groupe ExxonMobil, réputé comme étant une référence dans ce domaine. Notre démarche s'appuie sur le système de mesure et d'atténuation des risques OIMS et sur l'*Environmental Business Planning*, un outil conçu pour identifier et maîtriser les risques environnementaux. Ceux-ci sont inscrits dans un plan quinquennal mis à jour chaque année.

Prévenir les déversements accidentels ①

En renforçant les procédures opératoires et les inspections de maintenance des équipements, Esso met tout en œuvre pour prévenir les déversements accidentels. En 2020, trois déversements supérieurs à 1 baril (159 litres) se sont produits, pour un total initial de 112 barils. Après traitement, ce montant a été réduit à 2 barils restés confinés dans nos établissements.

Aménagement des sites non actifs

Au sein du groupe, l'équipe E&PS (*Environmental & Property Solutions*) est dédiée à la gestion environnementale. Elle vérifie que les terrains dont le groupe est propriétaire ou locataire ne présentent pas de risque significatif pour l'environnement et la santé. Lorsque les terrains ne sont plus exploités, elle prend en charge la remise en état environnementale conformément aux obligations réglementaires et de façon cohérente avec l'usage passé et futur des sites. Elle est en contact avec l'administration pour satisfaire à toutes les obligations légales liées au respect de l'environnement et faciliter lors des cessations d'activité la commercialisation des terrains en sélectionnant des acquéreurs qui pourront les redévelopper et les valoriser au mieux. L'ancienne raffinerie Mobil de Frontignan, qui a cessé ses activités en 1985, fait actuellement l'objet d'un chantier de remise en état du terrain en vue de sa réutilisation par la ville.

+ [Schéma sur le système de référence OIMS \(voir page 57\)](#)



À propos des émissions industrielles

La directive n° 2010/75 du 24 novembre 2010, dite « directive IED » (*Industrial Emissions Directive*), renforce un certain nombre d'exigences en matière de prévention de la pollution de l'air, de l'eau et du sol provenant des installations industrielles. Elle définit au niveau européen une approche intégrée de la prévention et de la réduction des pollutions émises par les installations industrielles, et fixe des niveaux d'émission maximaux de polluants dans l'air et dans l'eau de surface, lorsque les meilleures techniques disponibles (MTD) sont mises en œuvre. Celles-ci sont définies dans le *BREF* Raffinage* publié le 28 octobre 2014. L'arrêté d'exploitation définissant les modalités précises de suivi des niveaux d'émissions imposés par l'IED a été signé pour le site de Gravenchon en janvier 2017. Pour la raffinerie de Fos-sur-Mer, l'arrêté d'exploitation a été signé en mars 2020.

* Best available technique REference document (BREFs). Ce texte est en cours de révision en 2021.

Réduction des émissions et gestion des déchets

Le groupe Esso s'efforce non seulement de réduire les émissions issues de ses opérations, mais également d'assurer une gestion de ses déchets respectueuse de l'environnement. Il travaille en permanence pour optimiser les procédés de ses sites industriels. Dans nos raffineries, les laboratoires de contrôle réalisent et coordonnent les analyses des produits, ainsi que les analyses liées à nos émissions. Ils contrôlent les procédés de traitement d'eau et de combustion et assurent le suivi réglementaire des rejets dans l'air et dans l'eau. En 2020, les unités de production ont dû s'adapter en permanence à la baisse de la demande et aux limitations de stockage. De ce fait, les unités n'ont pas fonctionné au maximum de leur capacité et on constate une baisse globale de 4,7 % de la quantité de pétrole brut traité dans les deux raffineries du groupe ①. Cette baisse des débits a eu un impact légèrement négatif sur les performances environnementales par tonne de brut traité, sauf pour le dioxyde de soufre (SO₂).

Dioxyde de soufre (SO₂) ①

Les émissions SO₂ ramenées au volume de production ont baissé de 6,2 % en 2020 dans les raffineries Esso pour atteindre un ratio de 0,382 tonne par kilotonne de pétrole brut traité. Il s'agit du plus faible ratio jamais atteint, avec une réduction de 21,5 % par kilotonne de pétrole brut traité pour le site de Fos-sur-Mer par rapport à l'année 2019. Les émissions de SO₂ ont également atteint leur plus faible niveau en quantité avec 5 807 tonnes de SO₂ émises, soit une réduction de 10,6 % par rapport à l'année précédente.

Oxyde d'azote (NO_x) ①

Après une réduction notable en 2019 de 7 % (grâce à une plus forte consommation de gaz naturel en proportion des combustibles utilisés), les émissions NO_x ont retrouvé en 2020 leur moyenne décennale exprimée par kilotonne de brut traité.

Composés organiques volatils (COV) ①

La raffinerie de Fos-sur-Mer avait enregistré en 2019 une baisse spectaculaire de 46 % des émissions de COV. Elle confirme en 2020 son excellente performance malgré une quantification plus exhaustive des émissions de COV. Les raffineries poursuivent leur travail de détection et de suppression des fuites fugitives. Le site de Gravenchon a investi dans un toit flottant sur un bac d'eaux souillées (TK21007) pour un montant de 2,4 millions d'euros. Au total, les émissions de COV sont restées essentiellement stables.

Valorisation des déchets ①

Le groupe Esso s'efforce de limiter la quantité de déchets produits, de valoriser et recycler les déchets restants, en lien avec les centres de tri autour de ses sites. Un registre annuel est tenu et les centres de traitement des déchets sont audités, de manière à s'assurer que leur prestation en gestion et valorisation est en accord avec les contrats signés. En fonction des opérations éventuelles de maintenance, la quantité de déchets varie d'une année sur l'autre.

Encourager l'économie circulaire

Au sein du groupe Esso, les initiatives pour encourager un modèle économique circulaire continuent de se développer, souvent en collaboration avec des acteurs locaux à proximité des sites. Dans cette démarche, les déchets émis par nos activités peuvent être valorisés et recyclés au mieux, notamment les catalyseurs, le soufre pur et les huiles usagées. En ce qui concerne les catalyseurs, des usines de régénération ont pour mission de les remettre en état afin qu'ils puissent être réutilisés. Le soufre pur que les raffineries produisent aujourd'hui en plus grandes quantités, du fait de la réduction réglementaire de la teneur en soufre des produits, est revalorisé dans des usines de fabrication d'acide sulfurique. Par ailleurs, les huiles usagées sont récupérées dans le respect de la réglementation française. À Gravenchon, la raffinerie réutilise, après régénération à l'extérieur du site, un solvant utilisé dans la fabrication d'huile, de même que de l'acide sulfurique utilisé pour améliorer la qualité de l'essence. La lutte contre le gaspillage et le soutien à l'économie circulaire sont également un travail des équipes opérationnelles au quotidien sur le terrain en particulier dans la gestion des déchets plastique.

Gérer le risque lié au changement climatique

Le groupe respecte et soutient l'ambition sociétale de parvenir à la neutralité carbone à l'horizon 2050 et continue à plaider pour des solutions fiables et abordables pour faire face aux risques liés au changement climatique. Les actions pour le climat nécessitent l'engagement de toute la société : entreprises, décideurs politiques, communautés scientifiques et consommateurs. Le groupe Esso s'implique dans de nombreuses initiatives pour mieux comprendre les enjeux énergétiques, les actions et les technologies possibles à mettre en œuvre. La mise en œuvre de nouvelles technologies sera indispensable pour atteindre les objectifs mondiaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Par ailleurs, les effets liés au risque de changement climatique, notamment les phénomènes naturels hors-norme, sont identifiés comme facteurs de risques et peuvent entraîner des fluctuations de la demande. Le groupe Esso prend toutes les mesures pour protéger ses actifs industriels contre ce type de risques, notamment le risque d'inondation.

Émissions totales de SO₂

↓ Baisse de
10,6 %

Émissions totales de COV

↓ Baisse de
0,5 %



① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière dans le tableau de synthèse en pages 74 et 75



Cultiver l'innovation

Le développement de nouvelles technologies et l'innovation joueront un rôle central pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. En effet, l'ensemble des solutions actuelles est insuffisant pour atteindre les objectifs de réduction des émissions à un coût acceptable pour la société. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), seulement sept des 45 technologies et secteurs importants nécessaires sont en bonne voie pour aider à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Pour y parvenir, il faudrait déployer à grande échelle de nouvelles technologies dans des domaines clés comme la production d'électricité, le transport commercial et les procédés industriels, où les émissions sont les plus importantes et les prévisions de demande mondiale en augmentation. Les études prospectives les plus fiables comme celles de l'AIE montrent que même dans le cas de scénarios ambitieux de réduction de risque de changement climatique (trajectoires d'élévation de température inférieure à 2°C), la demande en gaz et pétrole représentera encore dans 20 ans plus de 50 % de la demande mondiale d'énergies primaires.

Depuis 2000, ExxonMobil a investi plus de 20 milliards de dollars en R&D dont 10 milliards dans le déploiement de solutions énergétiques à faible émission; le groupe Esso bénéficie de ces innovations. ExxonMobil a participé notamment à des initiatives pour soutenir des projets de captage et de stockage du carbone, développer des biocarburants innovants ou encore favoriser des technologies permettant des procédés à faible consommation d'énergie. En deux décennies, environ 480 millions de tonnes d'émissions de CO₂ liées aux opérations du groupe ExxonMobil ont déjà été éliminées ou évitées (soit l'équivalent de 100 millions de voitures de particuliers en moins sur les routes). ExxonMobil travaille avec près de 80 universités à travers le monde pour explorer des solutions environnementales de nouvelle génération. Dans les dix ans à venir, il prévoit d'investir jusqu'à 100 millions de dollars dans ses partenariats de recherche avec les laboratoires à travers le monde.

À retenir



Acteur de premier plan en matière d'innovation technologique dans le secteur de l'énergie, le groupe ExxonMobil consacre chaque année environ 1 milliard de dollars au financement de nombreux travaux scientifiques, y compris en recherche fondamentale.

Notre soutien à l'Accord de Paris

Tout comme le groupe ExxonMobil, Esso soutient le travail des signataires de l'Accord de Paris sur le climat. Il reconnaît les objectifs ambitieux de cet accord et estime que l'entreprise a un rôle constructif à jouer dans le développement de solutions adaptées. ExxonMobil œuvre en particulier au développement de systèmes innovants de réduction des émissions, adaptés aux secteurs qui émettent le plus, comme l'électricité ou le transport commercial et industriel, qui représentent 80 % des émissions mondiales de CO₂. Captage et stockage du carbone (CCS), carburants liquides bas carbone (CLBC), hydrogène ou technologies à haut rendement énergétique, etc. : ces innovations contribueront à réduire les émissions pour se rapprocher de l'objectif de l'Accord de Paris.

Lutter contre les émissions de CO₂

ExxonMobil œuvre en permanence pour optimiser ses procédés industriels pour consommer et chauffer moins, pour réduire les écarts de pression, en remplaçant la distillation conventionnelle très consommatrice d'énergie par des procédés moins énergivores. Pour ce faire, le groupe travaille sur des technologies telles que les membranes et autres séparations avancées, les catalyseurs et réacteurs à haute efficacité, qui peuvent baisser de 25 % et plus les émissions de CO₂, et permettre de fabriquer et séparer des molécules, à la base de la production des carburants et lubrifiants, des produits chimiques et autres produits utiles.

Dans nos activités en France, les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) proviennent des deux sites de Gravenchon et de Fos-sur-Mer. On distingue les émissions directes (celles liées aux opérations de raffinage) et indirectes (celles liées aux achats d'énergies extérieures : électricité et vapeur). Les émissions de CO₂ des deux raffineries sont suivies quasiment en temps réel et les résultats annuels sont validés à la tonne près par un organisme vérificateur indépendant. Les émissions indirectes sont calculées à partir des facteurs d'émissions de la base de données de l'Ademe et des achats des sites. Il faut noter que les émissions liées à l'usage des produits commercialisés par les revendeurs ne sont pas prises en compte. En 2020, les émissions directes ont baissé de 5,4 % alors que la distillation a baissé de 4,7 %, avec 2 280 kilotonnes (2 410 en 2019). Les émissions indirectes sont restées stables à 53 kilotonnes (52 en 2019).

À propos des quotas

Chaque année depuis la mise en place du système européen Système d'échange de quotas d'émissions (SEQUE) ou en anglais *Emissions Trading System* (ETS), un organisme vérificateur émet un rapport d'assurance raisonnable sur les émissions de gaz à effet de serre des raffineries, dont la dernière phrase est : « *Opinion sans réserve* ». Ci-dessous, un extrait de ce rapport : « *À notre avis, les émissions de gaz à effet de serre et les informations ayant servi à établir la déclaration d'émissions ont été élaborées conformément au règlement (UE) n° 601.2012 et ne comportent pas d'inexactitude significative* ». La troisième période (2013-2020) de ce système s'est traduite par une baisse annuelle d'environ 2 % de la quantité de quotas alloués gratuitement. Le complément manquant par rapport aux émissions réelles est alors acheté sur le marché en quantité de plus en plus importante. En 2020, les quotas alloués ont couvert environ 83 % des émissions réelles. De ce fait, Esso a fait face en 2020 à un déficit de 398 kilotonnes de CO₂. Sur le marché, le prix du CO₂ n'a cessé d'augmenter. Le coût total de ces achats de quotas avoisine 12 millions d'euros.



Limiter les opérations de torchage

Une torche est un organe indispensable pour garantir la sécurité des installations. En effet, afin d'éviter une surpression ou un changement opératoire trop brutal dans l'équipement, il peut être nécessaire de « décompresser » l'équipement et d'évacuer ainsi son contenu. Les épisodes de torche sont réduits au maximum pour limiter les nuisances, les émissions à l'atmosphère et également les pertes économiques. Le groupe a engagé de nombreuses actions pour anticiper et donc limiter l'usage des opérations de torches dans ses opérations. La baisse significative des hydrocarbures envoyés aux torches initiée en 2019 a été amplement confirmée en 2020 : - 9,1 % au total dont - 23 % à Fos-sur-Mer grâce à une meilleure fiabilité des opérations conduisant à moins d'arrêts imprévus. Dans le cadre de l'initiative RÉPONSES (RÉduire les POLLUTIONS en Santé Environnement) d'information aux habitants autour de l'étang de Berre, beaucoup d'informations sur l'utilisation des torches ont été partagées en 2020.

① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière dans le tableau de synthèse en pages 74 et 75

Le captage et le stockage de CO₂

Le dioxyde de carbone (CO₂) peut être capté, comprimé et injecté dans le sol pour un stockage géologique permanent. Cette technologie innovante est reconnue par les autorités compétentes comme essentielle et indispensable pour pouvoir atteindre les objectifs mondiaux de réduction des émissions. L'AIE estime que le captage et le stockage de CO₂ pourraient réduire jusqu'à 15 % des émissions mondiales d'ici 2040. De son côté, le GIEC* estime que les efforts mondiaux de décarbonation pourraient être deux fois plus coûteux sans cette technologie. Depuis 1970, ExxonMobil a capté plus de CO₂ que toute autre entreprise, soit au cumul 40 % du CO₂ anthropique capté dans le monde. Le groupe poursuit ses recherches avec ses partenaires universitaires et privés pour développer de nouveaux moyens de captage et de stockage. Dans ce contexte, le groupe a créé une nouvelle direction mondiale en charge du développement des stockages de CO₂, disposant d'un budget de 3 milliards de dollars d'ici à 2025. Dix premiers projets sont déjà en cours de développement dans le monde.

* GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat; en anglais, IPCC : Intergovernmental panel on climate change.



Renforcer l'efficacité énergétique ①

Le maintien de la certification ISO 50001 attribuée aux deux raffineries d'Esso (Gravenchon depuis 2017 et Fos-sur-Mer depuis 2019) atteste l'effort incessant de nos équipes pour améliorer les performances énergétiques et environnementales des sites, en maintenant la compétitivité du groupe. Les enjeux sont stratégiques puisqu'entre 40 % et 60 % des coûts opérationnels sont ceux de l'énergie nécessaire aux opérations. Afin d'optimiser le suivi de ses sites, Esso utilise le système de gestion de l'énergie *Global Energy Management System* (GEMS). Il est en application depuis 2000 dans tous les sites ExxonMobil. Les grands arrêts techniques programmés sont mis à profit pour renforcer la performance énergétique des sites par les travaux d'entretien et les projets d'amélioration réalisés à cette occasion. En 2020, la consommation totale d'énergie des deux raffineries du groupe s'établit à 39 millions de gigajoules, en baisse par rapport à 2019 (42 millions de gigajoules). Par kilotonne de brut traité, le ratio a diminué à 2,58 milliers de gigajoules par rapport à 2,64 en 2019. Malgré la baisse des débits, les deux raffineries ont maintenu de bonnes performances énergétiques. Les consommations d'eau des raffineries ont augmenté par rapport à 2019, mais sont restées plus faibles qu'en 2018. Une étude va démarrer pour réduire cette consommation à Gravenchon, en renforçant notamment les recyclages d'eau possibles.

Encourager les économies

En tant que fournisseur de carburants et combustibles, le groupe est un acteur engagé dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) visant à encourager les particuliers à réduire leur consommation énergétique. Il a diversifié sa production de CEE en 2020 et a ainsi diminué sa dépendance du marché secondaire. Dans le cadre de ce dispositif, Esso S.A.F. participe à de nombreuses opérations mises en place par le Ministère de la Transition écologique comme les opérations « Coup de pouce ». Ces opérations ont pour objectif d'inciter financièrement les consommateurs finaux d'énergie à réaliser des travaux de rénovation énergétique. Afin de proposer ces primes incitatives et faciliter l'accès à des travaux ou des équipements performants, le groupe a conclu en 2020 des accords avec deux nouveaux mandataires et a été retenu dans de nombreux programmes. L'augmentation des volumes d'économies à obtenir conduit de facto à une augmentation des prix des carburants à la pompe d'environ 5,4 centimes d'euro par litre TTC selon l'UFIP.

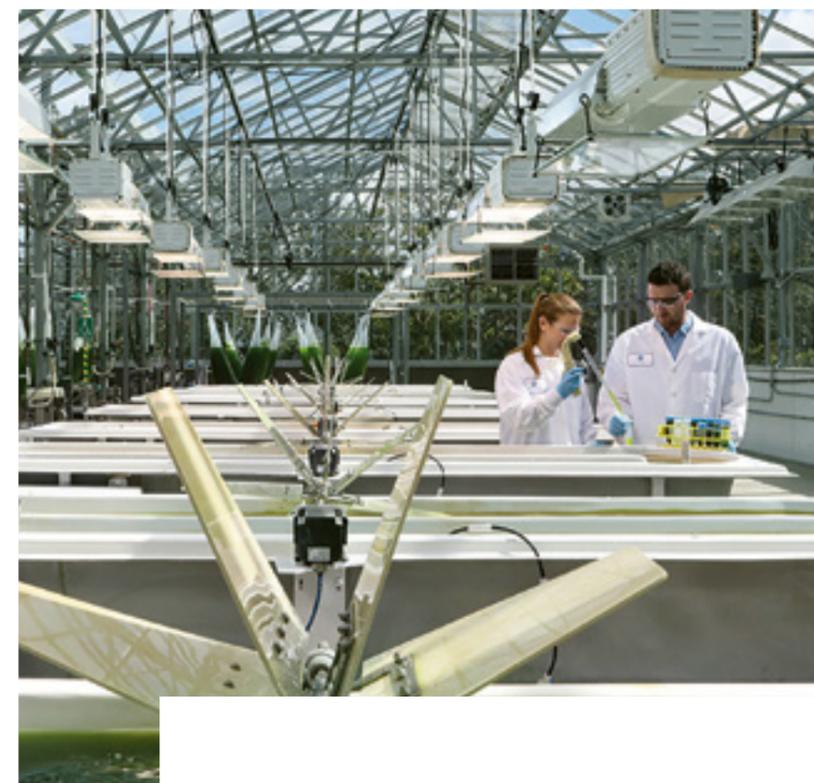
Des produits plus respectueux de l'environnement

En développant des produits innovants comme les carburants de la gamme Synergy™, les lubrifiants synthétiques haute performance de la marque Mobil™, ou encore le nouveau carburant à basse teneur en soufre EMF.5™ destiné aux transporteurs maritimes, Esso accompagne ses clients dans la réduction de leurs émissions et de leur empreinte carbone. En particulier, la recherche s'accélère aujourd'hui dans le domaine des biocarburants, dans un contexte réglementaire en forte évolution. Dès 2003, l'Union européenne s'est donné comme objectif la promotion des biocarburants en Europe, avec une directive qui, depuis, a été renforcée et rendue contraignante. Ainsi, à l'échelle européenne, la nouvelle directive sur les énergies renouvelables (EnR) dans les transports (RED II, en anglais) a été publiée fin 2018 : l'Europe s'engage à y augmenter la part des énergies renouvelables à 14 % minimum en 2030 (10 % en 2020). L'ordonnance de transposition en France de cette directive a été publiée en mars 2021. Elle n'a pas remis en cause l'objectif français de 15 % déjà voté en août 2015. Le groupe Esso a la volonté d'accompagner cette transition en proposant des produits moins carbonés.

La voie des carburants liquides bas carbone

ExxonMobil a investi 300 millions de dollars dans la recherche sur les nouveaux carburants au cours des dix dernières années. L'objectif est de concilier les qualités des carburants liquides (densité énergétique, stockage) avec une faible empreinte carbone. En plus de biocarburants déjà existants, les scientifiques du groupe travaillent notamment à transformer les algues et les résidus de végétaux en biocarburants pour le transport. Comparés aux carburants actuels, ces biocarburants de nouvelle génération réduiront sensiblement les émissions de gaz à effet de serre. De plus, ils ne requièrent pas de terre arable ni d'eau douce additionnelles, au contraire des biocarburants traditionnels, dits de « première génération », issus du maïs ou de la canne à sucre. En parallèle des algues, ExxonMobil étudie la possibilité de produire du biodiesel par la fermentation de sucres celluloseux de résidus agricoles ou forestiers.

À plus long terme, des recherches sur les e-fuels sont menées, avec l'idée générale de produire des carburants liquides à partir d'hydrogène vert ou bleu et de CO₂. Le passage à l'échelle industrielle de ces nouveaux carburants va demander des investissements, un cadre réglementaire et fiscal stable et des aides à l'investissement, ainsi que des partenariats renforcés avec d'autres acteurs du monde industriel, académique et les pouvoirs publics.



À retenir



Esso commercialise de nouveaux produits premium pour accompagner ses clients dans la réduction de leur empreinte carbone. Dans le domaine des biocarburants, le groupe se prépare aux évolutions réglementaires liées à la transition énergétique.

① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière dans le tableau de synthèse en pages 74 et 75

Tableau de synthèse des indicateurs clés de performance extra-financière

Informations sociales et sociétales

Intitulé	Unité	Année 2019	Année 2020	Page
Emploi				
Effectif total	Nombre	1 787	1 759	60
Répartition des salariés par zone géographique				
Nombre de collaborateurs sur le site de Gravenchon	Nombre	1 170	1 158	60
Nombre de collaborateurs sur le site de Fos-sur-Mer	Nombre	296	297	60
Nombre de collaborateurs Sièges et Territoire de la filiale Worex	Nombre	321	304	60
Répartition des salariés par âge				
Collaborateurs de moins de 30 ans	Pourcentage	13 %	13 %	60
Collaborateurs de 30 ans à 50 ans	Pourcentage	50 %	50 %	60
Collaborateurs de plus de 50 ans	Pourcentage	37 %	37 %	60
Répartition des salariés par sexe				
Femmes dans l'effectif global	Pourcentage	18 %	18 %	60
Embauches et licenciements				
Entrées	Nombre	226	157	60
Départs	Nombre	204	187	60
Part d'emplois stables : nombre de CDI/effectifs totaux	Pourcentage	98 %	95 %	60
Départs dans le cadre d'un licenciement	Nombre	5	5	60
Rémunérations et leur évolution				
Masse salariale	Euros	154 377 688	144 067 257	60
Évolution de la masse salariale	Pourcentage	- 4,3 %	- 7 %	60
Organisation du travail				
Personnel posté dans l'effectif				
Personnel de jour	Pourcentage	67 %	67 %	60
Personnel posté	Pourcentage	33 %	33 %	60
Absentéisme				
Nombre de jours d'absence/nombre de jours travaillés	Pourcentage	3 %	3,7 %	60
Relations sociales				
Organisation du dialogue social				
Nombre de réunions de négociation	Nombre	36	12	60
Bilan des accords collectifs				
Nombre d'accords signés/nombre d'accords proposés	Pourcentage	90 %	100 %	60
Santé et sécurité				
Conditions de santé et de sécurité au travail et maladies professionnelles				
Nombre de maladies professionnelles déclarées	Nombre	3	3	59
Accidents du travail en base OSHA				
Nombre d'accidents du travail personnel Esso et entreprises intervenantes	Nombre	4	7	56
dont personnel Esso	Nombre	0	2	56
Nombre d'accidents du travail avec arrêt personnel Esso et entreprises intervenantes	Nombre	0	0	56
dont personnel Esso	Nombre	0	0	56
TRIR : taux de fréquence accidents du travail personnel Esso et entreprises intervenantes	Taux	0,135	0,27	56
TRIR : taux de fréquence accidents du travail personnel Esso	Taux	0	0,124	56
LTIR : taux de fréquence accidents du travail avec arrêt personnel Esso et entreprises intervenantes	Taux	0	0	56
LTIR : taux de fréquence accidents du travail avec arrêt personnel Esso	Taux	0	0	56
Formation				
Politiques mises en œuvre en matière de formation				
Taux d'accès à la formation : nombre de salariés formés/effectif	Pourcentage	94 %	94 %	60
Taux moyen de formation : nombre d'heures de formation/nombre de salariés formés	Heures	110	102	60
Part de formation SHE : nombre d'heures de formation dédiées au SHE/nombre d'heures de formation	Pourcentage	12 %	11 %	60

Intitulé	Unité	Année 2019	Année 2020	Page
Égalité de traitement				
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes				
Femmes dans les embauches de cadres	Pourcentage	32 %	33 %	61
Femmes dans les embauches en CDI	Pourcentage	27 %	23 %	61
Femmes expatriées dans effectif d'expatriés	Pourcentage	9 %	13 %	61
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société				
En matière d'emploi et de développement régional : somme des investissements + taxes et impôts + salaires + dividendes	Millions d'euros	432	351	8
Relations entretenues avec les parties prenantes				
Actions de dialogue avec les communautés environnantes	Nombre	752	497	63
Plaintes	Nombre	23	38	63
Activité de représentation d'intérêts				
Activité de représentation d'intérêts	Nombre	2	2	64

Informations environnementales

Intitulé	Unité	Année 2019	Année 2020	Page
Politique générale en matière environnementale				
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Millions d'euros	62,4	63,4	67
Pollution				
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement				
Ratio des émissions annuelles de dioxyde de soufre (SO ₂)/pétrole brut traité	t/kt	0,41	0,38	68
Ratio des émissions annuelles d'oxyde d'azote (NO _x)/pétrole brut traité	t/kt	0,12	0,15	68
Ratio des émissions annuelles de composés organiques volatils (COV)/pétrole brut traité	t/kt	0,14	0,15	68
Mesure de la qualité de l'eau – demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux	t	971	797	68
Économie circulaire				
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets				
Quantité totale de déchets dangereux générée	t	17 536	15 731	69
Quantité de déchets dangereux non valorisés ou recyclés	t	5 898	5 443	69
Nombre de déversements accidentels > 1 baril	Nombre	4	3	67
Volumes de déversements accidentels	bbl	30	112	67
Utilisation durable des ressources				
Ratio de la consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales/pétrole brut traité	Milliers de m ³ /kt	1,22	1,32	67
Ratio de la consommation d'énergie des raffineries et amélioration de l'efficacité énergétique/pétrole brut traité	Milliers de GJ/kt	2,64	2,58	72
Consommation de matières premières des raffineries : pétrole brut traité	Millions de tonnes	16	15,2	68
Recours aux énergies renouvelables – quantité de biocarburants incorporés	Milliers de m ³	821	883	73
Changement climatique				
Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générées du fait de l'activité de la société, notamment par				
Émissions annuelles de CO ₂ scope 1 – pétrole brut traité	kt/kt	0,151	0,150	71
Émissions annuelles de CO ₂ – scope 1	kt	2 410	2 280	71
Émissions annuelles de CO ₂ – scope 2	kt	52	53	71
Ratio de la quantité brûlée aux torches/pétrole brut traité	t/kt	0,478	0,456	71

Note méthodologique

Déclaration de performance extra-financière 2020 du groupe Esso S.A.F.

Démarche d'élaboration de la déclaration

Durant l'été 2017, l'ordonnance 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret d'application 2017-1265 du 9 août 2017 sont venus remplacer le dispositif préexistant de reporting RSE dit « Grenelle II ». Cette obligation réglementaire amène le groupe Esso à publier une déclaration de performance extra-financière (DPEF) comprenant les principaux risques RSE, et répondant aux exigences de ces nouveaux textes. La déclaration répond également aux exigences du décret n° 2016-1138 du 19 août 2016 sur la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au gaspillage alimentaire. La notion « d'économie circulaire » y est expliquée et un calcul interne des « postes significatifs d'émissions directes et indirectes » est réalisé. La démarche d'Esso s'appuie sur un référentiel interne qui comprend l'identification et la priorisation des principaux risques liés à l'activité de la société y compris, lorsque cela se révèle pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services. Ce référentiel contient également le détail de la constitution des indicateurs clés de performance retenus : les méthodes de calcul, de mesure et d'analyse employées. Il comprend aussi l'organisation et les étapes du reporting, les outils de validation des données et de gestion documentaire, la méthode de consolidation et de contrôle interne. Ce référentiel est consultable sur demande.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Société Esso S.A.F. Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,
En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Esso S.A.F., désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac sous le numéro n° 3-1080*, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir une déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant

Période de la déclaration

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Selon les indicateurs, il s'agit :

- d'une consolidation annuelle des données du 01/01/2020 au 31/12/2020;
- de la donnée mesurée au 31/12/2020.

Périmètre de la déclaration

Le rapport RSE concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, ensemble désigné comme « le groupe » dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini dans le référentiel en fonction de chaque indicateur de performance.

Contrôle externe

Pour répondre à l'article 225 de la loi du 10 juillet 2010 dite « Grenelle II », le groupe a fait vérifier les informations contenues dans le présent rapport par un organisme tiers indépendant. Le groupe Esso a choisi de confier cette mission de vérification externe pour la déclaration de performance 2020 à l'un de ses commissaires aux comptes. Son avis d'assurance modérée sur la DPEF du groupe présenté dans ce rapport détaille la nature des travaux effectués ainsi que les conclusions associées.

une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas, en revanche, de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la norme internationale ISAE 3000 – Assurance engagements *other than audits or reviews of historical financial information*. Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les Informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des Informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1;
- nous avons vérifié que la déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela se révèle pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes**;
- nous avons vérifié que la déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle

interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations;

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants***, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices**** et couvrent entre 24 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2021. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2021

L'un des commissaires aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Alexandre MIKHAIL - associé
Tristan MOURRE - directeur

* Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr.

** Informations qualitatives relatives aux parties suivantes : « Dans le dialogue et l'échange »; « Transparence en matière de représentation d'intérêts ».

*** Informations quantitatives sociales : effectif total, femmes dans l'effectif global, entrées, départs, départs dans le cadre d'un licenciement, accidents du travail avec arrêt, taux de fréquence, taux de gravité. Informations quantitatives environnementales : nombre de déversements accidentels > 1 baril, nombre d'incidents ayant engendré des plaintes pour nuisances sonores, olfactives ou autres, attribuables à l'activité de raffinage, quantité brûlée aux torches, émissions annuelles de SO₂, émissions annuelles de NO_x, émissions annuelles de COV, demande chimique en oxygène, volume d'eau annuel pompé dans le milieu, consommation d'énergies des raffineries, émissions annuelles de CO₂, total déchets dangereux générés, déchets dangereux non valorisés ni recyclés.

**** La raffinerie de Gravenchon pour les Informations sociétales et environnementales. Les entités Esso S.A.F. et ERSAS pour les Informations sociales.

Financier

Le groupe Esso poursuit ses efforts d'amélioration tout en baissant ses coûts d'exploitation, et a pris la décision de réduire ses investissements en 2020-2021 en reportant certains projets.



Rapport financier

81

Résultats et données financières du groupe Esso S.A.F.

84

Résultats et données financières de la société Esso S.A.F.

86

Événements significatifs de l'année 2020 et perspectives

87

Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

88 Compte de résultat consolidé

89 Bilan consolidé

90 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

90 Tableau des flux de trésorerie

91 Notes annexes aux comptes consolidés

120

Comptes annuels de la société Esso S.A.F.

120 Bilan au 31 décembre 2020

122 Compte de résultat de l'exercice 2020

123 Tableau de financement de l'exercice 2020

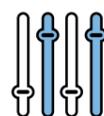
124 Annexe au bilan et au compte de résultat

Chiffres clés 2020



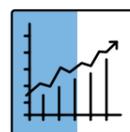
10,4 milliards d'euros

Chiffre d'Affaires.



-740 millions d'euros

Résultat net.



-292 millions d'euros

Effets stocks négatifs.



-221 millions d'euros

Résultat Opérationnel Ajusté.



38 millions d'euros

Total des investissements.



-19 millions d'euros

Position financière nette.

Résultats et données financières du groupe Esso S.A.F.

Résultats financiers

Résultat net (en millions d'euros)	Année 2020	Année 2019	
Résultat opérationnel⁽¹⁾	(821)	1	
Produits et charges financiers	13	17	
Impôts courants et différés	68	5	
Résultat net des activités poursuivies	(740)	23	
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	0	0	
Résultat net part du groupe⁽²⁾	(740)	23	
Pétrole brut traité en raffinerie (en millions de tonnes)	15,2	15,9	
Chiffre d'affaires (en millions d'euros, incluant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	10 383	14 794	
Ventes de produits raffinés (en milliers de m ³)	23 193	25 923	
Ventes, activités de distribution sur le marché intérieur (en milliers de m ³)	14 286	16 435	
(1) Résultat opérationnel	(A)	(821)	1
Effets stocks*	(B)	(292)	147
Autres éléments d'ajustement**	(C)	(308)	(10)
Résultat opérationnel ajusté	(A) - (B) - (C)	(221)	(136)
(2) Résultat net part du groupe	(D)	(740)	23
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	(E)	0	0
Impôts courants et différés	(F)	68	5
Effets stocks*	(G)	(292)	147
Impôt sur le résultat hors effets stocks et activités arrêtées ou actifs cédés**	(H)	165	44
Résultat net hors effets stocks et activités arrêtées ou actifs cédés	(D) - (E) - (F) - (G) + (H)	(351)	(85)

Le résultat opérationnel du groupe est négatif de 821 millions d'euros et comprend des effets stocks négatifs pour 292 millions d'euros.

Dans le contexte du fort déséquilibre entre capacités de raffinage et demande en produits pétroliers qui résulte de la pandémie de Covid-19, le groupe a revu ses hypothèses de marges de raffinage pour les prochaines années et en application de l'IAS 36, a constaté une dépréciation d'actifs pour 303 millions d'euros. Hors effets stocks et autres éléments d'ajustement, le résultat opérationnel ajusté de l'exercice est une perte de 221 millions d'euros qui reflète essentiellement la chute sans précédent de la demande en produits pétroliers et l'effondrement des marges de raffinage au cours de l'exercice. Ce résultat opérationnel comprend une provision pour restructuration de 34 millions d'euros qui traduit l'engagement du groupe à poursuivre ses efforts d'amélioration de sa compétitivité.

Le résultat financier est positif de 13 millions d'euros et comprend 14 millions d'euros de dividendes de sociétés non consolidées. Après prise en compte des impôts courants et différés notamment liés à la dépréciation d'actifs, le résultat net du groupe est une perte de 740 millions d'euros.

Compte tenu de perspectives plus limitées de récupération du déficit fiscal, le groupe n'a pas reconnu les impôts différés actifs liés aux pertes 2020.

Le résultat net hors effets stocks est une perte de 351 millions d'euros contre une perte de 85 millions d'euros en 2019.

* Effets stocks

La variation des stocks est valorisée dans le résultat consolidé suivant la méthode FIFO (First In, First Out) étroitement liée à la variation des prix des produits pétroliers sur le marché international. Pour évaluer la performance économique et financière du groupe, la société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période. Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire. La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

** Autres éléments d'ajustement

Ils concernent des transactions inhabituelles qui sont significatives et peu fréquentes. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale de la société bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que coûts de remise en état des sites industriels inactifs, cessions d'actifs, dépréciation des actifs ou autres éléments non récurrents.

Résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Année 2020	Année 2019
Résultat net	(740)	23
Éléments recyclables en résultat net (revalorisation titres de participation)	(13)	3
Éléments recyclables en résultat net (revalorisation contrat d'approvisionnement)	21	
Éléments non recyclables en résultat net (gains/pertes actuariels sur les avantages au personnel)	(29)	(197)
Effets d'impôt	3	51
Résultat global consolidé	(759)	(120)

Le résultat global consolidé du groupe tient compte des éléments suivants constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres. Il s'agit de :

- la variation de la valorisation des titres de participation à leur juste valeur;
- la revalorisation d'un contrat d'approvisionnement exclusif en carburants;
- la variation des écarts actuariels sur les avantages au personnel.

En 2020, la variation des écarts actuariels calculés est négative pour 29 millions d'euros et inclut l'effet de la baisse du taux d'actualisation financière retenu par le groupe à 0,40 % contre 1,10 % en 2019.

Après prise en compte de l'impôt différé correspondant, le résultat global est une perte de 759 millions d'euros en 2020 contre une perte de 120 millions d'euros en 2019.

Principaux postes du résultat opérationnel

(en millions d'euros)	Année 2020	Année 2019
Chiffre d'affaires	10 383	14 794
Achats consommés	(9 641)	(13 773)
Variation de la valeur brute des stocks de matières premières et produits finis	(319)	(58)
Dotations & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks de matières premières et produits finis	32	86
Variation des autres stocks et des comptes d'échanges	(17)	29
Effets de change opérationnels	24	7
Marge brute	462	1 085
Charges externes	(495)	(574)
Charges de personnel	(264)	(268)
Impôts et taxes	(51)	(57)
Dotations aux amortissements	(109)	(119)
Dotations aux provisions	(1)	(7)
Autres produits de l'activité	28	25
Autres produits et charges d'exploitation	(83)	(74)
Charges d'exploitation	(975)	(1 074)
Autres charges opérationnelles	(308)	(10)
Résultat opérationnel	(821)	1

Résultat opérationnel ajusté

(en millions d'euros)	Année 2020	Année 2019
Marge brute	462	1 085
dont effets stocks	(292)	147
Marge brute ajustée des effets stocks	754	938
Charges d'exploitation	(975)	(1 074)
Résultat opérationnel ajusté	(221)	(136)

La marge brute 2020 ajustée des effets stocks, en baisse par rapport à 2019, s'établit à 754 millions d'euros.

Les charges d'exploitation de 975 millions d'euros en 2020 diminuent de 99 millions d'euros par rapport à 2019. Cette baisse qui provient essentiellement des charges externes et des autres produits et charges d'exploitation, s'explique par une diminution des charges variables, des prestations de service et des frais généraux. Cette baisse nette des charges d'exploitation tient compte d'une charge de restructuration pour 34 millions d'euros.

Ratio endettement net sur capitaux propres

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Endettement long terme	-	(1)
Endettement court terme hors banque créditrice	(18)	(18)
Endettement « contrats de location »	(15)	(30)
Créances financières court terme	5	6
Trésorerie nette	9	475
(Endettement)/Excédent net	(19)	432
Montant des capitaux propres	170	927
Ratio endettement net sur capitaux propres*	12 %	(47 %)

* Un ratio négatif reflète une position financière nette excédentaire.

Au 31 décembre 2020, le montant des capitaux propres du groupe ressort à 170 millions d'euros contre 927 millions d'euros fin 2019, et la position financière nette est négative pour 19 millions d'euros contre une position financière nette positive de 432 millions d'euros fin 2019.

La baisse des capitaux propres pour un montant de 757 millions d'euros provient essentiellement :

- du résultat net de l'exercice en perte de 740 millions d'euros;
- des éléments du résultat global pour un montant négatif de 19 millions d'euros.

La variation de l'endettement est détaillée dans la note annexe 6.

Le groupe a décidé en 2019 de sécuriser 10 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes à prestations définies L137-11 par un préfinancement auprès d'un Organisme de Fonds de Pension et a versé en 2019 un montant de 62,8 millions d'euros.

Le montant sécurisé a été porté à 20 % des droits à la retraite liquidés en 2020 avec un nouveau versement de 51,7 millions d'euros conformément au calendrier défini par l'ordonnance du 9 juillet 2015, qui fait obligation aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies L137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

Au 31 décembre 2020, le montant des engagements de retraite du groupe consolidé non préfinancés s'établit à 1 187 millions d'euros (voir note annexe 4.1.3. aux comptes consolidés).

Chiffres clés

(en millions d'euros)	Année 2020	Année 2019
Éléments relatifs au compte de résultat consolidé		
Chiffre d'affaires	10 383	14 794
Résultat opérationnel courant	(513)	12
Résultat opérationnel	(821)	1
Résultat net part du groupe	(740)	23
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	0	0
Effets stocks	(292)	147
Résultat net hors effets stocks	(351)	(85)
Capacité d'autofinancement	(456)	78

(en millions d'euros)	Année 2020	Année 2019
Éléments relatifs au bilan consolidé		
Capital	98	98
Capitaux propres	170	927
Dettes financières	33	52
Actifs non courants	1 097	1 393
Créances financières et disponibilités	14	484

(en euros)	Année 2020	Année 2019
Dividende par action		
Dividende versé dans l'année par action	-	-
Résultat net consolidé par action	(57,56)	1,80

(en millions d'euros)	Année 2020	Année 2019
Investissements		
Investissements	32	63
Capitalisation de dépenses de gros entretien et grandes visites	6	49
Montant total des investissements	38	112

	Année 2020	Année 2019
Données opérationnelles		
Prix moyen du Brent (\$/baril)	42	64
Parité moyenne (\$/€)	1,14	1,12
Marge brute de raffinage moyenne publiée par la DGECE (€/tonne)	11	28
Pétrole brut traité en raffinerie (en millions de tonnes)	15,2	15,9
Ventes de produits raffinés (en milliers de m ³)	23 193	25 923
Ventes et activités de distribution sur le marché intérieur (en milliers de m ³)	14 286	16 435

Résultats et données financières de la société Esso S.A.F.

Le chiffre d'affaires de l'année 2020 s'élève à 10 092 millions d'euros en baisse de 30,2 % par rapport à 2019 reflétant à la fois la baisse des quantités vendues et la baisse des prix de marché des produits pétroliers par rapport à l'année 2019.

Le résultat d'exploitation en 2020 est une perte de 562 millions d'euros et comprend des effets stocks négatifs de 292 millions d'euros. Le résultat d'exploitation en 2019 était une perte de 54 millions d'euros et comprenait des effets stocks positifs de 147 millions d'euros.

Hors effets stocks, le résultat d'exploitation en 2020 est une perte de 270 millions d'euros contre une perte de 200 millions d'euros en 2019 soit une baisse de 70 millions d'euros reflétant principalement l'effondrement des marges de raffinage en 2020, partiellement compensée par une diminution importante des charges d'exploitation :

- une baisse des charges variables liées aux utilités, aux coûts de transport, aux frais de passage dans les dépôts pétroliers, aux commissions versées;
- une baisse des prestations de services externes et prestations reçues du groupe ExxonMobil et des frais généraux;
- une baisse des charges de personnel et des impôts et taxes;
- une diminution de la dotation pour provision retraites pour 20 millions d'euros;
- des effets de change positifs.

Le résultat financier est une perte de 109 millions d'euros et comprend des dividendes reçus pour 22 millions d'euros, des charges d'intérêts nettes de 0,8 million d'euros et une dotation pour dépréciation des titres de la filiale Esso Raffinage pour le montant de 130 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel est un profit de 20 millions d'euros et comprend :

- une charge nette de préfinancement des retraites pour un montant de 17 millions d'euros;
- une dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs pour un montant de 5 millions d'euros;
- une dotation à la provision pour restructuration pour le montant de 29 millions d'euros;
- un produit exceptionnel provenant d'une rétrocession d'amortissements dérogatoires liés au contrat de façonnage entre Esso S.A.F. et sa filiale Esso Raffinage pour un montant de 72 millions d'euros.

Après prise en compte de la participation et intéressement des salariés, de l'impôt, le résultat net comptable est une perte de 634 millions d'euros en 2020.

Montant des distributions des 3 derniers exercices :

Exercice	Nombres d'actions à rémunérer	Dividende net
2017	12 854 578	1,50 €
2018	12 854 578	-
2019	12 854 578	-

Les comptes annuels au 31 décembre 2020 font apparaître une perte de 634 417 546,43 euros auquel est ajouté le report à nouveau soit :

Perte de l'exercice 2020	(634 417 546,43 €)
Report à nouveau avant affectation	4 127 397,86 €
Total	(630 290 148,57 €)

dont l'affectation suivante est proposée à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 23 juin 2021.

Report à nouveau après affectation	(630 290 148,57 €)
Total	(630 290 148,57 €)

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'approuver un prélèvement de 240 000 000 euros sur la réserve facultative pour fluctuation des cours, et 383 249 314,11 euros sur les autres réserves facultatives pour être mises au report à nouveau de la manière suivante :

Report à nouveau avant prélèvement	(630 290 148,57 €)
Prélèvement sur la réserve facultative pour fluctuation des cours	240 000 000,00 €
Prélèvement sur les autres réserves facultatives	383 249 314,11 €
Report à nouveau après prélèvement	(7 040 834,46 €)

Résumé des résultats de la société Esso S.A.F.

(en millions d'euros)	2020	2019
Chiffre d'affaires hors taxe intérieure	8 140	12 435
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 952	2 032
Chiffre d'affaires taxe intérieure comprise	10 092	14 467
Production stockée/(déstockée) et divers	44	209
Total des produits d'exploitation	10 136	14 676
Charges d'exploitation hors amortissements	(10 691)	(14 721)
Amortissements	(7)	(8)
Total des charges d'exploitation	(10 698)	(14 729)
Résultat d'exploitation	(562)	(53)
Résultat financier	(109)	23
Résultat courant	(671)	(30)
Amortissements dérogatoires	(1)	(1)
Provision pour hausse des prix	0	0
Dotations/Reprises sur provisions pour risques	(29)	(3)
Préfinancement des retraites	(16)	(23)
Autres éléments exceptionnels	66	(9)
Résultat exceptionnel	20	(36)
Participation et intéressement des salariés	(1)	0
Impôts sur les bénéfices	18	8
Résultat net	(634)	(58)

Résultats financiers des 5 dernières années

	2016	2017	2018	2019	2020
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social (en millions d'euros)	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3
Nombre d'actions ordinaires existantes*	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Nombre de parts bénéficiaires					
II. Opérations et résultats de l'exercice (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors TVA	10 947,7	12 925,9	14 557,9	14 466,5	10 092,0
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (reprises et provisions déduites)	249,6	249,6	(61,8)	(148,3)	(662,5)
Impôts sur les bénéfices	23,5	36,4	(7,0)	(8,6)	(17,7)
Participation et intéressement des salariés	2,2	1,9	0,1	(0,1)	1,0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	312,9	159,8	(108,0)	(57,5)	(634,4)
Résultat distribué**	0	19,3	0	0	0
III. Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (reprises de provisions déduites)	17,4	16,4	(4,3)	(10,9)	(50,2)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	24,3	12,4	(8,4)	(4,5)	(49,4)
Dividende attribué à chaque action	0	1,5	0	0	0
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice***	384	369	341	314	302
Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	56,1	54,6	51,5	50,2	43,5
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. et prévoyance, congés de fin de carrière, œuvres sociales) (en millions d'euros)	63,9	63,6	58,5	57,3	51,3

* Actions détenues à 82,89 % par ExxonMobil France Holding S.A.S.

** Montant dont la distribution est proposée par le conseil d'administration.

*** La définition de l'effectif moyen des salariés figure en note 4.21. des comptes sociaux de la société Esso S.A.F.

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ().

Événements significatifs de l'année 2020 et perspectives

Événements significatifs de l'année 2020

Pandémie

À la suite des mesures de confinement de la population prises par le gouvernement français le 17 mars 2020, la baisse de la mobilité des personnes et de l'activité économique qui en a résulté en France et dans de nombreux pays, se sont traduites par un recul sans précédent de la demande en produits pétroliers. Les contractions du Produit Intérieur Brut (PIB) qui ont résulté de ces mesures sur l'année 2020 ont été extrêmement fortes, atteignant 6,8 % en zone euro et même 8,3 % en France. Dans ce contexte d'effondrement de la demande, le prix du pétrole brut a chuté brutalement (passant de 67 \$/baril de Brent [\$/bbl] à fin 2019 à 20 \$/bbl en avril) et le déséquilibre entre la demande en produits raffinés et les capacités de production en Europe s'est fortement accentué et a pesé lourdement sur les marges de raffinage. Ainsi, la marge brute de raffinage sur Brent publiée par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) est passée de 28 €/tonne (€/t) en moyenne en 2019 à 11 €/t en moyenne en 2020 et de 34 €/t en moyenne au second semestre 2019 à 3 €/t en moyenne au second semestre 2020.

Le groupe Esso S.A.F. a déclenché ses plans de réponses dès la mise en place du premier confinement et a annoncé dès le 20 mars 2020 que les débits des unités de distillation des raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer seraient ajustés pour tenir compte de la baisse de la demande, tout en mettant en œuvre les procédures prévues afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement de ses clients.

Sur l'ensemble de l'année, l'impact de la crise pandémique s'est matérialisé par une baisse de la marge brute ajustée des effets stocks du groupe de 184 millions d'euros principalement à la suite de l'effondrement des marges de raffinage et dans une moindre mesure des volumes vendus résultant de la baisse de la demande, partiellement compensé par de meilleures réalisations pour les lubrifiants de base.

Afin de sauvegarder sa compétitivité, le groupe a en parallèle engagé un effort vigoureux de réduction de ses coûts d'exploitation et de rééchelonnement de ses investissements pour repousser les dépenses non essentielles. Les charges d'exploitation sont ainsi en baisse de 99 millions d'euros en 2020 par rapport à 2019. Ces efforts de réduction de coûts ont entre-autres pris la forme d'un projet de réorganisations, annoncé en octobre 2020, qui anticipe une réduction d'environ 10 % des effectifs du groupe d'ici fin 2021 pour un coût estimé à 34 millions d'euros et provisionné dans les comptes 2020. Ce projet a été l'objet d'une information et consultation du Comité Social

et Économique Central qui s'est conclue le 8 avril 2021 et qui s'accompagne d'un accord sur un plan de sauvegarde de l'emploi. Retrouvez des informations complémentaires dans le rapport d'activité en pages 12 à 15.

Baisse du prix du pétrole brut et effets stocks

Les variations de prix du pétrole brut et des produits pétroliers ont un impact sur les résultats et sur la structure du bilan consolidé du groupe Esso S.A.F. par la variation qui résulte de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2020, les effets stocks sont fortement négatifs à 292 millions d'euros contre des effets stocks positifs de 147 millions d'euros en 2019. Ces effets stocks ont un impact significatif sur le résultat opérationnel. Par rapport à la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente afin de pouvoir faire face aux fluctuations de la valeur de ses inventaires en fin d'exercice, mettant en réserve depuis 2005 lors de l'affectation du résultat de chaque exercice, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix. Le montant de la réserve ainsi constituée est de 240 millions d'euros dans les capitaux propres de la société Esso S.A.F. au 31 décembre 2020 mais ne couvre toutefois pas la totalité de la perte sur stocks constatée au 31 décembre 2020 (confère également note 9.1.2. des notes annexes aux comptes consolidés).

Perspectives

Les efforts de réduction de coûts et d'investissements (par des reports de projets) engagés par le groupe Esso S.A.F. pour sauvegarder sa compétitivité seront poursuivis en 2021. Le groupe reste ainsi concentré sur ses priorités stratégiques qui sont détaillées ci-dessous :

- 1 **Opérer à un niveau d'excellence**
- 2 **Sauvegarder et renforcer la compétitivité de l'outil industriel**
- 3 **Poursuivre le développement des ventes**
- 4 **Se positionner pour un futur bas carbone**
- 5 **Transformer la culture d'entreprise**

Retrouvez des informations complémentaires en page 16.

Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

88 Compte de résultat consolidé

89 Bilan consolidé

90 Tableau de variation

des capitaux propres consolidés

90 Tableau des flux de trésorerie

91 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1. Principes comptables

Note 1.1. Base de préparation des états financiers

Note 1.2. Principes de consolidation

Note 1.3. Principes et méthodes comptables retenus

Note 2. Éléments courants de l'activité opérationnelle

Note 2.1. Segmentation et secteur opérationnel

Note 2.2. Stocks

Note 2.3. Chiffre d'affaires

Note 2.4. Achats consommés et charges externes

Note 2.5. Autres produits et charges opérationnels

Note 2.6. Créances clients et autres créances

Note 2.7. Fournisseurs et autres dettes

Note 2.8. Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

Note 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 3.1. Principes comptables

Note 3.2. Contrats de location

Note 3.3. Tests de dépréciation au 31 décembre 2020

Note 3.4. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

Note 4. Charges et avantages au personnel

Note 4.1. Engagements de retraite et autres avantages assimilés

Note 4.2. Paiements fondés sur des actions

Note 4.3. Opérations avec les dirigeants

Note 4.4. Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

Note 5. Impôts

Note 5.1. Impôts sur le résultat

Note 5.2. Impôts différés

Note 6. Actifs et passifs financiers, financement et endettement net

Note 6.1. Principes comptables

Note 6.2. Produits et charges financiers

Note 6.3. Actifs financiers non courants et courants

Note 6.4. Créances financières à court terme

Note 6.5. Passifs financiers

Note 6.6. Variation de l'endettement financier net du groupe

Note 6.7. Financement du groupe Esso S.A.F.

Note 7. Autres provisions et passifs éventuels

Note 7.1. Tableau de variation des autres provisions

Note 7.2. Passifs éventuels

Note 8. Procédures et litiges en cours

Note 9. Facteurs de risques

Note 9.1. Risques financiers

Note 9.2. Risques opérationnels, industriels et environnementaux

Note 9.3. Risques réglementaires, sociaux et sociétaux

Note 10. Gestion du capital et versement de dividendes

Note 11. Transactions avec les parties liées

Note 11.1. Transactions avec les sociétés affiliées au groupe Exxon Mobil Corporation

Note 11.2. Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Note 12. Engagements hors bilan

Note 12.1. Engagements donnés

Note 12.2. Engagements reçus

Note 13. Événements postérieurs à la clôture

Note 14. Honoraires des commissaires aux comptes

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019	Note
Chiffre d'affaires	10 382,8	14 793,7	2
Autres produits de l'activité	28,1	25,4	
Sous total produits des activités ordinaires	10 410,9	14 819,1	
Achats consommés et charges externes	(10 448,1)	(14 369,1)	2
Dotations & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks	31,5	86,1	2
Charges de personnel	(264,0)	(267,5)	
Impôts et taxes	(50,8)	(57,0)	
Dotations aux amortissements	(108,7)	(119,3)	3
Dotations aux provisions	(0,8)	(7,0)	7
Autres produits et charges d'exploitation	(83,2)	(73,8)	
Résultat opérationnel courant	(513,2)	11,5	
Autres produits opérationnels	-	-	2
Autres charges opérationnelles	(308,0)	(10,1)	2
Résultat opérationnel	(821,2)	1,4	
Coût de l'endettement financier net	(0,5)	(1,5)	6
Autres produits financiers	14,7	19,4	6
Autres charges financières	(1,4)	(1,0)	6
Impôts courants et différés	68,5	4,8	5
Résultat net des activités poursuivies	(739,9)	23,1	
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-	
Résultat net	(739,9)	23,1	
Part du groupe	(739,9)	23,1	
Intérêts minoritaires	-	-	
Résultat par action*	(57,56)	1,80	
Résultat dilué par action*	(57,56)	1,80	

* Part du groupe rapporté au nombre d'actions (12 854 578).

État du résultat global

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019	Note
Résultat net	(739,9)	23,1	
Éléments recyclables en résultat net			
Revalorisation à la juste valeur des titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres	(13,3)	3,4	6
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	0,4	(0,1)	
Revalorisation d'un contrat d'approvisionnement	20,7		
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	(5,4)		
Éléments non recyclables en résultat net			
Gains/pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel	(29,4)	(197,0)	4
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	7,6	50,9	
Résultat global consolidé	(759,4)	(119,7)	
Part du groupe	(759,4)	(119,7)	
Intérêts minoritaires	-	-	

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019	Note
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	58,2	41,9	3
Immobilisations corporelles	513,4	883,8	3
Actifs financiers	195,9	209,2	6
Autres créances	-	-	2
Impôts différés actifs	329,0	258,0	5
Total Actifs non courants	1 096,5	1 392,9	
Actifs courants			
Stocks et en cours	997,2	1 305,3	2
Créances clients et comptes rattachés	489,2	519,9	2
Créances financières court terme	4,5	5,6	6
Autres créances	100,7	207,6	2
Impôts courants actifs	-	12,2	
Disponibilités	9,2	478,3	6
Actifs destinés à être cédés	-	-	3
Total Actifs courants	1 600,8	2 528,9	
Total actif	2 697,3	3 921,8	

Passif

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019	Note
Capitaux propres			
Capital social	98,4	98,4	10
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	
Réserves consolidées groupe	801,0	795,0	
Résultat de l'exercice groupe	(739,9)	23,1	
Intérêts minoritaires	-	-	
Total Capitaux propres	169,6	926,6	
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	10,5	15,4	6
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	1 144,5	1 187,9	4
Provisions non courantes	83,1	71,5	7
Total Passifs non courants	1 238,1	1 274,8	
Passifs courants			
Endettement court terme	22,7	36,9	6
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	46,7	47,6	4
Provisions courantes	22,4	6,3	7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	783,2	1 096,1	2
Autres dettes	414,6	533,5	2
Impôts courants passifs	-	-	
Total Passifs courants	1 289,6	1 720,4	
Total passif	2 697,3	3 921,8	

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves des écarts actuariels	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
Au 1^{er} janvier 2019	98,4	10,1	182,0	(510,3)	1 264,2	1 044,4	-
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			3,3			3,3	
Écarts actuariels de la période				(146,1)		(146,1)	
Paiements fondés sur des actions					2,2	2,2	
Autres variations					-	-	
Résultat année 2019					23,1	23,1	
Au 31 décembre 2019	98,4	10,1	185,3	(656,4)	1 289,5	926,9	-
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			(12,9)			(12,9)	
Revalorisation d'un contrat d'approvisionnement					15,3	15,3	
Écarts actuariels de la période				(21,8)		(21,8)	
Paiements fondés sur des actions					2,4	2,4	
Autres variations					(0,4)	(0,4)	
Résultat année 2020					(739,9)	(739,9)	
Au 31 décembre 2020	98,4	10,1	172,4	(678,2)	566,9	169,6	-

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)		Exercice 2020	Exercice 2019
Flux de trésorerie d'exploitation	Résultat net	(739,9)	23,1
	Part des minoritaires	-	-
	Plus ou moins values sur cessions/retraits d'actifs	(2,4)	0,1
	Plus ou moins values sur cessions des activités arrêtées ou actifs cédés	(20,7)	-
	Amortissements et provisions	370,5	59,4
	Variation des impôts différés	(63,4)	(4,5)
	Capacité d'autofinancement	(455,9)	78,1
Flux net de trésorerie d'exploitation	Variation du besoin en fonds de roulement	39,6	306,2
		(416,3)	384,3
Flux de trésorerie d'investissement	Investissements Raffinage/Distribution*	(37,6)	(111,8)
	Produit brut des cessions	2,8	0,3
	Produit brut des cessions des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-
	Flux de trésorerie d'investissement	(34,8)	(111,5)
Flux de trésorerie de financement	Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.	-	-
	Augmentation de l'endettement	-	-
	Diminution de l'endettement**	(15,0)	(14,4)
	Flux de trésorerie de financement	(15,0)	(14,4)
Variation de trésorerie***	Trésorerie d'ouverture	474,8	216,4
	Trésorerie de clôture	8,7	474,8
	Variation de trésorerie	(466,1)	258,4

* Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries.

Les transactions d'investissement et de financement liées aux contrats de location dans le cadre de la norme IFRS 16 sont exclues du tableau de flux de trésorerie car elles ne requièrent pas de trésorerie.

** Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans la note « Endettement financier » (note annexe 6.6.).

*** Décomposition de la trésorerie nette (en millions d'euros)

	Ouverture	Clôture
Disponibilités	478,3	9,2
Banques créditrices	(3,5)	(0,5)
Trésorerie nette	474,8	8,7

Notes annexes aux comptes consolidés

Généralités

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la bourse de Paris (Euronext, compartiment C) ayant son siège social depuis le 1^{er} mars 2020 à Nanterre, Immeuble Spring, 20 rue Paul Héroult – 92000 Nanterre. Auparavant, le siège social était situé à la Tour Manhattan, 5/6 place de l'Iris - 92 400 Courbevoie. L'activité du groupe Esso S.A.F. est concentrée sur la branche Raffinage-Distribution de l'industrie pétrolière. Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 mars 2021.

Note 1. Principes comptables

Note 1.1. Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le Groupe) sont établis au 31 décembre 2020 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne (UE) en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'UE. Elles comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2020 sont les suivants :

- Amendements à IFRS 3 « définition d'une activité » ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 « définition du caractère significatif » ;
- Réforme des taux d'intérêt de référence (IBOR) – Étape 1 ;
- Amendements à IFRS 16 « aménagement de loyers Covid-19 » ;
- Refonte du cadre conceptuel de l'information financière révisée ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « réforme des taux d'intérêt de référence » (phase 1).

Ces amendements n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers du groupe.

Les normes non adoptées par l'UE :

- IFRS 17 « contrats d'assurance » (secteurs des assurances et des mutuelles) ;
- Amendements à IAS 1 « clarification du classement des passifs en courant ou non courant » ;
- Amendements à IAS 16 « précision sur le traitement des revenus des échantillons de produits » ;
- Amendements à IAS 37 « précision sur le traitement des coûts d'exécution d'un contrat » ;
- Améliorations annuelles cycle 2018-2020 (amendements à IFRS 16, IFRS 9, IAS 41 et à IFRS 1) ;
- Amendement à IFRS 3 « référence au cadre conceptuel » ;

- Amendements à IFRS 17 ;
- Amendements à IFRS 4 « extension de l'exemption temporaire pour l'application de la norme IFRS 9 ».

Note 1.2. Principes de consolidation

Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. est composé de la société mère Esso S.A.F. ainsi que des deux sociétés suivantes :

Activité	Filiales	N° SIREN	Siège social	%
Raffinage d'hydrocarbures	Esso Raffinage S.A.S.	379 914 237	Immeuble SPRING 20 rue Paul Héroult 92000 Nanterre	100
Distribution de combustibles liquides et solides	Worex S.N.C.	780 094 983	Parc des Erables 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq	99,99

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale. Les informations financières concernant ces deux filiales sont détaillées dans la note annexe 6. aux comptes consolidés et sont établies à partir des comptes consolidés IFRS avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Les autres filiales et participations détenues à plus de 20 % qui ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation sont évaluées à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres.

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2020. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

Résultat

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

Note 1.3. Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre de jugements et d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations majeures faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour :

- les engagements de retraite et autres avantages assimilés (note 4.1.);
- les impôts différés (note 5.2.);
- la valorisation des actifs financiers évalués à la juste valeur (note 6.3.);
- la valorisation des actifs corporels et incorporels (note 3.);
- le montant des provisions retenues pour les litiges (note 8.).

Note 2. éléments courants de l'activité opérationnelle

Note 2.1. Segmentation et secteur opérationnel

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le président directeur général d'Esso S.A.F. est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent essentiellement deux chaînes de valeur distinctes, Carburants & combustibles d'une part et Lubrifiants & spécialités d'autre part, qui utilisent les ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires. Ces chaînes de valeur sont soumises à des risques et incertitudes semblables et sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne notamment l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

Les actifs du secteur d'activité Raffinage-Distribution sont principalement localisés en France, à l'exception essentiellement de certaines créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil.

Note 2.2. Stocks

Stocks de produits pétroliers

Les produits pétroliers détenus par le groupe sont stockés en sous-douane dans les raffineries, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par le groupe ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode FIFO (*First In, First Out*). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut et de bio-carburants sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks de fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire. La valeur nette de réalisation des stocks est évaluée sur la base des cours des produits considérés sur la période de réalisation.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, la société calcule un effet prix sur stocks mesurant l'impact estimé de ces fluctuations sur la variation de la valeur des stocks. Cet effet prix sur stocks est calculé à partir d'un coût moyen reflétant le coût de remplacement de la période. La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks. Le résultat comptable ajusté, entre autres, des effets stocks permet ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

Quotas d'émission de CO₂

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'UE visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- les quotas d'émission étant liés aux activités de production, ils sont comptabilisés dans les comptes de stocks;
- les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle;
- les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition;
- les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (*First In, First Out*);

- les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre et être restitués à l'État soit vendus;
- à la clôture :
 - une provision d'achat de quotas est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par le groupe;
 - un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles;
- les achats de quotas sont enregistrés en « achats consommés et charges externes ».

Certificats d'économie d'énergie (CEE)

De par son activité de mise à la consommation de produits pétroliers, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par le gouvernement français en réponse aux directives européennes 2006/32/CE & 2012/27/UE. Ces dispositions obligent les fournisseurs d'énergie (les « obligés ») à promouvoir des économies d'énergie auprès d'autres acteurs (les « bénéficiaires »). Des certificats sont émis par l'État en échange des preuves de réalisation des actions d'économie d'énergie. Les obligés peuvent soit obtenir ces certificats en finançant eux-mêmes ces mesures d'économie d'énergie des bénéficiaires, soit acheter directement des certificats déjà émis sur le marché.

Le dispositif a été mis en place en 2006 et s'appuie sur des obligations pluriannuelles. Chaque période voit son obligation augmenter par rapport à la période précédente et élargit son champ d'application. La quatrième période a débuté au premier janvier 2018 et s'achèvera le 31 décembre 2021 suite à son allongement d'un an promulgué par le décret n° 2019-1320 du 9 décembre 2019.

Pour répondre à son obligation, le groupe Esso S.A.F. achète principalement des certificats sur le marché d'échange de CEE ou à travers sa contribution directe à des programmes spécifiques de production de certificats.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des CEE, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- un passif est comptabilisé pour matérialiser l'obligation liée aux quantités mises à la consommation si l'obligation est supérieure aux CEE détenus. Ce passif est valorisé sur la base du prix des dernières transactions;
- un stock de CEE est comptabilisé lorsque les CEE détenus à la clôture excèdent l'obligation. Une provision est comptabilisée dans le cas contraire;
- les CEE sont valorisés au coût unitaire pondéré (coût d'acquisition pour les CEE acquis ou coût de revient pour les CEE générés par des actions propres).

Si la valeur comptable des stocks de certificats à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Détail des stocks au 31 décembre 2020

Les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

Stocks de produits pétroliers		Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Pétrole brut	Valeur brute	500,5	686,4
	Dépréciation	(0,1)	(21,6)
	Valeur nette	500,4	664,8
Produits intermédiaires et finis	Valeur brute	466,6	599,7
	Dépréciation	-	(10,0)
	Valeur nette	466,6	589,7
Total produits pétroliers	Valeur brute	967,1	1 286,1
	Dépréciation	(0,1)	(31,6)
	Valeur nette	967,0	1 254,5
Autres stocks	Valeur brute	41,4	62,7
	Dépréciation	(11,2)	(12,0)
	Valeur nette	30,2	50,7
Total des stocks (net)		997,2	1 305,3

Impact de la variation des stocks de produits pétroliers sur le résultat de l'exercice 2020

La valeur brute des produits pétroliers en stock au 31 décembre 2020 de 967,1 millions d'euros est en baisse de 319 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019.

Après prise en compte d'une provision pour dépréciation comptable des stocks pour 0,1 millions d'euros et de la reprise de la provision pour dépréciation 2019 pour 31,5 millions d'euros (soit une reprise nette de 31,4 millions d'euros pour l'année 2020), la variation de la valeur nette des stocks de produits pétroliers est négative de 287,6 millions d'euros.

Impact des effets stocks sur le résultat de l'année 2020

(en millions d'euros)

Effets stocks	Exercice 2020	Exercice 2019
Effet prix sur stocks	(323,1)	61,0
Provision pour dépréciation		
Dotation	(0,1)	(31,5)
Reprise	31,5	117,6
Valeur nette	31,4	86,1
Total effets stocks	(291,7)	147,1

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks. L'effet prix sur stocks mesure l'impact estimé des fluctuations des coûts de matières premières et des produits finis.

L'effet prix sur stock inclus dans la valeur brute des produits pétroliers en stocks au 31 décembre 2020 est négatif de 323,1 millions d'euros.

L'impact total des effets stocks sur le résultat au 31 décembre 2020 est négatif de 291,7 millions d'euros.

Sur la base du stock de produits pétroliers valorisé au 31 décembre 2020 et toutes choses égales par ailleurs, une hausse/baisse du coût de remplacement du pétrole brut de +/- 10 \$ par baril entrainerait une variation de l'effet prix sur stock estimé à environ +/- 182 millions d'euros.

À titre de référence de marché indicative, le coût de remplacement moyen d'un baril de Brent est passé d'environ 43 \$ (36 €)/baril en novembre 2020 puis à 50 \$ (41 €)/baril en décembre 2020 puis a progressé à 55 \$ (45 €) sur la période de réalisation des stocks en janvier 2021 alors qu'il était de 64 \$ (58 €) en janvier 2020 sur la période de réalisation des stocks à fin 2019.

Impact de l'obligation de stockage stratégique

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2020 s'élève à 20,4 millions d'euros.

Suivi des quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du Système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (SEQUE) au 1^{er} janvier 2005, l'État attribue gratuitement des quotas d'émission de CO₂ aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQUE. La troisième période du SEQUE a débuté le 1^{er} janvier 2013 et s'est terminée le 31 décembre 2020, avec des règles harmonisées d'attribution des quotas conduisant à une réduction substantielle des quotas alloués gratuitement d'environ 2 %/an.

Les quotas d'émissions alloués gratuitement par l'État pour la période 2013-2020 (8 ans), soit 16 149 milliers de tonnes étaient en baisse d'environ 36 % par rapport aux quotas d'émissions alloués sur la précédente période 2008-2012 (5 ans), soit 15 790 milliers de tonnes, ce qui se traduit par davantage d'achats de quotas sur le marché.

En 2020, les quotas d'émissions restitués sont de 2 559 milliers de tonnes contre 2 713 milliers de tonnes en 2019.

À partir de 2021, une quatrième phase du SEQUE commence. Elle durera jusqu'en 2030, avec une étape intermédiaire en 2025. Les quotas alloués pour chaque installation seront publiés par la Commission Européenne au deuxième trimestre 2021, à partir des soumissions des raffineurs européens faites en 2019 de leurs émissions réelles en 2016/2017/2018. La Commission a déjà indiqué que les quotas alloués devraient être réduits dès 2021 (d'environ 6 à 8 % compte-tenu de la baisse continue durant la troisième phase). La nouvelle feuille de route climatique de la Commission Européenne pourrait accélérer cette réduction, le « Pacte Vert » Européen ayant pour ambition une réduction des émissions de 55 % en 2030 au lieu de 40 %.

Période 2013-2020

(en milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	Quotas alloués	Quotas restitués
Année 2013	2 152	2 738
Année 2014	2 115	2 679
Année 2015	2 077	2 578
Année 2016	2 039	2 676
Année 2017	2 000	2 638
Année 2018	1 961	2 678
Année 2019	1 922	2 713
Année 2020	1 882	2 559
Total années 2013-2020	16 149	21 259

Note 2.3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec l'IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients ». L'IFRS 15 requiert l'identification des obligations de prestation pour le transfert des biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de rémunération que le groupe s'attend à recevoir en échange du transfert des biens et services au client.

Vente de biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Ainsi les ventes de produits pétroliers sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges de produits pétroliers qui font l'objet d'une inscription pour leur valeur nette au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

Vente de prestations de services

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

Droits d'accises

Les accises sont des droits ou taxes dont le montant est calculé sur la quantité de produits pétroliers mis à la consommation. Le montant des accises est fixé par l'État français et est payé directement par Esso S.A.F. aux autorités douanières et fiscales. Les accises sont ensuite facturées aux clients finaux en étant incluses dans le prix de vente. L'analyse des critères de la norme IFRS 15 a conduit le groupe à déterminer qu'il agit en tant que principal dans ces transactions de ventes. Le chiffre d'affaires comprend ainsi les droits d'accises collectés par le groupe sur la distribution de produits pétroliers. Pour le groupe Esso S.A.F. il s'agit principalement de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (T.I.C.P.E.) présentée sur une ligne séparée dans la présentation détaillée de son chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires : information sur la répartition entre produits et services

La répartition du chiffre d'affaires s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de biens	8 183	12 503
Prestations de services	248	259
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 952	2 032
Total	10 383	14 794

La répartition du chiffre d'affaires par produit s'établit :

	Année 2020		Année 2019	
	milliers m ³	millions euros	milliers m ³	millions euros
Carburants aviation	977	307	1 674	783
Supercarburants automobile	4 404	1 243	5 056	2 190
Gazole et fioul domestique	10 415	3 841	11 621	6 243
Fiouls lourds	991	261	838	321
Gaz de pétrole liquéfié	620	96	704	141
Produits semi-finis	4 344	946	4 578	1 470
Ventes de carburants et combustibles	21 751	6 694	24 471	11 148
Ventes lubrifiants et spécialités	1 442	831	1 452	955
Total ventes de produits raffinés hors taxes	23 193	7 525	25 923	12 103
Ventes de pétrole brut	2 560	658	1 142	400
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	25 753	8 183	27 065	12 503
Ventes de services		248		259
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 952		2 032
Chiffre d'affaires (hors TVA)		10 383		14 794
dont volumes des ventes activités de distribution sur le marché intérieur (ventes en France, hors ventes directes Raffinage et ventes extra-territoriales)	14 286	-	16 435	-

2.3.1. Chiffre d'affaires : informations sur les clients

Contributions au chiffre d'affaires :

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients		
Groupe ExxonMobil	2 841	3 435
Autres sociétés pétrolières	329	967
Autres clients*	5 261	8 360
Ventes de produits et services hors taxes	8 431	12 762
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 952	2 032
Chiffre d'affaires (hors TVA)	10 383	14 794

* En 2020 aucun autre client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires

2.3.2. Chiffre d'affaires : informations sur les secteurs géographiques

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Chiffre d'affaires		
France	8 728	11 897
Exportations	1 655	2 897
Total	10 383	14 794

Note 2.4. Achats consommés et charges externes

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Achats consommés	(9 640,2)	(13 772,9)
Variation de la valeur brute des stocks matières premières et produits finis	(319,0)	(57,6)
Variation des autres stocks et comptes d'échanges	(18,6)	28,8
Effets de change opérationnels	24,4	6,7
Charges externes	(494,7)	(574,2)
Total	(10 448,1)	(14 369,1)

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

Note 2.5. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent aux transactions inhabituelles qui sont significatives. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale du groupe bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que les coûts de remise en état des sites industriels inactifs, cessions d'actifs, dépréciation d'actifs, litiges majeurs ou d'autres éléments non récurrents.

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Total autres produits opérationnels	-	-
Provision pour dépréciation des actifs corporels	(303,0)	-
Provision remise en état de sites industriels inactifs	(5,0)	(10,1)
Total autres charges opérationnelles	(308,0)	(10,1)
Total autres produits et charges opérationnels	(308,0)	(10,1)

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

- une dotation à la provision pour dépréciation exceptionnelle des actifs corporels pour un montant de 303 millions d'euros au 31 décembre 2020 faisant suite au test de dépréciation effectué conformément à la norme IAS 36.12 (confère note 3.3.);
- une dotation nette à la provision pour remise en état des sites industriels inactifs de 5 millions d'euros en 2020 contre 10,1 millions d'euros en 2019.

Note 2.6. Créances clients et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement. Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Créances clients et comptes rattachés		
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	382,9	460,2
Créances clients et comptes rattachés au groupe ExxonMobil	106,3	59,7
Total	489,2	519,9

Les créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil sont évaluées à 83 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Autres créances courantes		
Personnel	0,9	1,0
État et collectivités*	34,6	80,9
Débiteurs divers	48,4	104,4
Charges constatées d'avance	16,8	21,3
Total	100,7	207,6

* Hors impôts courants actifs.

Note 2.7. Fournisseurs et autres dettes

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	158,0	362,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés au groupe ExxonMobil	625,2	734,1
Total	783,2	1 096,1

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Autres dettes courantes		
Dettes fiscales et sociales*	299,8	412,9
Subventions	0,2	0,3
Créditeurs divers	114,5	120,2
Produits constatés d'avance	0,1	0,1
Total	414,6	533,5

* Hors impôts courants passifs.

Note 2.8. Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Besoins	Dégagements	Besoins	Dégagements
Variations des actifs				
Actifs financiers		13,3	(3,3)	
Stocks		308,1	(43,1)	
Créances clients et comptes rattachés		30,7		116,9
Autres créances		106,9	(67,8)	
Impôts courants actifs		12,2		12,3
Variations des passifs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(312,7)			190,6
Autres dettes	(118,9)			100,6
Impôts courants passifs				
Total	(431,6)	471,2	(114,2)	420,4
Variation du besoin en fonds de roulement		39,6		306,2

Note 3. Immobilisations incorporelles et corporelles**Note 3.1. Principes comptables****Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels et par d'autres actifs amortis sur la durée d'utilité des actifs concernés. Le groupe Esso S.A.F. dispose également d'actifs incorporels non amortis mais ne détient aucun actif de survaleur (« Goodwill »).

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition conformément à la norme IAS 16, diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire.

Les principales durées d'amortissement du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes :

Constructions	de 20 à 50 ans
Installations industrielles	de 10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	de 5 à 25 ans

Dépréciation des actifs

Les valeurs nettes comptables des actifs immobilisés du groupe Esso S.A.F. font l'objet d'une revue afin d'identifier le risque de perte de valeur, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Lorsqu'une telle indication existe, leur valeur recouvrable doit être déterminée. Les facteurs considérés comme importants et pouvant conduire à une revue de perte de valeur sont notamment les événements et circonstances suivantes :

- une sous-performance significative par rapport aux résultats d'exploitation attendus fondés sur des données historiques et/ou estimées;
- des changements significatifs relatifs à l'utilisation des actifs testés ou à la stratégie menée pour l'ensemble des activités;
- des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique.

Si de tels événements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, par une dépréciation enregistrée dans le résultat opérationnel.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés sur la base d'un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital déterminé annuellement par le Groupe *Weighted Average Cost of Capital-WACC*. Lorsque la valeur recouvrable retenue correspond à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés, la juste valeur est déterminée par référence au prix qui serait reçu pour vendre l'actif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les tests de dépréciation sont réalisés a minima une fois par an sur les immobilisations à durée indéfinie ou non amortissables et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît, que ce soit pour un actif amortissable ou non.

Les actifs immobilisés sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Le groupe Esso S.A.F. a considéré une UGT unique correspondant à l'activité de Raffinage-Distribution, comprenant deux groupes d'actifs correspondant aux raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer incluant les actifs logistiques, commerciaux, et de support qui en dépendent. Le groupe Esso S.A.F. n'a pas de survaleur (« Goodwill ») comptabilisée dans ses livres.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une UGT fait ressortir une perte de valeur, après vérification de la valeur recouvrable des actifs pris isolément, la perte de valeur est affectée en premier lieu au goodwill (si existant) puis aux actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables respectives, à la condition que la valeur comptable d'un actif particulier ne tombe pas en deçà de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de cession.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill doit être reprise si, et seulement si, il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation.

La valeur comptable d'un actif, autre qu'un goodwill, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Une perte de valeur relative à un goodwill (si existant) ne peut pas être reprise.

Une information sur les tests de dépréciation effectués est donnée dans la note 3.3. ci-après.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L'IFRS 5 prévoit une classification spécifique sur une ligne séparée au bilan des actifs et passifs non courants destinés à être cédés dans un proche avenir.

Conformément à cette norme et dès lors que les montants sont significatifs, le groupe Esso S.A.F. effectue les reclassements adéquats lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément remplies :

- L'actif est disponible à la vente dans son état actuel et ne subit pas de modification significative en vue de sa cession;
- La vente est hautement probable et un projet de cession doit avoir été approuvé avant la date de clôture par le président directeur général de la société Esso S.A.F. qui a autorité pour approuver une cession d'actifs dans la limite de 20 % du capital social de la société. Au-delà, le projet de cession doit être autorisé par le conseil d'administration;
- Le prix de vente proposé ou estimé est raisonnable par rapport à la juste valeur actuelle de l'actif;
- La vente a de très fortes chances de se concrétiser dans un délai d'un an.

Avant une classification du groupe d'actifs et de passifs en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », ces derniers sont évalués selon la norme spécifique qui leur est applicable (y compris tests de dépréciation IAS 36). Au moment du changement de classification en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », l'amortissement des actifs corporels et incorporels s'arrête et le groupe d'actifs et de passifs destiné à être cédé est évalué au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Toute perte donne lieu à la comptabilisation d'une provision. En revanche, les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Note 3.2. Contrats de location

La norme IFRS 16 d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019 supprime la distinction entre la location simple et la location de financement établie par la norme IAS 17 et prévoit un principe unique de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec la constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'usage de l'actif loué pendant la durée du contrat;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiements des loyers;
- d'un impact en capitaux propres net des impôts différés.

Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par :

- l'amortissement du droit d'usage;
- les intérêts de la dette de loyer.

Le groupe Esso S.A.F. a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée qui consiste à reconnaître à la date de première application :

- d'une part, le passif locatif à hauteur de la valeur des paiements de loyers restants actualisée aux taux à la date de transition;
- et d'autre part, l'actif au titre du droit d'utilisation pour un montant égal au passif locatif, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer.

Conformément à la méthode rétrospective simplifiée, aucun retraitement comparatif des états financiers antérieurs n'a été réalisé.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer l'IFRS 16 :

- à des contrats de location de 12 mois ou moins;
- à des contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (< 4 500 euros).

Contrats de location simple

Dans le cadre de son activité, le groupe conclut en tant que preneur des contrats de « location simple » portants sur les principaux actifs suivants :

- terrains, bâtiments et bureaux;
- matériels de transport, notamment pour les activités de distribution de produits pétroliers.

Les taux d'actualisation appliqués aux contrats de location sont basés sur le taux d'emprunt marginal du groupe.

Contrat de location financement

Le 17 avril 2009, Esso S.A.F. a pris en affrètement long terme le pétrolier « SAMCO RAVEN » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC), immatriculé au registre international français à la même date pour une durée de 12 ans et 2 mois, soit une échéance en juin 2021. Par avenant en date du 15 octobre 2012, Esso S.A.F. a remplacé le « SAMCO RAVEN » par un nouveau pétrolier de type VLCC « SAMCO CHINA » sans changement de durée du contrat dont la valeur actualisée a été au même moment augmentée de 8 millions d'euros. Par avenant en date du 7 novembre 2016, le nom du VLCC a été modifié de « SAMCO CHINA » à « DHT CHINA ». Ce contrat assimilable à un contrat de location-financement est inscrit à l'actif en « immobilisations corporelles – droit d'utilisation des contrats de location », et au passif en « emprunts et dettes financières – contrats de location » conformément à la norme IAS 17 pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond à un taux d'emprunt marginal du groupe.

Note 3.3. Tests de dépréciation au 31 décembre 2020

Conformément à la norme IAS 36.12, compte tenu d'une part du contexte résultant de la crise pandémique et de l'environnement économique particulièrement dégradé qui en découle, le groupe a procédé à un test de dépréciation de ses actifs. Ce test a été réalisé par comparaison de la valeur recouvrable estimée des deux groupes d'actifs des raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer avec leur valeur nette comptable respective.

Pour déterminer la valeur recouvrable estimée des actifs testés sur la base de leur valeur d'utilité, la direction du groupe Esso S.A.F. est amenée à effectuer certains jugements, à retenir certaines estimations et hypothèses au regard d'éléments porteurs d'incertitude. Les hypothèses sous-tendant l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés reposent sur des prévisions internes tenant compte des conditions d'exploitation prévisionnelles de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management.

Ces hypothèses intègrent notamment :

- des flux de trésorerie prévus pour 2021 et prévisions estimées sur la période 2022-2030;
- une valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini de 0 %;
- des projections de marges de raffinage revues à la baisse par rapport aux estimations précédentes. Ces nouvelles estimations tiennent compte d'un contexte de surcapacités de production (en particulier en Europe) dont l'impact est accru par la crise de la demande résultant de la crise pandémique. Elles intègrent également l'impact de l'érosion lente mais structurelle des marchés de produits pétroliers dans le cadre de la transition énergétique qui va conduire à une baisse de la consommation d'énergies fossiles;
- des prix du pétrole brut à 55 \$/baril à moyen terme puis une remontée de ces prix à un niveau de 60 \$/baril à plus long terme (*);
- Une conversion en euros des flux de trésorerie futurs après impôts établis en dollar à 1,15 \$/€ et actualisés à un taux d'actualisation de 7 % correspondant au coût moyen pondéré du capital d'Esso S.A.F.

Le résultat de ce test conduit à la constatation d'une dépréciation exceptionnelle des actifs corporels pour un montant de 303 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(* Niveau projeté à horizon 2025+ par des experts des marchés pétroliers extérieurs au groupe Esso S.A.F. (US Energy Information Administration).

Sensibilité aux changements dans les hypothèses retenues

La modification de certaines hypothèses, notamment le taux d'actualisation ainsi que la parité euro/dollar, pourrait significativement affecter l'évaluation de la valeur d'utilité de l'UGT, et donc les résultats du test de dépréciation.

Les hypothèses structurantes du test de dépréciation au 31 décembre 2020 sont le taux d'actualisation de 7 % et le taux de change à 1,15 \$/€. L'effet sur la valeur d'utilité des variations raisonnablement possibles, liées à des scénarii différents de celui attendu selon nos meilleures estimations à ce jour, est présenté dans les tableaux ci-dessous. Ainsi, la modification des hypothèses retenues, qui conduisent à la dépréciation de 303 millions d'euros mentionnée plus haut, se traduirait par un complément (montants négatifs) ou une diminution (montants positifs) de la dépréciation tel que présenté dans les tableaux ci-dessous.

Les hypothèses retenues pour l'analyse de sensibilité sont :

- variation du coût moyen pondéré du capital de ± 0,25 % autour de la valeur retenue de 7 %;
- modification de la parité \$/€ à 1,10 \$/€ et 1,20 \$/€ autour de la valeur retenue de 1,15 \$/€.

Taux d'actualisation 7 %	Parité \$/€		
	1,1	1,15	1,2
- 0,25 %	56	36	19
inchangé	18	(*)	(17)
+ 0,25 %	(16)	(34)	(50)

* correspond à la dépréciation constatée de 303 M€.

Ainsi, une hausse du taux d'actualisation de 0,25 % amènerait à la constatation d'une dépréciation complémentaire de 34 millions d'euros.

Une grande partie des transactions se tenant en dollars US, une variation du taux retenu de 0,05 \$/€ amènerait la constatation d'une dépréciation complémentaire de 17 millions d'euros dans le cas d'une baisse du dollar ou d'une reprise de 18 millions d'euros en cas de hausse.

En complément des analyses de sensibilité basées sur la variation du coût moyen pondéré du capital et du taux de change. Le groupe considère également un cas complémentaire théorique prenant en compte une baisse générale de 10 % de l'ensemble des flux de trésorerie futurs. Ce cas est décliné selon les mêmes hypothèses de variation du coût moyen pondéré du capital et de variation du taux de change.

Taux d'actualisation 7 %	Parité \$/€		
	1,1	1,15	1,2
- 0,25 %	(84)	(99)	(114)
inchangé	(118)	(132)	(145)
+ 0,25 %	(150)	(163)	(175)

Une variation à la baisse de 10 % de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, amènerait la constatation d'une dépréciation complémentaire de 132 millions d'euros.

Note 3.4. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 31 décembre 2020 est la suivante :

(en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/ Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Transferts	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute*	145,5	22,4	(0,2)	-	167,7
Amortissements*	(85,7)	(6,1)	0,2	-	(91,6)
Dépréciation	(17,9)				(17,9)
Valeur nette	41,9	16,3	-	-	58,2
Immobilisations corporelles					
Valeur brute	2 563,3	35,8	(26,5)	29,0	2 601,6
Raffinage	2 346,4	31,7	(5,7)	29,0	2 401,4
Distribution	135,0	4,1	(18,0)	-	121,1
Droits d'utilisation des contrats de location**	81,9	-	(2,8)	-	79,1
Amortissements	(1 679,5)	(102,5)	25,8	(29,0)	(1 785,2)
Raffinage	(1 538,9)	(85,2)	5,5	(29,0)	(1 647,6)
Distribution	(84,6)	(5,6)	17,5	-	(72,7)
Droits d'utilisation des contrats de location**	(56,0)	(11,7)	2,8	-	(64,9)
Dépréciation	-	(303,0)	-	-	(303,0)
Valeur nette	883,8	(66,7)	(0,7)	-	513,4

* Dont valeur de l'actif incorporel correspondant au contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 39,5 M€.

** Dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 1,7 M€.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2019 était la suivante :

(en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Valeur en début de période des contrats de location simple	Acquisitions/ dotations de la période	Cessions mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute*	141,0		4,5	-	145,5
Amortissements*	(79,6)		(6,1)	-	(85,7)
Dépréciation	(17,9)				(17,9)
Valeur nette	43,5		(1,6)	-	41,9
Immobilisations corporelles					
Valeur brute	2 473,8	16,8	126,6	(53,9)	2 563,3
Raffinage	2 303,6		95,7	(52,9)	2 346,4
Distribution	124,7		11,3	(1,0)	135,0
Droits d'utilisation des contrats de location **	45,5	16,8	19,6	-	81,9
Amortissements	(1 614,0)	(5,9)	(113,2)	53,6	(1 679,5)
Raffinage	(1 500,5)		(91,3)	52,9	(1 538,9)
Distribution	(77,7)		(7,6)	0,7	(84,6)
Droits d'utilisation des contrats de location **	(35,8)	(5,9)	(14,3)	-	(56,0)
Valeur nette	859,8	10,9	13,4	(0,3)	883,8

* Dont valeur de l'actif incorporel correspondant au contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 22,8 M€.

** Dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 5,7 M€.

Note 4. Charges et avantages au personnel**Note 4.1. Engagements de retraite et autres avantages assimilés**

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraite versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux.

Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies (SOGECAP), un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'une Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire (IGRS ESSO). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d'une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole (MIP).

Dans le cadre du régime à cotisations définies, le groupe Esso S.A.F. n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes. La charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Les régimes à prestations définies ont été fermés aux nouveaux embauchés en 2019 et ne génèrent plus de nouveaux droits pour le personnel actif depuis le 1^{er} janvier 2020. Les droits à prestations correspondant aux services accumulés par le personnel actif au 31 décembre 2019 ont été arrêtés à cette date et l'engagement correspondant est réévalué à chaque clôture.

Ainsi, les engagements de retraite et assimilés non externalisés correspondant aux régimes à prestations définies sont inscrits au passif du bilan, et évalués conformément à la norme IAS 19 « avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées en fonction des hypothèses suivantes :

- une hypothèse de date de départ en retraite;
- un taux d'actualisation financière;
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution);
- des hypothèses de mortalité;
- des hypothèses de charges sociales;
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont déduits des capitaux propres pour un montant net de l'impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif du bilan. La variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Par ailleurs, les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font l'objet d'une provision également inscrite au passif du bilan.

Les hypothèses retenues par le groupe pour le calcul des engagements font l'objet d'une revue tous les trois ans par un actuaire indépendant. La dernière revue a eu lieu en 2018 et a confirmé la pertinence des hypothèses.

4.1.1. Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraite et avantages assimilés intègre :

- un taux d'actualisation financière de 0,40 % (taux de référence utilisé : obligations d'entreprises cotées « AA »);
- un taux d'inflation à long terme de 1,5 % pour déterminer les salaires futurs;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation intégrant des hypothèses d'augmentations individuelles;
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

Sensibilité des hypothèses

La variation de - 0,25/+ 0,25 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation) entraînerait une variation des engagements de l'ordre de + 4 %/- 4 %.

4.1.2. Préfinancement des retraites

Le groupe a décidé en 2019 de sécuriser 10 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes à prestations définies L137-11 par un préfinancement auprès d'ExxonMobil OFP (Organisme de Fonds de Pension) et a versé en 2019 un montant de 62,8 millions d'euros. Le montant sécurisé a été porté à 20 % des droits à la retraite liquidés en 2020 avec un versement de 51,7 millions d'euros conformément au calendrier défini par l'ordonnance du 9 juillet 2015, qui fait obligation aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies L137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

4.1.3. Évolution sur l'exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2020 sont ventilés comme suit :

(en millions d'euros)

Engagements de retraite	Total 2020
Engagements au 1^{er} janvier 2020	1 293,4
Coût des services rendus	18,1
Charge d'intérêts	13,5
Autres	0,4
Charge/(produit) de l'exercice	32,0
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global*	29,4
Prestations versées	(50,4)
Engagements au 31 décembre 2020	1 304,4

Variation de la valeur des placements

Valeur actuelle des placements au 1^{er} janvier 2020	(62,1)
Cotisations versées	(51,7)
Prestations versées	2,7
Produits financiers des placements	(6,6)
Valeur des placements au 31 décembre 2020	(117,7)

Provision pour engagements de retraite	1 186,7
---	----------------

* Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

La situation des engagements de retraite au 31 décembre 2019 était la suivante :

(en millions d'euros)

Engagements de retraite	Total 2019
Engagements au 1^{er} janvier 2019	1 109,3
Coût des services rendus	15,1
Charge d'intérêts	20,6
Autres	(0,1)
Charge/(produit) de l'exercice	35,6
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global*	197,0
Prestations versées	(48,5)
Engagements au 31 décembre 2019	1 293,4

Variation de la valeur des placements

Valeur actuelle des placements au 1^{er} janvier 2019	-
Cotisations versées	(62,8)
Prestations versées	1,5
Produits financiers des placements	(0,8)
Valeur des placements au 31 décembre 2019	(62,1)

Provision pour engagements de retraite	1 231,3
---	----------------

* Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

4.1.4. Paiements des retraites effectués en 2020 et montants prévisionnels 2021

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2020 à 50,4 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2021 sont estimés à 46,7 millions d'euros.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies ainsi que pour l'abondement prévu dans le cadre du plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) se sont élevés en 2020 à 6,5 millions d'euros. Pour 2021, les versements à effectuer sont évalués à un montant de 7,2 millions d'euros.

4.1.5. Nature des placements effectués par l'Organisme de Fonds de Pension

Composition du portefeuille des placements	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Actions	29,7 %	30,4 %
Obligations	67,1 %	68,1 %
Disponibilités	3,2 %	1,5 %

4.1.6. Nature des provisions de retraite et autres avantages assimilés inscrites au bilan

(en millions d'euros)

Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Provision pour engagements de retraite	1 186,7	1 231,3
Provision pour les médailles du travail	4,5	4,2
Total	1 191,2	1 235,5

Note 4.2. Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'Exxon Mobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

Ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil sont pris en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions ». La charge correspondante est déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres.

Au titre de l'année 2020, la charge ainsi calculée s'élève dans les charges de personnel du groupe Esso S.A.F. à un montant de 2,4 millions d'euros (2,4 millions d'euros en 2019).

Note 4.3. Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2020 s'élève à 230 milliers d'euros (231 milliers d'euros en 2019). Au 31 décembre 2020, l'engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 2 213 milliers d'euros (2 087 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

Note 4.4. Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

L'effectif moyen du groupe au 31 décembre 2020 se décompose comme suit :

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	Année 2020	Année 2019	Année 2020	Année 2019
Cadres	533	527	40	37
Agents de maîtrise, employés et techniciens	1 047	1 045	37	37
Ouvriers	166	182	5	14
Total	1 746	1 754	82	88

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

Note 5. Impôts

Note 5.1. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global par capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », les impôts courants correspondants aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés sont présentés sur une ligne spécifique du bilan.

Le montant de l'impôt constaté au titre de l'exercice 2020 est un crédit d'impôt pour un montant de 68,5 millions d'euros contre un crédit d'impôt de 4,8 millions d'euros en 2019. Le résultat avant impôts des activités poursuivies est une perte de 808,5 millions d'euros contre un profit de 18,3 millions d'euros en 2019.

La charge d'impôt 2020 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

Impôts courants et différés	Exercice 2020	Exercice 2019
Bénéfice net ou perte nette avant impôt	(808,5)	18,3
Taux d'imposition	32,02 %	34,43 %
Impôt théorique	258,9	(6,3)
Incidence		
- des charges et produits non taxables	5,6	6,9
- du delta de taux sur impôts différés calculés à 25,83 %	(21,0)	4,8
- déficit fiscal non activé	(171,1)	
- divers	(3,9)	(0,6)
Impôt réel des activités poursuivies	68,5	4,8
Dont :		
Impôt courant	0,1	0,4
Impôt différé	68,4	4,4

Note 5.2. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur le déficit fiscal du groupe. En application de l'IAS 12.74, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l'état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d'impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Le montant des impôts différés par catégorie de différences temporaires se répartit comme suit :

(en millions d'euros)

Impôts différés	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Impôts différés sur les provisions réglementées		(95,8)		(114,8)
Impôts différés sur les décalages temporaires	12,4		9,3	
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles	75,3		0,1	
Impôts différés sur les participations		(5,4)		(5,9)
Impôts différés sur les provisions pour retraite	307,7		326,3	
Impôts différés sur les provisions pour inspections métal (annulation)		(60,3)		(64,1)
Impôts différés sur déficits reportables	95,1		107,1	
Total	490,5	(161,5)	442,8	(184,8)
Compensation des impôts différés actifs/passifs	329,0		258,0	

Au 31 décembre 2020, la perte fiscale reportable du groupe Esso S.A.F. s'établit à 1 115 millions d'euros en hausse de 488 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019. Le montant du déficit fiscal reportable donnant lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés inscrits au bilan s'élève à 368 millions d'euros (415 millions d'euros en 2019) et se traduit par un montant de 95,1 millions d'euros (107,1 millions d'euros en 2019) d'impôts différés actifs valorisés au taux de 25,83 % applicable à compter de 2022.

Le groupe considère que la période probable de consommation des pertes fiscales reportables donnant lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés ne peut excéder 10 ans compte tenu de la nature de son activité industrielle et de la durée des cycles des marchés sur lesquels il opère. Les déficits non consommés au-delà de 10 ans ne donnent donc pas lieu à la reconnaissance d'un actif d'impôts différés en raison de l'incertitude pesant sur leur utilisation.

Cette probabilité tient compte de perspectives de résultat opérationnel établies à partir de prévisions de marges de raffinage en baisse dans un contexte de surcapacités de production pour les prochaines années résultant de la crise pandémique et de la transition énergétique qui va conduire à une baisse de la consommation d'énergies fossiles, d'une hypothèse des prix du pétrole brut à 55 \$/baril à moyen terme puis une remontée de ces prix à un niveau de 60 \$/baril à plus long terme, mais aussi d'incertitudes liées à l'évolution et à la volatilité à plus long terme du prix du pétrole brut, de la parité euro/dollar et du plafonnement de l'utilisation de nouvelles pertes fiscales potentielles pouvant en résulter.

Sensibilité : une baisse uniforme de 10 % du résultat opérationnel sur les 10 prochaines années (période servant de référence à la consommation des pertes fiscales reportables) aurait comme conséquence une dépréciation complémentaire estimée à 10 % du montant de l'impôt différé actif inscrit au bilan soit 9,5 millions d'euros.

Les prévisions de résultats taxables estimés par le groupe s'appuient sur celles utilisées pour la réalisation du test de dépréciation des actifs corporels.

* Niveau projeté à horizon 2025+ par des experts des marchés pétroliers extérieurs au groupe Esso S.A.F. (US Energy Information Administration).

Note 6. Actifs et passifs financiers, financement et endettement net

Note 6.1. Principes comptables

Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par l'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » :

- les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti;
- les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Instruments financiers. Classification en « own use » des achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO₂ ou certificats d'économie d'énergie

Comme précisé dans la note 9. relative aux risques de marché, Esso S.A.F. réalise des transactions d'achat et de vente de matières premières et de produits pétroliers suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks.

Le groupe Esso S.A.F. a retenu la classification « own use » prévue par l'IFRS 9 pour l'ensemble de ses contrats d'achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO₂ ou de certificats d'économie d'énergie.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat. Les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique « Achats consommés et charges externes ». Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

Disponibilités

La trésorerie excédentaire du groupe est placée au sein du groupe ExxonMobil à des conditions de marché.

Note 6.2. Produits et charges financiers

(en millions d'euros)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
Dividendes versés par les filiales non consolidées	14,4	19,4
Intérêts versés par les filiales non consolidées	-	-
Écarts de change positifs	0,3	-
Autres produits financiers	-	-
Total produits financiers	14,7	19,4
Charge d'intérêts de contrat de location-financement	(0,4)	(0,7)
Coût de l'endettement financier brut	(0,1)	(0,8)
Autres revenus négatifs d'intérêt	(0,6)	(0,6)
Écarts de change négatifs	-	(0,4)
Autres charges financières	(0,8)	-
Total charges financières	(1,9)	(2,5)
Résultat financier	12,8	16,9

Note 6.3. Actifs financiers non courants et courants

6.3.1. Actifs financiers non courants

La situation au 31 décembre 2020 est la suivante :

(en millions d'euros)

Actifs financiers	Au 31 décembre 2019	Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur*	Au 31 décembre 2020
Actifs financiers disponibles à la vente	1,0				1,0
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	208,1			(13,3)	194,8
Autres immobilisations financières	0,1				0,1
Total	209,2	-	-	(13,3)	195,9

* La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2019 était la suivante :

(en millions d'euros)

Actifs financiers	Au 31 décembre 2018	Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur*	Au 31 décembre 2019
Actifs financiers disponibles à la vente	1,0				1,0
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	204,7			3,4	208,1
Autres immobilisations financières	0,2		(0,1)		0,1
Total	205,9	-	(0,1)	3,4	209,2

* La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

6.3.2. Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

(en milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice*	Chiffre d'affaires de l'exercice*	Bénéfice ou (perte) de l'exercice*	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur des titres dans les comptes sociaux*	Méthode de revalorisation	Hiérarchisation de la juste valeur	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
1 - Filiales (supérieures à 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Société des Stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	10 339	4 356	390	50,01	1 372	B	niveau 3	-
Sous-total filiales	10 339	4 356	390		1 372			
2 - Participations (comprises entre 20 et 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Société Pétrolière du Val-de-Marne (SPVM)	6 265	4 091	(8)	50,00	4	B	niveau 3	-
- Société du PipeLine de la Raffinerie de Lorraine (SPLRL)	5 055	2 850	179	43,00	-	B	niveau 3	-
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	18 135	6 077	136	37,00	4 978	B	niveau 3	-
- Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	16 584	10 868	1 531	34,00	2 592	B	niveau 3	521
- Raffinerie du Midi (RM)	17 029	18 229	5 231	33,33	2 790	B	niveau 3	1 600
- Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA)	23 100	41 183	7 809	33,33	554	B	niveau 3	-
- Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC)	16 707	12 313	1 623	25,85	426	B	niveau 3	276
Sous-total participations comprises entre 20 et 50 %	102 874	95 611	16 502		11 344			2 396
3 - Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Autres participations évaluées à la juste valeur	91 471	304 809	78 664		10 826	M (A, B, C, D)	niveau 3	10 762
Sous-total participations inférieures à 20 %	91 471	304 809	78 664		10 826			10 762
Total	204 683	404 776	95 556		23 542			13 158

* Données de l'exercice 2019

(en milliers d'euros)

Juste valeur des titres des filiales et participations évaluées	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019	Variation
Juste valeur des titres**	194 931	208 253	(13 322)
Valeur des titres dans les comptes sociaux	(23 542)	(23 542)	0
Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global	171 389	184 711	(13 322)

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20 % par le groupe Esso S.A.F. ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. Sur la base des données 2019, ces filiales et participations représentent seulement 2,83 % de l'actif total du groupe Esso S.A.F., 1,70 % du passif hors capitaux propres et 0,91 % du chiffre d'affaires.

** Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les 3 niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme en fonction de la méthode utilisée :

- niveau 1 : valorisation basée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2 : valorisation fondée sur des données autres que des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tel qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix);
- niveau 3 : valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel :

- méthode A : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les 3 années à venir (en fonction des données disponibles);
- méthode B : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur 4 à 5 années à venir (en fonction des données disponibles);
- méthode C : valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA;
- méthode D : valorisation par référence à des transactions réelles;
- méthode M : valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode A est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière. Le choix d'une période de 3 ans minimum pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. Au 31 décembre 2020, le taux d'actualisation retenu est de 7 % stable par rapport au 31 décembre 2019.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie de la méthode B est réalisée d'après une prévision à 4-5 ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est égal au coût moyen pondéré du capital après impôts de la société concernée et varie entre 7 % et 8,25 % au 31 décembre 2020, celui-ci variait entre 6,75 % et 7,75 % au 31 décembre 2019.

Le taux de croissance à l'infini retenu varie de 0 à 1 %.

Sensibilité des hypothèses : une variation du taux d'actualisation après impôt de +1 % entraînerait une baisse de 14 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2020. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de -10 % aurait un impact négatif de 15,8 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2020.

La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

6.3.3. Tableau des filiales consolidées

En application de la norme IFRS 12, les informations financières concernant les filiales consolidées comprises dans le périmètre d'intégration du groupe Esso S.A.F. et consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)

Année 2020	Esso Raffinage S.A.S.	Worex S.N.C.
Pourcentage de détention	100 %	99,99 %
Informations financières		
- Actifs non courants	453,0	9,6
- Actifs courants	423,9	131,6
Total actif	876,9	141,2
- Capitaux propres part de l'entité	19,3	18,6
- Passifs non courants	727,6	3,8
- Passifs courants	130,0	118,8
Total passif	876,9	141,2
Résultat net	(211,1)	12,5

Note 6.4. Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2020 (5,6 millions d'euros au 31 décembre 2019) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Elles résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt à court terme. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence EONIA.

Note 6.5. Passifs financiers

6.5.1. Endettement long terme

(en millions d'euros)

Endettement long terme	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Contrat de location-financement*	-	2,7
Contrats de location-simple**	10,1	12,2
Comptes bloqués participation du personnel	0,4	0,5
Total	10,5	15,4

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

* Contrat de location-financement, émis en dollar, mis en place pour le pétrolier « SAMCO RAVEN » pris en affrètement long terme à compter du 17 avril 2009 et remplacé par le pétrolier « SAMCO CHINA » le 15 octobre 2012. Par avenant en date du 7 novembre 2016, le nom du VLCC a été modifié de « SAMCO CHINA » à « DHT CHINA ». Au 31 décembre 2020, le solde du contrat de location-financement représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location convertis au taux du dollar au 31 décembre 2020, soit 1,2271 (\$/€). Au 31 décembre 2019, le taux du dollar était de 1,1234 (\$/€).

** Contrats de location-simple constitués principalement de baux commerciaux.

6.5.2. Endettement court terme

(en millions d'euros)

Endettement court terme	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Compte groupe passif financier*	4,9	4,0
Avance financière reçue	12,7	13,8
Contrat de location-financement	2,4	6,2
Contrats de location-simple	2,2	9,5
Financement court terme	-	-
Banque créditrice	0,5	3,4
Total	22,7	36,9

* Ces dettes résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EONIA.

6.5.3. Contrat de location-financement : redevances restant à payer

(en millions d'euros)

Contrat de location-financement	Redevances restant à payer*		
	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Immobilisations corporelles raffinage	2,5	-	-
Total	2,5	-	-

* Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

Note 6.6. Variation de l'endettement financier net du groupe

(en millions d'euros)

Calcul de l'endettement net du groupe	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Endettement long terme	(10,5)	(15,4)
Endettement court terme	(22,7)	(36,9)
Créances financières court terme	4,5	5,6
Disponibilités	9,2	478,3
Montant de l'endettement net	(19,5)	431,6

(en millions d'euros)

Variation de l'endettement financier net	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019	Variation
Endettement long terme	(10,5)	(15,4)	4,9
Endettement court terme hors banque créditrice	(22,2)	(33,5)	11,3
Créances financières court terme	4,5	5,6	(1,1)
Total endettement financier	(28,2)	(43,3)	15,1
Banque créditrice	(0,5)	(3,4)	2,9
Disponibilités	9,2	478,3	(469,1)
Total trésorerie nette	8,7	474,9	(466,2)
Total endettement net	(19,5)	431,6	(451,1)

(en millions d'euros)

Analyse de la variation de l'endettement financier net	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Variation
Endettement financier net au début de la période	431,6	189,9	241,7
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	(416,3)	384,3	(800,6)
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(34,8)	(111,5)	76,7
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	-	-	-
Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions du contrat de location-simple	-	(31,1)	31,1
Endettement financier net à la fin de la période	(19,5)	431,6	(451,1)

Note : le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie.

Note 6.7. Financement du groupe Esso S.A.F.

Au 31 décembre 2020 le groupe dispose de deux lignes de financement comme détaillé ci-dessous :

Millions d'euros (montants excédentaires entre parenthèses)					
Principales lignes de financement disponibles	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2020	Échéance	Existence ou non de couvertures/taux fixe ou variable
Court terme	BNP Paribas	50	-	Avril 2021	Non/taux variable
Court terme	ECBV*	1 200	(9)	Indéterminée	Non/taux variable

* ECBV (ExxonMobil Capital B.V.) est une société de financement du groupe ExxonMobil.

Note 7. Autres provisions et passifs éventuels**Note 7.1. Tableau de variation des autres provisions**

Une provision est constituée lorsque :

- le groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un événement passé;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour retraite et autres engagements assimilés sont détaillés dans la note 4. « charges et avantages au personnel ».

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter d'une décision d'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables.

La situation au 31 décembre 2020 est la suivante :

(en millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2020	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2020
Provisions non courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés*	1 187,9	-	(43,4)	-	1 144,5
Provisions pour restructurations	0,1	13,9	-	-	14,0
Provisions pour remise en état des sites	62,4	5,7	-	(4,7)	63,4
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques	1,9	0,0	-	-	1,9
Autres provisions non courantes**	7,1	0,5	(0,2)	(3,7)	3,7
Total provisions non courantes	1 259,4	20,2	(43,6)	(8,3)	1 227,5
Provisions courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés*	47,6	46,7	-	(47,6)	46,7
Provisions pour restructurations	1,4	20,1	-	(1,4)	20,1
Provisions pour remise en état des sites	-	-	-	-	-
Autres provisions courantes**	4,9	1,4	-	(4,0)	2,3
Total provisions courantes	53,9	68,2	-	(53,0)	69,1
Total provisions	1 313,3	88,4	(43,6)	(61,4)	1 296,7

* Le détail du poste figure en note 4.1.

** Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2019 était la suivante :

(en millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2019	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2019
Provisions non courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés*	1 059,7	128,2	-	-	1 187,9
Provisions pour restructurations	3,2	-	(3,1)	-	0,1
Provisions pour remise en état des sites	54,8	11,7	-	(4,1)	62,4
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques	1,9	-	-	-	1,9
Autres provisions non courantes**	4,5	2,7	-	(0,1)	7,1
Total provisions non courantes	1 124,2	142,6	(3,1)	(4,2)	1 259,4
Provisions courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés*	53,8	47,6	-	(53,8)	47,6
Provisions pour restructurations	3,7	3,4	-	(5,7)	1,4
Provisions pour remise en état des sites	-	-	-	-	-
Autres provisions courantes**	0,2	4,7	-	-	4,9
Total provisions courantes	57,7	55,7	-	(59,5)	53,9
Total provisions	1 181,9	198,3	(3,1)	(63,7)	1 313,3

* Le détail du poste figure en note 4.1.

** Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

Note 7.2. Passifs éventuels

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel pour un montant estimé à environ 39 millions d'euros dont une estimation d'environ 3 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

Note 8. Procédures et litiges en cours

Au 31 décembre 2020, le groupe Esso S.A.F. n'était pas engagé dans des procédures ou litiges matériellement significatifs.

Note 9. Facteurs de risques

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à certains facteurs de risques qui sont liés tant à l'exercice de ses activités de Raffinage-Distribution qu'à l'environnement réglementaire, commercial ou financier des marchés dans lesquels il opère. Ces risques (également détaillés dans la déclaration de performance extra-financière du groupe) peuvent principalement être classés selon quatre grandes catégories, tout en reconnaissant que leurs conséquences peuvent aussi être transversales.

Les notes 9.1. (Risques financiers), 9.2. (Risques opérationnels, industriels et environnementaux) et 9.3. (Risques réglementaires, sociaux et sociétaux) se concentrent sur les conséquences plus spécifiquement financières de ces risques.

Note 9.1. Risques financiers**9.1.1. Risques liés à l'environnement des activités de Raffinage-Distribution**

Le raffinage est un secteur industriel soumis à une concurrence globale, à l'évolution des marchés internationaux du pétrole brut et des produits pétroliers finis. Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques de ses marges brutes.

Les variations de cours du pétrole jouent fortement sur la valeur de marché des inventaires et amènent des variations de résultat associées à ces pertes ou gains sur stocks qui sont valorisés en FIFO (*First In, First Out*). En outre, le dispositif d'imposition plafonne l'utilisation des déficits reportables à 50 % du profit taxable. Par conséquent, les hausses de cours amènent une taxation immédiate des effets stocks positifs alors que les baisses génèrent des pertes dont l'utilisation se retrouve étalée dans le temps.

L'année 2020 a également vu une forte diminution de la demande française (de l'ordre de 15 %) et mondiale liée aux différents confinements imposés par les autorités nationales en réponse à la pandémie de Covid-19. Cette baisse conjoncturelle se combine à une baisse structurelle liée aux politiques énergétiques mises en place par l'Europe et ses états membres et qui visent à accompagner la neutralité carbone visée à l'horizon 2050. En outre, depuis plusieurs années, l'industrie européenne du raffinage évolue dans un environnement de surcapacités de production particulièrement concurrentiel.

Cette baisse de la demande, combinée aux surcapacités de production et à la concurrence accrue des raffineries des États-Unis, du Moyen-Orient ou de la Russie devrait à terme générer une transformation profonde et durable du raffinage européen et conduire à de nouvelles restructurations.

9.1.2. Risques de marché : matières premières et produits pétroliers

Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente, à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente rentrent dans la classification « own use » prévue par l'IFRS 9 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini ; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil. Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produits dérivés dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock.

Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et Esso S.A.F. n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers ont un impact important sur les résultats du groupe et la structure de son bilan comptable, du fait de la variation induite par la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) retenue par le groupe.

La valeur des stocks de produits pétroliers fin 2020 s'établit à 967 millions d'euros contre 1 254 millions d'euros fin 2019 soit une baisse de 287 millions d'euros qui s'explique principalement par la forte baisse des cours du pétrole brut en 2020 dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Le groupe calcule des effets stocks qui comprennent d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks en fin d'exercice, et d'autre part la dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2020, ces effets stocks sont négatifs pour 292 millions d'euros contre des effets stocks positifs de 147 millions en 2019.

Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, a été mise en réserve. Ainsi la réserve constituée sur la période 2006 à 2012 a dû être intégralement reprise au 31 décembre 2016 pour compenser l'impact sur les résultats de la très forte baisse du cours du pétrole brut fin 2015.

En 2017 et 2018, un montant de 270 millions d'euros a été mis en réserve provenant des effets stocks positifs constatés en 2016 et 2017. En 2019, une reprise de 30 millions d'euros a été réalisée pour réduire l'impact de la nouvelle baisse du prix du pétrole brut constatée en 2018. En 2020 aucun mouvement n'a été réalisé sur cette réserve, le résultat 2019 étant déficitaire.

(en millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	Année 2020	Année 2019	Année 2018	Année 2017	Année 2016
Montant de la réserve début de période	240	270	200	-	30
Affectation à la réserve*	-	-	70	200	-
Prélèvement sur la réserve*	-	(30)	-	-	(30)
Montant de la réserve fin de période	240	240	270	200	-

* Affectation du résultat de l'exercice précédent.

9.1.3. Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts

Taux de change

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars.

Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix.

En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

Les effets de change opérationnels du groupe traduisent essentiellement les différences de change générées par les transactions commerciales en devises dont les échéances sont principalement à 30 jours ou à 10 jours.

La position moyenne mensuelle des transactions en fonction des dates d'échéances était la suivante :

(millions d'euros équivalents)

	Exercice 2020	Exercice 2019
Position nette à 30 jours	(270)	(375)
Position nette à 10 jours	90	135

Sensibilité des effets de change opérationnels à la variation du dollar : sur la base de la position de change mensuelle réelle observée au cours de l'année 2020, une variation linéaire de 10 % sur l'année de la valeur du dollar par rapport à l'euro aurait eu un impact sur le résultat d'environ + 26 millions d'euros en cas de baisse du dollar, de - 28 millions d'euros en cas de hausse du dollar. Cette sensibilité est à mettre en regard du gain de change opérationnel de 24 millions d'euros constaté en 2020 qui reflète les variations des cours du dollar au cours de l'exercice.

Taux d'intérêts

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à taux variable, pour l'essentiel vis à vis de sociétés du groupe ExxonMobil. Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 16, les passifs financiers incluent depuis le 1^{er} janvier 2019 l'ensemble des contrats de location.

Ces actifs et ces passifs financiers se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	< à 1 an	> à 1 an	< à 1 an	> à 1 an
Passifs financiers	(17,6)	(0,4)	(17,8)	(0,5)
Contrats de location	(4,6)	(10,1)	(15,7)	(14,9)
Actifs financiers	4,5		5,6	
Trésorerie nette	8,7		474,9	
(Endettement) / excédent net	(9,0)	(10,5)	447,0	(15,4)

Au 31 décembre 2020, les passifs financiers comprennent une ligne « contrats de location » qui regroupe des contrats de location-simple et un contrat de location-financement. Les montants mentionnés représentent la valeur actualisée des paiements au titre de chaque contrat de location au taux marginal d'emprunt du groupe.

La partie court terme des contrats de location-simple, qui regroupent principalement des baux commerciaux, s'établit à 2,2 millions d'euros, celle à long terme est de 10,1 millions d'euros.

La partie court terme du contrat de location-financement mis en place pour l'affrètement à long terme du pétrolier « DHT CHINA » est de 2,4 millions d'euros. Il n'y a plus de partie long terme, le contrat prenant fin en juin 2021.

Les actifs financiers de 4,5 millions d'euros concernent des prêts en compte courant consentis à des sociétés du groupe ExxonMobil en France.

La sensibilité du résultat financier au 31 décembre 2020 à une fluctuation de + 0,5 % / - 0,5 % sur les taux est non significative.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et à ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêts.

9.1.4. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. En 2020, les pertes de crédit client du groupe consolidé Esso S.A.F. sont de 47 milliers d'euros, non significatives par rapport au chiffre d'affaires hors taxes, pertes stables par rapport à 2019. La société sélectionne également rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

9.1.5. Risque de liquidité

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financement annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Les lignes de financement et conventions de trésorerie disponibles sont à ce jour, suffisantes pour assurer la liquidité du groupe. Le détail du financement est donné dans la note annexe 6.

Note 9.2. Risques opérationnels, industriels et environnementaux

9.2.1. Risques industriels et environnementaux liés aux opérations

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Le groupe opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso III. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Le groupe s'appuie sur des systèmes de gestion spécifiques dans son approche de la maîtrise de ses risques et d'amélioration de la performance environnementale de ses opérations et produits. L'EBP (*Environnement Business Planning*) est ainsi utilisé pour gérer la composante environnementale pour la totalité des opérations sur ses sites industriels. L'OIMS (*Operations Integrity Management System*) permet une évaluation préventive complète des risques opérationnels. Cette prévention des risques repose notamment sur des programmes d'inspection et d'entretien qui définissent la périodicité et la nature des contrôles à réaliser.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondreyre a été approuvé en juin 2017 pour un impact financier estimé à environ 1 million d'euros et provisionné en totalité.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016 et finalement approuvé le 30 mars 2018. Une convention de financement tripartite est en cours de signature. La provision constituée en 2018 pour un montant de 1 million d'euros complétée par un passif éventuel a été maintenue au 31 décembre 2020.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne et celui de Lyon Port-Herriot dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône ont été réunis dans un seul PPRT qui a été approuvé le 19 octobre 2016. Ce PPRT est sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a été approuvé le 20 juillet 2016 sans impact matériel pour la société Esso S.A.F.

9.2.2. Risques accidentels et politique d'assurance

La politique du groupe Esso S.A.F. est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à ses activités industrielles ou commerciales. Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incomber.

Le groupe souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou aux marchandises transportées par voie maritime, notamment le pétrole brut. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations et de réduction et de prévention des risques, le groupe conserve un niveau de risque limité sous forme de franchises qui varient de 0,5 million de dollars à 10 millions de dollars en fonction des polices.

Les contrats d'assurance souscrits par Esso S.A.F. sont assortis de limites de garantie qui sont adaptées aux analyses de risques effectuées par la société et aux conditions en vigueur sur le marché de l'assurance. À titre d'illustration, au 31 décembre 2020, le plafond recouvrable au titre de la police couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe Esso S.A.F. du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris celle résultant d'atteintes à l'environnement, et du fait de ses activités commerciales était de 100 millions de dollars par sinistre et par année. Pour la police garantissant les dommages pouvant être causés aux biens du groupe Esso S.A.F. le plafond recouvrable et mutualisé avec les autres programmes dommages des sociétés du groupe ExxonMobil en France au 31 décembre 2020 est de 750 millions de dollars par sinistre et par année.

La police d'assurance du groupe Esso S.A.F. y compris les plafonds recouvrables et les franchises, est susceptible d'être modifiée à tout moment pour tenir compte de l'évolution des conditions offertes par le marché des assurances et des risques encourus.

9.2.3. Risque lié aux événements météorologiques « hors-norme »

Un événement météorologique « hors norme » (ouragan, tornade, épisode « cévenol », etc.) pourrait entraîner une interruption majeure d'activité en cas de dommages aux infrastructures. Le bon fonctionnement des opérations pourrait être significativement altéré et ainsi impacter la performance du groupe. Toutefois, les phénomènes naturels exceptionnels sont anticipés dans les plans de réponse à l'urgence et les plans de continuité des activités.

9.2.4. Risque de Rupture Technologique

L'émergence soudaine d'une technologie de remplacement des produits actuellement commercialisés par le groupe Esso S.A.F., pourrait rendre l'outil de raffinage obsolète. Toutefois, le groupe Esso S.A.F. bénéficie de son intégration au sein du groupe ExxonMobil qui consacre de nombreux efforts à la recherche, à l'innovation et au développement technologique. Ce dernier déploie des partenariats avec 80 universités de par le monde et a en particulier mis en place plusieurs programmes de recherche sur les biocarburants avancés.

9.2.5. Risque Sanitaire

Le groupe Esso S.A.F. opère des sites industriels, notamment classés Seveso III. La nature de ses activités expose ses salariés, et entreprises sous-traitantes, à des risques professionnels pouvant porter atteinte à leur sécurité et/ou leur santé. La mauvaise prise en compte de ces risques pourrait également remettre en question la crédibilité du groupe en tant qu'acteur responsable et par conséquent mettre en péril sa relation avec ses clients, ses fournisseurs et les communautés environnantes. Le groupe Esso S.A.F., qui considère que la sécurité, au-delà d'être une nécessité dans l'industrie pétrolière, est d'abord une valeur fondamentale, s'appuie sur deux outils performants de gestion et de prévention des risques propres au groupe : le système de gestion de l'intégrité des opérations (OIMS, déjà présenté dans la note 9.2.1.) et le système de gestion de la sécurité (LPS) qui vise à prévenir ou réduire les incidents à l'aide d'outils basés sur l'étude du comportement et de techniques de gestion éprouvées.

Dans un contexte d'intégration croissante des réseaux et des flux de biens et de personnes, la propagation d'une pandémie pourrait impacter l'entreprise dans la mesure où son personnel ou ses sous-traitants seraient touchés ou confinés. Le groupe Esso S.A.F. a intégré le risque pandémique dans ses plans de continuité d'activité. Ces plans sont conçus pour interagir de façon fluide avec les consignes qui seraient données par les autorités ou devraient être mis en œuvre dans l'objectif de limiter les impacts sur les opérations tout en déployant les barrières destinées à limiter les risques de contamination.

Note 9.3. Risques réglementaires, sociaux et sociétaux

9.3.1. Risque de non-conformité aux lois et règles applicables

La non-conformité aux lois et règlements applicables est de nature à exposer le groupe Esso S.A.F. à des sanctions civiles ou pénales et à porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, de ses fournisseurs ou des communautés environnantes.

Le groupe Esso S.A.F. conduit ses affaires dans le respect le plus strict des réglementations et entend que tout son personnel œuvre dans ce sens. Pour cela, le groupe s'appuie sur des politiques de conduite des affaires qui doivent être connues, comprises et appliquées par l'ensemble des salariés. Ces politiques sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel.

L'implication des experts de la société, des procédures de revue préalable des engagements contractuels, un système de délégation de pouvoirs, des formations spécifiques du personnel contribuent à prévenir le risque de non-conformité. Enfin, un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

9.3.2. Risque de non-conformité des produits aux normes en vigueur

La non-conformité d'un produit ou l'absence d'informations sur sa fiche de données sécurité pourraient impacter la sécurité du transport ou la santé de l'utilisateur final et par la même porter atteinte à sa réputation auprès de ses clients, de ses fournisseurs ou des communautés environnantes. Le groupe Esso S.A.F. s'engage à assurer la fiabilité de ses produits en respectant la réglementation européenne REACH (enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques) relative aux substances chimiques et en gérant pro-activement ses fiches de données sécurité associées. À cet effet, le groupe a mis en place des équipes de spécialistes dans chaque activité concernée, notamment sur ses sites industriels et procède à des contrôles qualité rigoureux.

9.3.3. Risque d'atteinte à l'intégrité et à la confidentialité des données

L'interruption des services informatiques critiques, une défaillance de la sécurité informatique ou une atteinte à l'intégrité des données pourraient avoir des conséquences sérieuses sur les activités de la société. Les mesures de contrôle et de protection mises en place sont répertoriées et tenues à jour pour prendre en compte l'évolution permanente des risques. Elles garantissent une sécurité et une disponibilité de l'information, des logiciels et autres ressources informatiques de la société. En aval des mesures préventives, des tests périodiques sont effectués pour mettre à l'épreuve la capacité du groupe à opérer dans un environnement dégradé qui résulterait d'une défaillance de ses systèmes informatiques, comme sa capacité à restaurer ses systèmes dans les meilleurs délais après un incident. Le groupe s'assure également de la protection des données personnelles par une parfaite conformité à la réglementation et en dédiant à la coordination des actions un délégué à la protection des données personnelles. En outre, des formations obligatoires, destinées à lutter contre la cybercriminalité sont menées chaque année afin de sensibiliser l'ensemble du personnel aux règles essentielles à observer.

9.3.4. Risques liés aux évolutions réglementaires de la politique énergétique et du changement climatique

La compétitivité des activités du groupe Esso S.A.F. pourrait être affectée par des contraintes législatives et réglementaires européennes, ou françaises, dans le cadre des politiques énergétiques et de la transition vers des sources d'énergie moins carbonées.

Comme il l'a toujours fait, le groupe Esso S.A.F. continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de ses marchés qui résulteraient du plan climat et de la transition énergétique.

La transition énergétique telle qu'envisagée par la Stratégie Nationale Bas Carbone et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (publiée le 21 avril 2020) pour la croissance verte, et par le Pacte Vert Européen avec l'objectif de neutralité carbone en 2050 vise à diviser par quatre les émissions nationales de gaz à effet de serre de 1990 à 2050 (« facteur 4 »). Cette transition qui s'appuie sur une évolution importante du mix-énergétique, requiert une baisse drastique de la part des énergies fossiles.

Pour les prochaines années, les raffineries du groupe vont continuer à se préparer pour satisfaire aux réglementations de plus en plus restrictives sur certains produits et poursuivre leurs projets d'amélioration d'efficacité énergétique et de maîtrise des émissions : tout nouveau projet de raffinage est systématiquement conçu pour être opéré avec une dépense d'énergie la plus faible possible. Pour les unités existantes, des projets d'économie d'énergie sont aussi étudiés.

Note 10. Gestion du capital et versement de dividendes

Au 31 décembre 2020, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions à droit de vote simple, ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière. Au 31 décembre 2020, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89 %.

Au 31 décembre 2020, les Fonds Communs de Placement d'Entreprise réservés aux salariés détenaient 0,09 % du capital social d'Esso S.A.F., soit 11 581 actions.

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (*First In, First Out*) retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre.

Le groupe Esso S.A.F. a une position financière nette négative de 19 millions d'euros à fin 2020 contre une position financière nette positive de 432 millions d'euros à fin 2019.

Le groupe a décidé en 2019 de sécuriser 10 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes à prestations définies L137-11 par un préfinancement auprès d'ExxonMobil OFP (Organisme de Fonds de Pension) et a versé en 2019 un montant de 62,8 millions d'euros. Le montant sécurisé a été porté à 20 % des droits à la retraite liquidés en 2020 avec un versement de 51,7 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, le montant des engagements de retraite non préfinancés inscrit au bilan consolidé ressort à 1 187 millions d'euros.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et la participation du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. est restée inchangée à 82,89 % depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F. n'a pas accordé de délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Compte tenu de la perte réalisée en 2018, ainsi que celle réalisée en 2019, aucun dividende n'a été versé au titre de ces exercices. Pour l'exercice 2020 qui est à nouveau en perte, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas verser de dividende.

Note 11. Transactions avec les parties liées**Information sur les transactions avec les parties liées**

L'information concerne les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre :

- le groupe Esso S.A.F. et les sociétés consolidées par le groupe ExxonMobil ;
- le groupe Esso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées.

Note 11.1. Transactions avec les sociétés affiliées au groupe Exxon Mobil Corporation

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achats ou ventes de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché.

Les montants comptabilisés en 2020 sont les suivants :

(millions d'euros)

Produits/charges année 2020	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil*	Filiales/participations du groupe**
Achats de produits pétroliers	(6 433)	(6 433)	
Achats de services	(197)	(193)	(4)
Achats de fournitures et utilités	(62)	(3)	(59)
Ventes de produits pétroliers	2 613	2 576	37
Prestations de services	221	181	40
Ventes de fournitures et utilités	7	7	-
Charges financières	(2)	(2)	
Produits financiers	-	-	

(millions d'euros)

Bilan au 31 décembre 2020	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil*	Filiales/participations du groupe**
Dettes commerciales	(625)	(615)	(11)
Créances commerciales	106	95	12
Dettes financières	(20)	(15)	(5)
Créances financières	5	-	5

* Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

** Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

À titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2019 étaient les suivants :

(millions d'euros)

Produits/charges année 2019	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil*	Filiales/participations du groupe**
Achats de produits pétroliers	(9 159)	(9 159)	
Achats de services	(248)	(234)	(14)
Achats de fournitures et utilités	(79)	(10)	(69)
Ventes de produits pétroliers	3 213	3 158	55
Prestations de services	222	186	36
Charges financières	(1)	(1)	
Produits financiers	-	-	

(millions d'euros)

Bilan au 31 décembre 2019	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil*	Filiales/participations du groupe**
Dettes commerciales	(734)	(730)	(4)
Créances commerciales	60	55	5
Dettes financières	(27)	(23)	(4)
Créances financières	6	1	4

* Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

** Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

Note 11.2. Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s'élevaient à 18 millions d'euros au 31 décembre 2020 (19 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Note 12. Engagements hors bilan**Note 12.1. Engagements donnés**

(millions d'euros)

Engagements opérationnels donnés	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Contrat Air Liquide*	76	88
Engagements d'achats d'immobilisations**	23	35
Autres engagements donnés***	37	165
Total	136	288

* Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée de 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

** Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

*** Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F., l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC.

Note 12.2. Engagements reçus

(millions d'euros)

Engagements opérationnels reçus	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Crédits d'enlèvement en douane	250	250
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients et pour la fourniture de certificats d'économie d'énergie	110	88
Total	360	338

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la direction.

Note 13. Événements postérieurs à la clôture**Pandémie**

La pandémie de Covid-19 qui sévit depuis le début de l'année 2020 demeure en 2021 un facteur d'incertitude important. Le groupe Esso S.A.F. continuera d'adapter la marche de ses unités en fonction de l'évolution de la demande ou de potentielles contraintes d'approvisionnement, de production ou de stockage.

Note 14. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux et consolidés de la société Esso S.A.F. s'est élevé à 374 060 euros au titre de l'année 2020 dont 22 900 euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux des filiales intégrées globalement s'est élevé à 46 050 euros au titre de l'année 2020 dont 7 650 euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires de la société Esso S.A.F.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Esso S.A.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des actifs corporels

(Notes 3.1. et 3.3. de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, les actifs corporels figurant au bilan du groupe s'élèvent à 513,4 millions d'euros et comprennent des actifs amortis et non amortis.

Les immobilisations du groupe sont inscrites au bilan consolidé au prix d'acquisition, diminué des amortissements.

À chaque clôture, en présence d'indice de perte de valeur, le groupe apprécie une valeur d'utilité de ses actifs corporels et il réalise, le cas échéant, un test de dépréciation en comparant la valeur comptable et la valeur recouvrable des actifs corporels. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés.

La valeur recouvrable des actifs testés est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés sur la base de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management.

L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs testés fait appel à des estimations et à des jugements de la part de la direction du Groupe Esso. Elles intègrent notamment des projections de marges de raffinage en baisse dans un contexte de surcapacités de production pour les prochaines années résultant de la crise pandémique, et tenant compte également de la transition énergétique qui va conduire à une baisse structurelle de la consommation d'énergies fossiles. Par ailleurs, cette évaluation s'appuie sur des paramètres en matière de parité euro-dollar, de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini.

À ce titre, le Groupe Esso a comptabilisé une dépréciation des actifs corporels pour un montant de 303 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Nous considérons que l'évaluation des actifs corporels, constitue un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif des actifs corporels dans les états financiers, de la présence d'indice de perte de valeur et des estimations et jugements de la direction nécessaires en particulier dans le contexte de la crise déclenchée par la pandémie de Covid-19.

Réponses apportées lors de notre audit

Afin d'apprécier la détermination des valeurs recouvrables, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du modèle de test de dépréciation utilisé ainsi que du processus mis en place par la direction pour la réalisation des tests des deux raffineries ;
- S'assurer de l'intégrité du modèle de test de dépréciation utilisé et analyser la pertinence des modifications apportées, le cas échéant, par rapport au modèle de l'année précédente ;
- Réaliser avec la direction des entretiens pour identifier les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans le modèle de test de dépréciation et obtenir des explications les supportant ;
- Corroborer les données clés du modèle de test de dépréciation avec des éléments sources internes ;
- Analyser les méthodologies de détermination ou la documentation supportant les paramètres utilisés – parité euro-dollar, taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données ;
- Analyser les facteurs expliquant l'évolution des valeurs recouvrables entre 2019 et 2020 et obtenir des explications de la direction ;
- Examiner le caractère approprié des informations qui sont présentées dans l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons notamment apprécié la cohérence des sensibilités présentées dans les comptes consolidés au regard du contexte de crise décrit ci-dessus, ainsi que la cohérence du scénario de reprise graduelle au regard des anticipations de marché. Nous avons de plus vérifié l'exactitude arithmétique de celles-ci ;
- Prendre connaissance et vérifier les analyses de sensibilité effectuées.

Évaluation des impôts différés actifs

(Note 5.2. de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, les déficits fiscaux totaux du groupe d'intégration fiscal s'élèvent à 1 115 millions d'euros. Les déficits fiscaux donnant lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôt différés inscrits au bilan consolidé s'élèvent à 368 millions d'euros, soit 95 millions d'euros d'actifs d'impôts différés au taux de 25,83 % applicable à partir de 2022.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables ne sont comptabilisés que s'il est probable que le groupe disposera dans le futur de bénéfices imposables suffisants pour consommer ses pertes fiscales reportables. La base taxable du groupe d'intégration fiscale résulte, entre autres, de l'effet prix sur stock qui dépend du cours du baril de Brent et de la parité euro/dollars qui sont des données exogènes.

Comme indiqué dans la note 5.2. des annexes aux comptes consolidés, la capacité du groupe à recouvrer ses actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables est appréciée par le groupe à la clôture de chaque exercice en tenant compte des prévisions de résultats fiscaux futurs sur une durée de 10 ans. Ces prévisions de résultats taxables s'appuient principalement sur celles également utilisées pour la réalisation du test de dépréciation des actifs corporels.

Nous avons considéré le caractère recouvrable des actifs

d'impôts différés relatifs aux déficits reportables comme un point clé de notre audit en raison de l'importance des jugements de la direction pour la comptabilisation de ces actifs et du caractère significatif de leur montant.

Réponses apportées lors de notre audit

Notre approche d'audit a consisté à apprécier la probabilité que la société puisse utiliser dans le futur ses déficits fiscaux reportables générés à ce jour, notamment au regard de la capacité du groupe d'intégration fiscale à dégager des profits taxables futurs permettant l'utilisation des pertes fiscales reportables existantes.

Pour l'appréciation des montants de profits taxables futurs, nous avons :

- pris connaissance de la procédure de reconnaissance des impôts différés actifs ;
- vérifié que les hypothèses et estimations utilisées pour justifier les impôts différés actifs sont cohérentes avec celles utilisées pour le test de dépréciation des actifs corporels ;
- considéré l'impact du plafonnement de l'utilisation des déficits fiscaux.

Existence et évaluation des stocks de produits pétroliers

(Note 2.2. de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s'élèvent à 967 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2020. Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés sous douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage et dans des lieux de stockages opérés par Esso ou par des tiers. Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport.

Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Nous avons considéré l'existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l'audit du fait du caractère significatif de leur montant dans les comptes consolidés et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

(i) Concernant l'existence des stocks de produits pétroliers : Le groupe a mis en place un système d'inventaire permanent pour le suivi de ces stocks. Après prise de connaissance, afin d'évaluer ce système :

- Nous avons analysé les procédures d'inventaire physique, réalisé des entretiens avec les opérationnels et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d'anomalies significatives ;

- Nous avons assisté à plusieurs inventaires physiques réalisés par la société dans les deux raffineries du groupe ainsi que pour un dépôt opéré par un tiers, ceci afin de tester l'efficacité des procédures d'inventaires physiques;
- Nous avons rapproché les résultats des inventaires physiques ci-dessus avec les données de l'inventaire permanent.

(ii) Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers :

- Pour les stocks de pétrole brut et produits pétroliers achetés, nous avons pris connaissance du processus d'achat, depuis la commande, jusqu'à la réception des produits et l'enregistrement comptable des achats. Nous avons procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode FIFO (*First In, First Out*);
- Pour les stocks de produits issus du raffinage, nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation, procédé à des tests et nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Déclaration de performance extra-financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Esso S.A.F. par votre assemblée générale du 12 juin 2001 pour le cabinet Grant Thornton et du 14 juin 2007 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Grant Thornton était dans la 20^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 14^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2021

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Alexandre MIKHAIL
Associé

MAZARS
Jean-Louis SIMON
Associé

Comptes annuels de la société

Esso S.A.F.

120 Bilan au 31 décembre 2020

122 Compte de résultat de l'exercice 2020

123 Tableau de financement de l'exercice 2020

124 Annexe au bilan et au compte de résultat

Bilan au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)

Actif		2020		2019	
		Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	46 870	36 851	10 019	8 520
	Fonds commercial	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	39		39	800
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	9 646	649	8 997	9 260
	Constructions	26 880	18 870	8 010	9 078
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	52 918	28 794	24 124	22 963
	Autres immobilisations corporelles	22 221	11 277	10 944	6 041
	Immobilisations corporelles en cours	1 076		1 076	7 852
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières				
	Participations	176 282	131 219	45 063	175 064
	Créances rattachées aux participations	-		-	-
	Prêts	-		-	-
	Autres immobilisations financières	-		-	-
	Total I	335 932	227 660	108 272	239 578
Actif circulant	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements	500 955	112	500 843	665 344
	En-cours de production - produits finis	466 593		466 593	589 647
	Créances				
	Créances clients et comptes rattachés	515 119	89	515 030	530 345
	Autres	88 486		88 486	658 917
	Disponibilités	303		303	-
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance	3 675		3 675	4 548
	Total II	1 575 131	201	1 574 930	2 448 801
	Charges à répartir				
	Primes remboursement des obligations				
	Écart de conversion actif	1 112		1 112	-
Total général		1 912 175	227 861	1 684 314	2 688 379

(en milliers d'euros)

Passif		2020	2019
Capitaux propres	Capital Social entièrement versé	98 338	98 338
	Prime d'émission et fusion	10 117	10 117
	Écart de réévaluation 1976	10 233	10 239
	Réserves		
	Réserve légale	9 834	9 834
	Réserves réglementées		
	Réserve générale	623 249	673 249
	Report à nouveau	4 128	11 640
	Résultat de l'exercice	(634 418)	(57 513)
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Amortissements dérogatoires	22 102	20 732
	Provisions fiscales sur stocks de brut	-	-
	Provisions pour hausse des prix	-	-
	Autres	195	195
	Total I	143 778	776 831
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour perte de change	-	-
	Autres	5 441	3 314
	Provisions pour charges		
	Pensions et obligations similaires	183 778	198 671
	Autres	96 345	70 862
	Total II	285 564	272 847
Dettes	Emprunts obligataires non convertibles		
	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	-	3 042
	Emprunts et dettes financières divers	127 535	18 161
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	761 991	1 140 903
	Dettes fiscales et sociales	251 315	357 019
	Autres dettes	114 069	119 257
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance	62	64
	Total III	1 254 972	1 638 446
	Écart de conversion passif	-	255
Total général		1 684 314	2 688 379

Compte de résultat de l'exercice 2020

(en milliers d'euros)

		2020	2019
Produits d'exploitation	Production vendue - produits pétroliers et services	10 092 027	14 466 531
	Montant net du chiffre d'affaires	10 092 027	14 466 531
	(dont à l'exportation = 1 654 820 milliers d'euros)		
	Production stockée/(déstockée) - produits pétroliers	(133 011)	(54 086)
	Solde net des échanges inter-confrères - produits pétroliers	2 733	12 947
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	51 514	141 542
	Autres produits	122 362	108 903
Total		10 135 625	14 675 837
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	7 276 917	11 275 731
	Variation de stocks	185 982	3 582
	Autres achats et charges externes	1 013 822	1 067 219
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 964 157	2 043 580
	Salaires et traitements	43 456	50 230
	Charges sociales	51 336	57 335
	(dont charges de retraite = 24 982 milliers d'euros)		
	Dotations aux amortissements et aux provisions :		
	– sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 585	7 812
	– sur immobilisations : dotations aux provisions	-	-
	– sur actif circulant : dotations aux provisions	112	31 550
	– pour risques et charges : dotations aux provisions	10 082	29 476
	Autres charges	145 559	162 942
Total		10 698 008	14 729 457
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(562 383)	(53 620)
Opérations faites en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers	De participations	21 688	24 346
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	89	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
Total		21 777	24 346
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions	130 000	
	Intérêts et charges assimilées	857	1 062
	Différences négatives de change		
Total		130 857	1 062
2 - RÉSULTAT FINANCIER		(109 080)	23 284
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(671 463)	(30 336)

Compte de résultat de l'exercice 2020 (suite)

(en milliers d'euros)

		2020	2019
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(671 463)	(30 336)
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	72 164	352
	Sur opérations en capital	2 758	96
	Reprises sur provisions et transferts de charges	21 913	33 578
Total		96 835	34 026
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	35 915	53 914
	Sur opérations en capital	1 081	290
	Dotations aux amortissements et provisions	39 504	15 653
Total		76 500	69 857
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		20 335	(35 831)
	Participation et intéressement	(1 009)	84
	Impôts sur les bénéfices	17 719	8 570
5 - RÉSULTAT NET		(634 418)	(57 513)

Tableau de financement de l'exercice 2020

(en milliers d'euros)

	2020	2019
Ressources		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	(486 024)	(53 774)
Produits de cessions d'immobilisations	2 724	72
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres	-	359 371
Augmentation des capitaux propres	-	-
Augmentation de l'endettement net	567 900	-
Total	84 600	305 669
Emplois		
Acquisitions d'immobilisations	5 762	15 769
Dividendes mis en paiement	-	-
Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres	78 838	-
Diminution de l'endettement net	-	289 900
Total	84 600	305 669

Annexe au bilan et au compte de résultat

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux méthodes admises en France. Les comptes ont été arrêtés suivant les dispositions du règlement de l'ANC n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatifs au Plan Comptable Général et aux règlements en vigueur ainsi qu'en fonction des normes spécifiques de la profession.

La société Esso S.A.F. est incluse dans les comptes consolidés d'un ensemble plus grand dont la tête de groupe est la société Exxon Mobil Corporation.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

1.3. Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition hors frais accessoires, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

À chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

1.4. Stocks

Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés en sous-douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par Esso S.A.F. ou par des tiers. Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode FIFO (*First In, First Out*). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks de fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire. La valeur nette de réalisation des stocks est évaluée sur la base des cours des produits considérés sur la période de réalisation.

Les opérations d'échange réalisées avec les confrères sont comptabilisées conformément au « Plan Comptable Professionnel des Industries du Raffinage et de la Distribution d'Hydrocarbures ». Le solde annuel des opérations est pris en compte dans la variation des stocks.

1.5. Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de recouvrement.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en « Écarts de conversion Actif ou Passif ».

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

1.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provision pour restructuration et de provisions pour retraite. Celles-ci comprennent :

- la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite ;
- le coût des plans de Congés de Fin de Carrière (CFC) et de restructuration mis en place par la société.

Les engagements de retraite concernant le personnel en activité ou le personnel ayant cessé son activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de CFC sont constatés dans les « Engagements hors bilan ».

Cependant à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite a été reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F.

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation de leurs différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

1.7. Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérent à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

1.8. Accord d'intéressement

Un nouvel accord sur la participation, l'intéressement et l'abondement a été signé en juillet 2020 pour une durée de trois ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., et ExxonMobil Chemical France. Concernant l'année 2019, aucun accord n'avait été signé à la suite des négociations qui avaient été menées au cours du premier semestre 2019.

1.9. Groupe d'intégration fiscale

La société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 4 sociétés (Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., Worex, et Esso France S.A.R.L.). Aux termes des conventions en vigueur, il est prévu que la société « tête de groupe » et les filiales feront en sorte que les filiales se trouvent dans une situation identique en actif, passif, en trésorerie, en charges, en produits, en risques et en prérogatives à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposables séparément.

Par ailleurs, la société « tête de groupe » Esso S.A.F. enregistre les résultats de l'intégration fiscale en constatant le gain ou la perte d'impôt provenant des filiales immédiatement en résultat. Le montant des déficits propres aux filiales utilisé par la société « tête de groupe » Esso S.A.F. dans le cadre de l'intégration fiscale est mentionné dans la note annexe aux comptes sociaux 4.18.

2. Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours

• Pandémie

À la suite des mesures de confinement de la population prises par le gouvernement français le 17 mars 2020, la baisse de la mobilité des personnes et de l'activité économique qui en a résulté en France et dans de nombreux pays, se sont traduites par un recul sans précédent de la demande en produits pétroliers. Les contractions de PIB qui ont résulté de ces mesures sur l'année 2020 ont été extrêmement fortes, atteignant 6,8 % en zone euro et même 8,3 % en France. Dans ce contexte d'effondrement de la demande, le prix du pétrole brut a chuté brutalement (passant de 67 \$/baril de Brent [\$ /bbl] à fin 2019 à 20 \$/bbl en avril) et le déséquilibre entre la demande en produits raffinés et les capacités de production en Europe s'est fortement accentué et a pesé fortement sur les marges de raffinage. Ainsi, la marge brute de raffinage sur Brent publiée par la Direction générale de l'énergie et du climat est passée de 28 €/tonne (€/t) en moyenne en 2019 à 11 €/t en moyenne en 2020 et de 34 €/t en moyenne au second semestre 2019 à 3 €/t en moyenne au second semestre 2020.

Le groupe Esso S.A.F. a déclenché ses plans de réponses dès la mise en place du premier confinement et a annoncé dès le 20 mars 2020 que les débits des unités de distillation des raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer seraient ajustés pour tenir compte de la baisse de la demande, tout en mettant en œuvre les procédures prévues afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement de ses clients. Afin de sauvegarder sa compétitivité, le groupe Esso S.A.F. a engagé un effort vigoureux de réduction de ses coûts et de rééchelonnement de ses investissements pour repousser les dépenses non essentielles. Le groupe a par ailleurs annoncé en octobre 2020 un projet de réorganisation qui anticipe une réduction d'environ 10 % des effectifs du groupe Esso S.A.F. d'ici à fin 2021 provisionné dans les comptes 2020. Ce projet a été l'objet d'une information et consultation du Comité Social et Économique Central qui s'est conclue le 8 avril 2021

et qui s'accompagne d'un accord sur un plan de sauvegarde de l'emploi.

Les dépenses exceptionnelles relatives aux dispositifs de protection des salariés (mise à disposition de masques chirurgicaux et de gel hydro-alcoolique) ont été de l'ordre de 500 milliers d'euros.

À travers ces actions, le groupe a ainsi pu démontrer sa capacité à opérer en mode contraint et à poursuivre ses activités durant cette période de crise : les activités non essentielles sur site, dans les raffineries et au siège social, ont pu être poursuivies en télétravail en s'appuyant sur la flexibilité et la robustesse des systèmes informatiques et de communication du groupe, permettant ainsi de ne pas faire appel au dispositif d'activité partielle mis en place par le gouvernement autre que de façon non-significative pour traiter des situations individuelles. Le groupe, s'appuyant sur la flexibilité des lignes de financement à sa disposition, n'a pas eu recours au dispositif de prêt garanti par l'État.

▪ Baisse du prix du pétrole brut et effets stocks

Les variations de prix du pétrole brut et des produits pétroliers ont un impact sur les résultats et sur la structure du bilan de la société Esso S.A.F. par la variation qui résulte de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Esso S.A.F. calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2020, les effets stocks sont fortement négatifs à 292 millions d'euros contre des effets stocks positifs de 147 millions d'euros en 2019. Ces effets stocks ont un impact significatif sur le résultat courant au 31 décembre 2020.

Par rapport à la valeur de ses stocks, Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente afin de pouvoir faire face aux fluctuations de la valeur de ses inventaires, mettant en réserve depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix. Le montant de la réserve ainsi constituée est de 240 millions d'euros au 31 décembre 2020 mais ne couvre toutefois pas la totalité de la perte sur stocks constatée au 31 décembre 2020.

▪ Dépréciation des titres de participation de la société Esso Raffinage

Le test de dépréciation des titres de participation d'ERSAS (Esso Raffinage S.A.S.) réalisé au 31 décembre 2020, a conduit à une provision pour dépréciation de la valeur des titres ERSAS de 130 000 milliers d'euros pour une valeur des titres de participation de 141 214 milliers d'euros.

▪ Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre a été approuvé en juin 2017 pour un impact financier estimé à environ 1 million d'euros et provisionné en totalité.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016 et finalement approuvé le 30 mars 2018. Une convention de financement tripartite est en cours de signature. La provision constituée en 2018 pour un montant de 1 million d'euros complétée par un passif éventuel a été maintenue au 31 décembre 2020.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne et celui de Lyon Port-Herriot dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône (SPR) ont été réunis dans un seul PPRT qui a été approuvé le 19 octobre 2016. Ce PPRT est sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a été approuvé le 20 juillet 2016 sans impact matériel pour la société Esso S.A.F.

▪ Passifs éventuels

La société Esso S.A.F. est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2020 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 39 millions d'euros dont une estimation d'environ 3 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours de mise en place. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

3. Événements postérieurs à la clôture

▪ Pandémie de Covid-19

La pandémie de Covid-19 qui sévit depuis le début de l'année 2020 demeure en 2021 un facteur d'incertitude important. Esso S.A.F. continuera en conséquence d'adapter la marche de ses unités en fonction de l'évolution de la demande ou de potentielles contraintes d'approvisionnement, de production ou de stockage.

Aucun autre événement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

4. Notes sur le bilan et le compte de résultat

4.1. État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)

2020	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	45 098	1 618	778	(624)	46 870
Immobilisations incorporelles en cours	800	14	(775)		39
Total I	45 898	1 632	3	(624)	46 909
Immobilisations corporelles					
Terrains	9 892			(246)	9 646
Constructions	34 059	33	138	(7 350)	26 880
Installations techniques, matériels et outillages industriels	57 017	1 564	1 606	(7 269)	52 918
Autres immobilisations corporelles	18 011	1 531	6 031	(3 352)	22 221
En-cours et autres	7 852	1 002	(7 778)		1 076
Total II	126 831	4 130	(3)	(18 217)	112 741
Immobilisations financières					
Participations	176 282			-	176 282
Créances rattachées à des participations	-			-	-
Prêts	-			-	-
Autres immobilisations financières	-			-	-
Total III	176 282	0	0	0	176 282
Total général	349 011	5 762	0	(18 841)	335 932

4.2. Variation des amortissements

(en milliers d'euros)

2020	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	35 980	895	(24)	36 851
Immobilisations corporelles	71 636	5 690	(17 736)	59 590
Immobilisations financières				
Total	107 616	6 585	(17 760)	96 441

4.3. Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)

2020	Coût d'entrée	Additions	Dotations aux amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette
Autres immobilisations corporelles *	45 487		4 014	43 814	1 673
Total général	45 487	0	4 014	43 814	1 673

* contrat d'affrètement long terme du pétrolier « SAMCO RAVEN » remplacé en 2012 par le pétrolier « SAMCO CHINA » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC) avec un coût additionnel de 7,7 M€. Le contrat d'affrètement à temps de navire a conservé sa durée de 12 ans et 2 mois et est assimilable à un contrat de crédit-bail. Par avenant en date du 7 novembre 2016, le nom du VLCC a été modifié de « SAMCO CHINA » à « DHT CHINA ».

4.4. Réévaluation

La réserve de réévaluation de 10,2 millions d'euros figurant au bilan représente le montant de la réévaluation légale 1976 sur les participations (4,6 millions d'euros) et les terrains (5,6 millions d'euros).

(en milliers d'euros)

Variation de l'écart de réévaluation	Solde en début d'exercice	Variation d'exercice	Solde en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	5 641	(6)	5 635
Immobilisations financières	4 598	-	4 598
Total	10 239	(6)	10 233

4.5. Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital social	Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
A/Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Esso S.A.F.									
1 - Filiales (+ de 50 % du capital détenu par Esso S.A.F.)									
- Worex	1 797	5 068	12 458	1 127 213	99,99	9 297		18 673	7 329
- Esso Raffinage S.A.S.	34 466	511 202	(160 123)	720 172	100,00	11 214	12 683	20 500	0
- Société des Stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	1 372	9 441	180	4 142	50,01	1 372			0
2 - Participations (10 à 50 % du capital)									
- Raffinerie du Midi (RM)	3 432	13 597*	5 231*	18 229*	33,33	2 790			1 600
- Société des TRANsports pétroliers par PipeLines (TRAPIL)	13 241	31 782*	24 176*	182 601*	17,23	8 760			7 268
- Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	167	16 417*	1 531*	10 868*	34,00	2 592			521
- SOciété de GEstion des Produits Pétroliers (SOGEP)	12 443	5 692*	136*	6 077*	37,00	4 978			0
B/Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
1 - Filiales françaises						40			0
2 - Participations dans des sociétés françaises						4 019	830	14 653	4 970

* Chiffres de 2019.

4.6. Détail des stocks

(en milliers d'euros)

Stocks	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Pétrole brut	500 457	(112)	500 345
Produits intermédiaires et finis	466 593		466 593
Autres	498		498
Total	967 548	(112)	967 436

4.7. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	108 455			108 455
Écart de réévaluation 1976	10 240		(6)	10 234
Réserve légale	9 834			9 834
Réserve facultative fluctuation des cours	240 000			240 000
Autres réserves facultatives	433 249		(50 000)	383 249
Report à nouveau	11 640		(7 513)	4 127
Résultat 2019	(57 513)	57 513		
Résultat 2020			(634 418)	(634 418)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
- pour investissement		-		-
- pour hausse des prix		-		-
- pour dépréciation fiscale des stocks		-		-
- pour plus-values réinvesties	195			195
- pour amortissements dérogatoires	20 731	2 595	(1 224)	22 102
Total	776 831	60 108	(693 161)	143 778

Notes :

- Le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros.

- Exxon Mobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89 % du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés.

(en millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	2020	2019	2018	2017	2016
Montant de la réserve début de période		240	270	200	-
Affectation à la réserve	-	-	-	70	200
Prélèvement sur la réserve	-	-	(30)	-	(30)
Montant de la réserve fin de période	240	240	270	200	0

4.8. Variation des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice (Provision non utilisée)	Montants fin d'exercice
Provisions pour retraite et obligations similaires**	198 671	8 970	(23 863)	0	183 778
Autres provisions					
Pour perte de change	0	1 112	0	-	1 112
Pour risques exceptionnels	3 316	1 493	(178)	(300)	4 330
Pour charges exceptionnelles***	70 860	35 417	(9 933)	-	96 344
Total	272 847	46 992	(33 974)	(300)	285 564

* Cette ligne comprend une provision retraite reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F. à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003 ainsi qu'une provision correspondant à la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.

** En matière de pensions et obligations similaires, confère les engagements hors bilan dans la présente annexe.

Au 31 décembre 2020, la société a préfinancé une partie de ses engagements de retraite.

La société a décidé en 2019 de sécuriser 10 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes à prestations définies L137-11 par un préfinancement auprès d'ExxonMobil OFP (Organisme de Fonds de Pension) et a versé en 2019 un montant de 45,5 millions d'euros. Le montant sécurisé a été porté à 20 % des droits à la retraite liquidés en 2020 avec un versement de 28,4 millions d'euros conformément au calendrier défini par l'ordonnance du 9 juillet 2015, qui fait obligation aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies L137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

*** Les charges exceptionnelles comprennent des coûts des restructurations ainsi que des provisions pour remises en état de sites industriels inactifs.

4.9. Variation des autres dépréciations

(en milliers d'euros)

Catégories des dépréciations	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	598	-	(598)	0
Sur immobilisations corporelles	0	-	-	0
Sur immobilisations financières*	1 218	130 000	-	131 218
Sur actif circulant**	31 661	112	(31 572)	201
Total	33 478	130 112	(32 170)	131 420

* Le test de dépréciation des titres de participation d'ERSAS (Esso Raffinage S.A.S.) réalisé au 31 décembre 2020, qui consiste à comparer la valeur d'utilité des titres à la valeur comptable a conduit à une dotation pour dépréciation de 130 000 milliers d'euros.

Cette valeur d'utilité issue du test de dépréciation effectué dans le cadre de l'IAS 36.12 des comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. établis selon les normes IFRS, a été déterminée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés à partir de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation des raffineries d'Esso Raffinage et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management. Ces hypothèses intègrent notamment :

- des projections de marges de raffinage en baisse dans un contexte de surcapacités de production pour les prochaines années résultant de la crise pandémique, intégrant également l'impact de l'érosion lente mais structurelle des marchés de produits pétroliers dans le cadre de la transition énergétique qui va conduire à une baisse de la consommation d'énergies fossiles;

- des prix du pétrole brut à 55 \$/baril à moyen terme puis une remontée de ces prix à un niveau de 60 \$/baril à plus long terme;

- une conversion en euros des flux de trésorerie futurs après impôts établis en dollar à 1,15 \$/€ et actualisés à un taux de 7 % correspondant au coût moyen pondéré du capital d'Esso S.A.F.;

- le taux de croissance à l'infini retenu pour la valeur terminale du flux de trésorerie est de 0 %.

Sur ces bases, une dotation pour dépréciation de 130 000 milliers d'euros a été comptabilisée, les titres étant inscrits au bilan d'Esso S.A.F. pour un montant brut de 141 214 milliers d'euros, ramenant ainsi la valeur nette des titres à 11 214 milliers d'euros.

** Au 31 décembre 2020, une dépréciation d'un montant de 112 milliers d'euros a été comptabilisée pour tenir compte de la valeur de réalisation des stocks des mois de janvier et février 2021. La dépréciation constatée en 2019 pour le montant de 31 550 milliers d'euros a été reprise.

4.10. État des échéances des créances et des dettes

(en milliers d'euros)

Créances	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à un an au plus	Montant de liquidité de l'actif à plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	515 030	515 030	
Autres créances	88 486	88 486	
Sous-total	603 516	603 516	0
Charges constatées d'avance	3 675	3 675	
Total général	607 191	607 191	0

Dettes : la totalité des dettes est à moins d'un an.

4.11. État des produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

Charges à payer	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Factures non parvenues	67 019	247 083
Dettes fiscales et sociales	11 914	13 717
Impôts sur les sociétés à payer	0	0
Avoirs à établir	4 573	2 618
Autres charges à payer	138 691	151 638
Total	222 197	415 056

4.12. Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Factures à établir	40 922	31 385
Avoirs à recevoir	12 121	7 571
Impôts sur les sociétés à recevoir	2 536	12 241
Autres produits à recevoir	26 671	10 031
Total	82 250	61 228

Le poste « charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers et des ristournes payées d'avance. Le poste « produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

4.13. Informations sur les entreprises liées

(en milliers d'euros)

Postes concernés	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
À l'actif			
Participations	21 924	23 139	
Créances rattachées à des participations	-	-	
Créances clients et comptes rattachés	204 371	93 671	
Autres créances	13 520	830	
Au passif			
Emprunts et dettes financières diverses	127 323	109 873	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	667 610	40 098	
Au résultat			
Charges financières	843	-	
Produits financiers	-	-	

4.14. Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

	2020		2019	
	Quantité milliers m ³	Valeur millions d'euros	Quantité milliers m ³	Valeur millions d'euros
Carburants Aviation	977	307	1 674	783
Supercarburants Automobile	4 404	1 243	5 056	2 190
Gazole et Fioul domestique	10 182	3 670	11 381	6 038
Fiouls lourds	991	261	838	321
Gaz de Pétrole Liquéfié	620	96	704	141
Produits semi-finis et autres produits	4 344	946	4 578	1 470
Ventes de carburants et combustibles	21 518	6 523	24 231	10 943
Ventes de lubrifiants et spécialités	1 442	831	1 452	955
Total ventes de produits raffinés hors taxes	22 960	7 354	25 683	11 898
Ventes de pétrole brut	2 560	658	1 142	400
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	25 520	8 012	26 825	12 298
dont volumes ventes activités Distribution sur marché intérieur (ventes en France hors ventes directes raffinage)	14 053	4 961	16 195	8 282
Ventes de produits pétroliers hors taxes		8 012		12 298
Ventes de services hors taxes		128		137
Sous-total		8 140		12 435
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 952		2 032
Chiffre d'affaires*		10 092		14 467
Répartition géographique du chiffre d'affaires				
- France		8 437		11 570
- Export		1 655		2 897
Total		10 092		14 467

* Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

4.15. Résultat financier

Le résultat financier pour l'année 2020 est une perte de 109,1 millions d'euros et comprend des dividendes reçus pour 21,7 millions d'euros. Il comprend également la dotation pour dépréciation des titres de la société Esso Raffinage S.A.S. pour 130 millions d'euros, dont le détail est fourni en note 4.9. Variation des autres dépréciations. Les charges et produits financiers avec les entreprises liées sont les suivants :

(en milliers d'euros)

Éléments concernant les entreprises liées et les participations	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
Charges financières		
Intérêts payés	843	-
Produits financiers		
Intérêts reçus	-	78
Dividendes reçus	-	21 688

4.16. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un profit de 20,3 millions d'euros et comprend les éléments suivants :

(en milliers d'euros)

Résultat exceptionnel	Exercice 2020
Cessions d'actifs immobilisés	1 080
Coûts de restructuration	(29 175)
Dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs	(5 000)
Autres charges et produits exceptionnels	(19 064)
Rétrocession par Esso Raffinage d'amortissements dérogatoires	72 164
Dotation & reprise aux provisions réglementées (y compris amortissements dérogatoires)	330
Total résultat exceptionnel	20 335

C. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt de la société Esso S.A.F.

(en milliers d'euros)

Variation des impôts différés ou latents	Montant en début d'exercice actif/(passif)	Montant en fin d'exercice actif/(passif)	Variation sur l'exercice (accroissement)/allègement
Provisions réglementées			
Plus values réinvesties	(67)	(50)	17
Provisions pour hausse des prix	0	0	0
Amortissements dérogatoires	(7 138)	(5 709)	1 429
Autres	0	0	0
Total provisions réglementées	(7 205)	(5 759)	1 446
Charges non déductibles temporairement			
Dettes sociales provisionnées	71 728	57 291	(14 437)
Autres	8 681	910	(7 771)
Total charges non déductibles temporairement	80 409	58 201	(22 208)
Déficits reportables	215 769	288 048	72 279
Total	288 973	340 490	51 517

4.17. Effets stocks

La société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à la clôture à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks de fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

En 2020, la variation des stocks calculés en FIFO (*First In, First Out*) tient compte d'effets stocks négatifs évalués à 292 millions d'euros (contre 147 millions d'euros d'effets stocks positifs en 2019).

4.18. Commentaires sur la situation fiscale

A. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

Exercice 2020	Avant impôt	Impôt sur les sociétés	Après impôt
Résultat courant	(671 463)	17 719	(653 744)
Résultat exceptionnel (et participation, intéressement)	19 326	0	19 326
Résultat comptable	(652 137)	17 719	(634 418)

B. Détail de la charge ou produit d'impôt de l'exercice

(en milliers d'euros)

Exercice 2020	(charge)/produit
Charge d'impôt au titre du groupe fiscal	0
Profit d'intégration fiscale provenant des filiales	17 003
Ajustement impôt de l'exercice antérieur	716
Total (charge)/produit d'impôt de l'exercice	17 719

Les impôts différés sont calculés au taux de 25,83 %.

Compte tenu de la perte fiscale de l'exercice 2020 qui s'élève à 488 millions d'euros, la situation fiscale du groupe intégré fait apparaître un déficit reportable qui s'établit à 1116 millions d'euros à fin décembre 2020. Le crédit d'impôt différé correspondant ressort à 288 millions d'euros. À noter que conformément aux règles fiscales en vigueur, l'imputation des déficits sur les profits futurs est limitée pour chaque année à 1 million d'euros majoré de 50 % du résultat fiscal de l'année au-delà de ce seuil.

Au 31 décembre 2020, le déficit cumulé des filiales utilisé par Esso S.A.F. en tant que société tête du groupe fiscal intégré s'établit à 242 milliers d'euros.

4.19. Rémunérations allouées aux dirigeants

Compte tenu de l'organisation d'Esso S.A.F., l'information ci-après concerne les membres du conseil d'administration, faisant partie du personnel salarié, ou recevant des jetons de présence.

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2020 s'élève à 230 milliers d'euros (231 milliers d'euros en 2019). Au 31 décembre 2020, l'engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 2 213 milliers d'euros (2 087 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

4.20. Engagements hors bilan

Engagements donnés

(en milliers d'euros)

Engagements donnés	2020	2019
Engagements pour retraite du personnel*	427 569	463 280
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de crédits de droits et des licences de raffinage et de distribution	39 173	39 173
Contrat Air Liquide**	76 129	87 256
Engagements d'achats d'immobilisations***	1 103	2 161
Engagements locations diverses****	192	4 928
Autres engagements donnés*****	65 544	211 243
Total	609 710	808 041

* Estimation sur une base actualisée au taux de 0,40 % des charges potentielles futures envers :

• les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière.

• le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2020 s'établit à 31 millions d'euros.

La société Esso S.A.F. a décidé en 2019 de sécuriser 10 % des droits à la retraite liquidés par externalisation auprès d'ExxonMobil OFP (Organisme de Fonds de Pension) et a versé en 2019 un montant total de 45,5 millions d'euros.

Le montant sécurisé a été porté à 20 % des droits à la retraite liquidés en 2020 avec un versement de 28,4 millions d'euros.

** Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote)

pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

*** Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

**** Ce montant comprend l'engagement pris pour les locations de moyens logistiques utilisés pour la distribution des produits pétroliers sur le territoire français ainsi que pour les locations de véhicules incluant ceux utilisés dans les deux raffineries.

***** Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l'engagement implicite d'Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC et le bail du siège social Immeuble Spring situé à Nanterre.

Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)

Engagements de crédit-bail	Redevances payées*		Redevances restant à payer*	
	de l'exercice	cumulées jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Autres immobilisations corporelles	6 418	68 758	2 458	-
Total	6 418	68 758	2 458	-

* Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

Les engagements de crédit-bail concernent le pétrolier « DHT CHINA » de type « Very Large Crude Carrier » pris en affrètement long terme le 17 avril 2009. Si ce bien avait été acquis par la société, la dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2020 aurait été de 4 014 milliers d'euros et le montant des amortissements constatés aux cours des exercices précédents aurait été de 39 799 milliers d'euros.

Engagements reçus

(en milliers d'euros)

Engagements reçus	2020	2019
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding	250 239	250 239
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients et pour la fourniture de certificats d'économie d'énergie	90 997	68 174
Total	341 236	318 413

4.21. Effectif

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	2020	2019	2020	2019
Cadres	236	237	21	21
Agents de maîtrise, employés et techniciens	68	70	9	9
Ouvriers	4	7	3	5
Total	308	314	33	35

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif détaché par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'assemblée générale de la société Esso S.A.F.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Esso S.A.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Existence et évaluation des stocks de produits pétroliers

(Notes 1.4. et 4.6. de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s'élèvent à 968 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2020. Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés sous douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage et dans des lieux de stockages opérés par Esso ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode FIFO (*First In, First Out*). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport.

Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Nous avons considéré l'existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l'audit du fait du caractère significatif de leur montant dans les comptes annuels et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

(i) Concernant l'existence des stocks de produits pétroliers : Le groupe a mis en place un système d'inventaire permanent pour le suivi de ces stocks. Après prise de connaissance, afin d'évaluer ce système :

- Nous avons analysé les procédures d'inventaire physique, réalisé des entretiens avec les opérationnels et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d'anomalies significatives ;
- Nous avons assisté à plusieurs inventaires physiques réalisés par la société dans les deux raffineries du groupe ainsi que pour un dépôt opéré par un tiers, ceci afin de tester l'efficacité des procédures d'inventaires physiques ;
- Nous avons rapproché les résultats des inventaires physiques ci-dessus avec les données de l'inventaire permanent.

- (ii) Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers :
- Pour les stocks de pétrole brut et produits pétroliers achetés, nous avons pris connaissance du processus d'achat, depuis la commande, jusqu'à la réception des produits et l'enregistrement comptable des achats. Nous avons procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode FIFO (*First In, First Out*);
 - Pour les stocks de produits issus du raffinage, nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation, procédé à des tests et nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Évaluation des titres de participation

(Notes 1.3., 4.5. et 4.9. de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 45 millions d'euros. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées. L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction, nous avons ainsi considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Pour les évaluations reposant sur des quotes-parts de situation nette réévaluées des engagements de retraite, vérifier que les informations comptables concordent avec les comptes des entités et les engagements hors bilan intégrés dans la valorisation ;
- Pour les évaluations reposant sur des données de marché observées, corroborer les données avec des éléments sources externes ;
- Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la direction ;
 - S'assurer de l'intégrité du modèle utilisé ;
 - Réaliser avec la direction des entretiens pour identifier les principales estimations, jugements et hypothèses utilisées dans le modèle et obtenir des explications les supportant ;
 - Corroborer les données clés du modèle avec des éléments sources internes ;
 - Analyser les méthodologies de détermination ou la documentation supportant les paramètres utilisés – taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. *Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes et avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Esso S.A.F. par votre assemblée générale du 12 juin 2001 pour le cabinet Grant Thornton et du 14 juin 2007 pour le cabinet Mazars. Au 31 décembre 2020, le cabinet Grant Thornton était dans la 20^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 14^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2021

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON
Alexandre MIKHAIL
Associé

MAZARS
Jean-Louis SIMON
Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société Esso S.A.F.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avenant à la convention de services entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Entité cocontractante et personne concernée : ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %), représentée par Philippe Ducom, administrateur d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BV et administrateur d'Esso S.A.F..
Nature, objet et modalités : une convention de services a été signée entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd. Il s'agit d'un contrat d'agent commercial dont les droits ont été transférés à la société ExxonMobil Petroleum Chemical en 2006 et pour lequel ExxonMobil Aviation International Ltd perçoit des redevances. La redevance est révisable tous les ans basée sur

les coûts réels d'EMA augmentés d'un mark-up de 10 % avec actualisation du facteur de risque crédit. Il s'agit d'une facturation mensuelle et d'une redevance prévisionnelle coûts/volumes ajustée au quatrième trimestre de chaque année. Le conseil d'administration du 17 juin 2020 a autorisé la conclusion d'un avenant à cette convention portant sur la révision annuelle de la redevance. Le montant net des prestations facturées, au titre de cette convention, par ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. s'est élevé à 1 654 885 euros, au titre de l'exercice 2020.

Convention de sous-location « SPRING » entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France

Entité cocontractante et personne concernée : ExxonMobil Chemical France, représentée par Antoine du Guerny, président d'ExxonMobil Chemical France et président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F..
Nature, objet et modalités : le conseil d'administration du 9 septembre 2020 a autorisé la convention qui a pour objet la sous-location, par Esso S.A.F., à ExxonMobil Chemical France de 33 postes de travail (environ 501 m²) et de 22 emplacements de stationnement au sein du nouveau siège social pris en location par Esso S.A.F. à Nanterre. La convention n'ayant pas encore été signée, aucune prestation n'a été facturée au titre de cette convention par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France au cours de l'exercice 2020.

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avenant à la convention de services entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Entité cocontractante et personne concernée : ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %), représentée par Philippe Ducom, administrateur d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BV et administrateur d'Esso S.A.F..

Nature, objet et modalités : une convention de services a été signée entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd. Il s'agit d'un contrat d'agent commercial dont les droits ont été transférés à la société ExxonMobil Petroleum Chemical en 2006 et pour lequel ExxonMobil Aviation International Ltd perçoit des redevances. La redevance est révisable tous les ans basée sur les coûts réels d'EMA augmentés d'un mark-up de 10 % avec actualisation du facteur de risque crédit. Il s'agit d'une facturation mensuelle et d'une redevance prévisionnelle coûts/volumes ajustée au quatrième trimestre de chaque année. Le conseil d'administration du 24 mars 2021 a autorisé la conclusion d'un avenant à cette convention portant sur la révision annuelle de la redevance.

Conventions des exercices antérieurs non soumises à l'approbation d'une précédente assemblée générale

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et qui n'ont pas été soumises à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Conclusion d'un avenant à la convention de services entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %, administrateur commun : Philippe Ducom)

Une convention de services a été signée entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd. Il s'agit d'un contrat d'agent commercial dont les droits ont été transférés à la société ExxonMobil Petroleum Chemical en 2006 et pour lequel ExxonMobil Aviation International Ltd perçoit des redevances. Le conseil d'administration du 20 mars 2019 a autorisé la conclusion d'un avenant à cette convention portant sur la révision annuelle de la redevance. Le montant net des prestations facturées, au titre de cette convention, par ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. s'est élevé à 1 294 090 euros au titre de l'exercice 2019.

Conclusion d'un avenant à la convention Master Service Agreement « Raffinage Distribution » entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %, administrateur commun : Philippe Ducom)

Entité cocontractante et personne concernée : ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %), représentée par Philippe Ducom, administrateur d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BV et administrateur d'Esso S.A.F.

Nature, objet et modalités : une convention prévoyant la fourniture de prestations de services de conseil et de support fonctionnel, de support technique et administratif pour les activités raffinage et distribution a été conclue entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA. Le conseil d'administration du 20 mars 2019 a autorisé la conclusion d'un avenant à cette convention modifiant la base de facturation des services rendus par les lignes Fuels et Lubrifiants (remplacement de toutes les clés d'allocation précédentes par une clé unique composite basée sur les volumes de vente, les dépenses courantes et les dépenses d'investissement de chaque affilié.). Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 70 720 224 euros au titre de l'exercice 2019. Celles facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 33 026 527 euros au titre de l'exercice 2019. Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 63 560 360 euros au titre de l'exercice 2020. Celles facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 22 421 850 euros au titre de l'exercice 2020.

Conclusion d'un avenant à la convention Master Business Support Agreement « Raffinage Distribution » entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %, administrateur commun : Philippe Ducom)

Lors de sa réunion du 17 mars 2020, votre conseil d'administration a décidé de procéder au déclassement de cette convention et de son avenant, estimant que ceux-ci portent sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales (article L.225-39 du Code de commerce).

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé
En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Accord de participation d'Esso S.A.F. au programme d'incentive d'Exxon Mobil Corporation (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Entité cocontractante : Exxon Mobil Corporation, actionnaire indirect à plus de 10 %.

Nature, objet et modalités : une convention de participation à l'attribution de bonus sous diverses formes a été établie avec la société Exxon Mobil Corporation. La société Esso S.A.F., en tant qu'employeur des personnes concernées, a acquitté les charges sociales correspondantes. Au titre de l'exercice 2020, le montant des charges sociales payées par Esso S.A.F. sur bonus/dividendes s'est élevé à 647 446 euros.

Contrat d'approvisionnement « Asphalt Inter affiliate Supply Agreement » entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Entité cocontractante et personne concernée : ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA, actionnaire indirect à plus de 10 %, représentée par Philippe Ducom, administrateur d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BV et administrateur d'Esso S.A.F.

Nature, objet et modalités : il s'agit d'un contrat d'approvisionnement réciproque en bitumes entre les sociétés Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical. Les ventes facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à zéro euro au titre de l'exercice 2020. Les ventes facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 50 610 580 euros au titre de l'exercice 2020.

Convention de sous location « Tour Manhattan » et son avenant conclus entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France

Entité cocontractante et personne concernée : ExxonMobil Chemical France, représentée par Antoine du Guerny, président d'ExxonMobil Chemical France et président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F.

Nature, objet et modalités : cette convention concerne la sous-location des locaux sis Tour Manhattan à La Défense entre les sociétés Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France. Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 21 mars 2018 afin de réactualiser le pourcentage d'occupation dans le cadre de la restitution de locaux. Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 55 035 euros au titre de l'exercice 2020. Par ailleurs, cette convention de sous-location a pris fin le 31 mars 2020 à la suite du changement de locaux de la société Esso S.A.F.

Convention de sous-location et son avenant entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France

Entité cocontractante et personne concernée : ExxonMobil Chemical France, représentée par Antoine du Guerny, président d'ExxonMobil Chemical France et président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F.

Nature, objet et modalités : cette convention concerne la sous-location de places de stationnement et de location d'aménagements et de mobilier entre ExxonMobil Chemical France et Esso S.A.F.. Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 21 mars 2018 afin de réactualiser le pourcentage d'occupation dans le cadre de la restitution de locaux. Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 32 066 euros au titre de l'exercice 2020. Par ailleurs, cette convention a été résiliée unilatéralement par Esso S.A.F. le 31 mars 2020 à la suite du changement de locaux de la société.

Convention de services « Tour Manhattan » et son avenant entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France

Entité cocontractante et personne concernée : ExxonMobil Chemical France, représentée par Antoine du Guerny, président d'ExxonMobil Chemical France et président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F.

Nature, objet et modalités : il s'agit d'un contrat de fournitures de prestations de services généraux, sous-traitants, missions techniques et d'assistance dans les locaux sis Tour Manhattan à La Défense. Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 21 mars 2018 afin d'ajouter une rémunération additionnelle relative à la quote-part des coûts des services généraux des fonctions support. Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 591 723 euros au titre de l'exercice 2020. Par ailleurs, cette convention a été résiliée unilatéralement par Esso S.A.F. le 31 mars 2020 à la suite du changement de locaux de la société.

Convention d'entraide PJG – NDG entre Esso S.A.F., Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France

Entité cocontractante et personne concernée : ExxonMobil Chemical France, représentée par Antoine du Guerny, président d'ExxonMobil Chemical France et président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F.

Nature, objet et modalités : cette convention a pour objet la fourniture de services d'entraide réciproque pour l'exploitation du site de Port Jérôme Gravenchon. Elle a été mise à jour par avenant. Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 4 478 619 euros au titre de l'exercice 2020. Celles facturées par ExxonMobil Chemical France à Esso S.A.F. se sont élevées à 123 417 euros au titre de l'exercice 2020.

Convention d'entraide administrative entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France

Entité cocontractante et personne concernée : ExxonMobil Chemical France, représentée par Antoine du Guerny, président d'ExxonMobil Chemical France et président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F..

Nature, objet et modalités : la convention d'entraide administrative entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France a été conclue le 14 décembre 1998. Cette convention précise les modalités d'application et de facturation des services d'entraide administrative apportés par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France. Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 5 037 595 euros au titre de l'exercice 2020.

Convention « CO₂ and EEC Services Agreement » entre Esso S.A.F. et Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Entité cocontractante : Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA.

Nature, objet et modalités : il s'agit d'une convention de services entre ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA et Esso S.A.F. autorisée par le conseil d'administration du 24 juin 2015, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette convention de services concerne les prestations de conseil, support et assistance relatives aux transactions portant sur les CEE et quotas CO₂ qui sont nécessaires à Esso S.A.F. pour remplir ces obligations en matière d'économies d'énergie et d'émissions de dioxyde de carbone. Il n'y a pas eu de prestations facturées par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. au titre de cette convention sur l'exercice 2020.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Contrat relatif à la supervision fonctionnelle des dépôts d'Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA, par la division distribution d'Esso S.A.F. (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Entité cocontractante : Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA.

Nature, objet et modalités : il s'agit d'un contrat entre ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA et Esso S.A.F., par lequel Esso S.A.F. fournit des prestations de conseil, assistance et support concernant les opérations relatives aux terminaux de distribution de Sclessin et Tournai. Cette convention est entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2005. Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer et il n'y a pas eu de prestation facturée par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA au titre de cette convention sur l'exercice 2020.

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

Fait à Neuilly-sur-Seine,
le 28 mai 2021
Alexandre MIKHAIL
Associé

MAZARS

Fait à Paris La Défense,
le 28 mai 2021
Jean-Louis SIMON
Associé

Ce rapport annuel a été édité par la direction des affaires générales d'Esso S.A.F.

Conception/réalisation : All Contents

Credits photo : © Christophe Delacroix – © Robert Seale – © Sipa Presse

Retrouvez toute notre actualité sur

corporate.esso.fr/

energyfactor.exxonmobil.eu/fr/

Suivez nous sur les réseaux sociaux :

Compte Twitter : ExxonMobil-FRA

Compte LinkedIn : ExxonMobil Europe



Esso Société Anonyme Française

au capital de 98 337 521,70 euros

20, rue Paul Hérault - 92000 Nanterre

Code APE 4730 Z R.C.S. Nanterre 542 010 053

Adresse postale :

Immeuble Spring

20, rue Paul Hérault CS 90236

92023 Nanterre Cedex

Téléphone : 01 49 67 90 00

**Documents présentés à l'assemblée
générale des actionnaires le 23 juin 2021
et communiqués au Comité social
et économique central de l'Unité économique
et sociale d'Esso S.A.F., Esso Raffinage
et ExxonMobil Chemical France**



Une marque d'ExxonMobil